

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 22 juin 2007

Projet de loi

ouvrant un crédit quinquennal (2007–2011) au titre d'indemnité d'investissement de 33 682 121 F, soit 16 930 525 F pour financer l'informatique de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et 16 751 596 F pour financer l'informatique de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 33 682 121 F (y compris TVA et renchérissement), sous la nature d'une indemnité d'investissement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, est accordé à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et à l'Hospice général (HG).

Art. 2 But

¹ Cette indemnité d'investissement doit permettre l'acquisition du matériel, des logiciels et des services nécessaires à la réalisation des projets des plans directeurs informatiques de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et de l'Hospice général.

² Le coût des projets se décompose de la manière suivante :

	FSASD	HG	Total
Matériel et logiciels	10 169 725 F	6 798 365 F	16 968 090 F
Prestations de tiers	<u>6 760 800 F</u>	<u>9 953 231 F</u>	<u>16 714 031 F</u>
TOTAL	16 930 525 F	16 751 596 F	33 682 121 F

Art. 3 Budget d'investissement

¹ Cette indemnité d'investissement est inscrite au budget d'investissement dès 2007, sous la rubrique 08.03.21.00 565 0 0100 pour la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et sous la rubrique 07.14.29.00 563 0 0102 pour l'Hospice général.

² Ce crédit sera réparti en 5 tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2007, à savoir :

Année	FSASD	HG	Total
2007	4 778 875 F	1 855 876 F	6 634 751 F
2008	5 593 300 F	4 288 153 F	9 881 453 F
2009	1 154 050 F	2 729 867 F	3 883 917 F
2010	3 220 375 F	3 821 072 F	7 041 447 F
2011	<u>2 183 925 F</u>	<u>4 056 628 F</u>	<u>6 240 553 F</u>
TOTAL	16 930 525 F	16 751 596 F	33 682 121 F

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est, au besoin, assuré par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2013.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

L'indemnité d'investissement n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

Art. 9 Contrôle interne

Les bénéficiaires de l'indemnité d'investissement doivent respecter les principes relatifs au contrôle interne prévu par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Chapitre II Dispositions finales**Art. 11 Dispositions d'application**

Le Conseil d'Etat édicte les dispositions nécessaires à l'application de la présente loi.

Art. 12 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Historique

Au 1^{er} janvier 1999, le Service d'informatique sociale (SIS) a été créé en intégrant les collaborateurs des services informatiques de l'Hospice général et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile. Cette fusion avait pour but de mettre en place un système informatique (applications, hardware et software) unique, commun aux services, privés et publics, qui assurent les prestations d'aide sociale et d'aide et de soins à domicile (Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 1997).

Le Service d'informatique sociale a élaboré un schéma directeur informatique intitulé IMPLISITE (implémentation d'une plate-forme informatique sociale intégrée au terrain), validé par le département de l'action sociale et de la santé (DASS), les institutions et le Service d'informatique sociale, le 26 janvier 2001. Le Grand Conseil a accordé à cet effet une subvention d'investissement de 6 500 000 F lors de la session du 14 juin 2002, pour la période 2002-2005 (loi 8610).

L'objectif principal d'IMPLISITE prévoyait la migration de l'ensemble des applications et infrastructures vers une plate-forme informatique uniformisée, dans un environnement Web intégré.

Toutefois, la mise en exploitation du Dossier unique informatisé (DUI) pour l'Action sociale de l'Hospice général a provoqué de nombreuses difficultés, dont la résolution partielle a focalisé l'essentiel des ressources disponibles de juin 2001 à février 2003. En conséquence, le programme de déploiement prévu dans le schéma IMPLISITE, notamment l'informatisation des métiers de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, n'a pu être mené à bien dans les délais prévus.

Cette situation perdurant et suite aux rapports de l'Inspection cantonale des finances (ICF) en 2001 et en octobre 2002, le président du DASS a lancé un projet d'envergure, le projet IS « Informatique sociale », en date du 16 juin 2003, qui a permis, en particulier, de :

- mener une analyse des problématiques perçues par les utilisateurs;
- lancer les actions urgentes de sécurisation nécessaires;
- élaborer un plan d'actions pour mener les projets de sécurisation et d'amélioration nécessaires.

Son ambition était notamment de pouvoir s'assurer que les institutions, d'une part, disposent d'outils informatiques, performants et efficaces, aptes à soutenir leur mission, et d'autre part, qu'elles soient en mesure de mettre en œuvre de nouveaux projets stratégiques.

Jusqu'au 31 décembre 2004, la réalisation de plusieurs projets prioritaires a permis notamment :

- de mettre à jour l'environnement bureautique (PC et serveurs), de faire les études et d'entreprendre le déploiement des technologies Terminal serveurs et du réseau;
- de poursuivre le développement des synergies avec les autres services informatiques de l'Etat et de la Confédération;
- d'effectuer les études du nouveau système d'information de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, d'entreprendre la réalisation de ce dernier ainsi que la sécurisation du système d'information de l'Hospice général, de sécuriser la base de données statistiques (Infocentre).

Les ressources ont été orientées au plus près des besoins du terrain, l'évolution informatique venant en soutien, et non comme une fin en soi.

Le projet IS s'est terminé à fin 2004. Toutefois, il a permis de lancer les projets pour 2005 et 2006.

Le Conseil d'Etat, en date du 10 mai 2006, a décidé de « dissoudre le Service d'informatique sociale et de transférer à l'HG et à la FSASD la responsabilité de la gestion de leur système d'information et de leur outil informatique ».

Trois raisons principales ont présidé à cette décision :

- La première - et la plus importante - est liée à la volonté, dans le respect du principe d'autonomie, de donner la maîtrise de leur outil informatique tant à l'HG qu'à la FSASD, de sorte que ces institutions soient totalement responsables de leurs infrastructures mais plus encore de leur pilotage général;
- La deuxième est liée à la décision du Conseil d'Etat de procéder au processus de transformation des centres d'action sociale et de santé (CASS), sur la base du constat que les deux institutions ne sont fondamentalement pas en rapport avec le même type de public-cible;
- La troisième a trait à la nouvelle répartition des départements qui voit la FSASD et l'Hospice général répondre désormais à deux départements différents.

2. Le socle informatique

2.1. Situation actuelle

Le précédent Plan directeur informatique (IMPLISITE) et le budget d'investissement lié (L8610) ainsi que l'obtention d'une loi budgétaire annuelle en 2005 et 2006 ont permis au SIS de maintenir et faire évoluer le parc informatique de la FSASD et de l'HG, ainsi que celui des Centres d'action sociale et de santé (CASS).

Le SIS s'est efforcé pendant cette période d'optimiser les systèmes en mettant en place la notion de « partage des systèmes et du réseau » entre les institutions et dans les CASS afin d'en diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Aujourd'hui, le parc informatique des institutions et des CASS comprend (détails dans l'annexe 1) :

- une salle informatique au SIS, redondante au CTI et en partenariat, pour garantir la continuité de services;
- un réseau de transport de données interconnectant 89 sites, dont 2 dans le canton de Vaud;
- 125 serveurs de bureautique et métier, supportés par 5 technologies principales (Novell-Netware, Microsoft, Microsoft-Citrix, Linux, HP-Unix);
- 2 unités de stockage des données, l'une au SIS, l'autre au CTI, afin d'assurer une continuité de disponibilité;
- des équipements de sécurité (3 serveurs pour les systèmes antivirus et 5 serveurs pour les systèmes d'authentications spécialisés) et 31 systèmes de sécurité (28 firewalls, 2 virus wall, 1 détection d'intrusions);
- 1585 ordinateurs de bureau, 67 PC portables et 457 imprimantes;
- de nombreux périphériques spécifiques à certains métiers, notamment des scanners, graveurs, clés USB, lecteurs BVR, etc.;
- des équipements de surveillance et de « suivi » du parc informatique;
- la gestion de toutes les licences de logiciels standards liés à la bureautique et à l'exploitation des systèmes informatiques.

2.2. Un « tronc commun » à désimbriquer

Se référant à la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006 de dissoudre le Service d'informatique sociale, l'ensemble du système informatique doit être désimbriqué d'ici 2009. Afin de mettre en place cette séparation, tout en restant dans le cadre du premier plan de mesures du Conseil d'Etat du

30 mars 2006, il est prévu de continuer à maintenir le « tronc commun » (ensemble des systèmes partagés par les deux institutions) jusqu'à fin 2008 et de procéder à cette opération au fil des projets métiers pour en limiter les impacts sur les institutions ainsi que sur le plan financier.

Il est à noter qu'une désimbrication seule nécessiterait l'arrêt de tous les projets métiers en cours et mobiliserait les utilisateurs dans de nombreux tests de sécurité sans valeur ajoutée immédiate. En conséquence, le tronc commun sera désimbriqué au fil des projets et des opérations de renouvellement et d'évolution.

2.3. Une période de transition jusqu'au 31 décembre 2009

Au 1^{er} octobre 2006, l'ensemble des collaborateurs du service d'informatique sociale (SIS) ont été transférés à la Fondation de services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et à l'Hospice général, tout en restant placés sous la seule direction de la FSASD.

Un contrat de prestations lie la FSASD et l'HG dans la responsabilité conjointe de la désimbrication des systèmes et dans la gestion des ressources humaines et financières. Des modalités de collaboration organisent les instances de pilotage des projets, qu'ils soient institutionnels ou transversaux.

De ce fait, les institutions ont convenu d'un dépôt conjoint d'une demande d'indemnité d'investissement couvrant notamment cette période de transition.

2.4. Renouvellement et évolution du socle informatique

Les besoins d'investissement pour le « tronc commun » sont présentés par niveau d'« obligation » :

- l'administration du système, comportant la mise en conformité contractuelle;
- la continuité de service, précisant les prises en charge des réparations du matériel défectueux;
- la maintenance, comportant les renouvellements des matériels;
- l'évolution, incluant tous les projets d'évolution des systèmes nécessaires à prendre en charge les augmentations des besoins, la séparation des systèmes et la mise en place des pré requis aux projets métiers.

Les demandes de maintenance prennent en compte les mesures décidées par le Conseil d'Etat :

- renouvellement des serveurs de plus de 6 ans;
- renouvellement des PC et des portables de plus de 5 ans;
- renouvellement limité des imprimantes pour aboutir à une imprimante pour 5 postes.

L'Hospice général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile prennent en charge 50% du financement du renouvellement et des évolutions de l'infrastructure commune permettant d'assurer la continuité de service jusqu'à fin 2008. L'année 2009 marquera la transition vers une totale autonomie de gestion, y compris de leur infrastructure, après désimbrication.

Coût total du tronc commun et part des deux institutions pour les cinq prochaines années (détails dans l'annexe 2) :

Matériel et logiciels	3 366 050 F
Prestations de tiers	<u>1 555 200 F</u>
Total	4 921 250 F
Part de la FSASD 50%	2 460 625 F
Part de l'HG 50%	2 460 625 F

2.5. Recherche d'une synergie avec le CTI

Chaque fin d'année, les directions des institutions s'engagent à soumettre au CTI le plan annuel de renouvellement et d'évolution du socle informatique dans le but de choisir les solutions les plus économiques et de garantir la cohérence entre les systèmes.

Les directions des institutions désigneront des représentants pour participer au choix des standards et des composants transversaux (GED, sécurité, etc.), pour obtenir la meilleure synergie.

Concernant l'évolution et la maintenance du logiciel PROGRES, les institutions les réaliseront dans un cadre global départemental, en incluant l'OCPA et le SCARPA.

Les établissements, tout en respectant leur spécificité, rechercheront une synergie maximum avec le CTI pour utiliser les infrastructures (réseau, serveurs, salles machines, etc.) pour diminuer les coûts et faciliter la gestion des systèmes dans un environnement transversal.

3. Les projets de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

3.1. Situation actuelle

Les prestations de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile s'adressent à des personnes dont l'état de santé, physique ou mentale, exige des soins, des contrôles ou des aides, temporaires ou durables.

Près de 16 000 clients reçoivent, à domicile, chaque année des prestations de la Fondation.

Depuis 1992, les professionnels de la Fondation utilisent un outil de saisie (BARman) qui permet la saisie des prestations et des actes à des fins de facturation uniquement. Cet outil vieillissant n'est plus maintenu et ne peut pas offrir la possibilité de relever des données qualitatives relatives aux clients.

Une méthode d'évaluation des clients « Resident Assessment Instrument » (RAI), permettant de disposer de données qualitatives et d'objectiver les besoins requis en prestations, a été adoptée au niveau suisse par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD).

Conformément à la demande du département de l'économie et de la santé, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile est en phase d'introduction de cette méthode qui requiert une nouvelle application informatique (MobiRAI) et de nouveaux outils mobiles de saisie.

Par ailleurs la Fondation a mené ces dernières années différentes études mettant en évidence l'importance des effets des déplacements pour se rendre au domicile des clients, notamment une consommation importante de ressources en personnel et sur la santé des collaborateurs en lien avec le stress de la circulation. Un projet de « mobilité douce » visant à réduire ces effets de déplacements a démarré en 2004. Son déploiement progressif a démarré en octobre 2006.

3.1.1. Stratégie et besoins métiers

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile a déterminé des priorités d'action pour les cinq prochaines années selon huit axes stratégiques, qui fondent les objectifs des projets informatiques décrits ci-dessous. Ces axes stratégiques consistent à :

- favoriser l'accessibilité et l'équité de traitement;
- affiner les critères d'attribution des prestations;
- optimiser l'organisation de la fourniture des prestations;
- être active dans le développement d'une mobilité douce;
- mettre l'accent sur la prévention et développer les prestations effectuées directement aux centres (prestations ambulatoires);
- mettre en place un système qualité;
- adapter les horaires d'intervention;
- repenser le versant sanitaire des centres d'action sociale et de santé (CASS).

a) Favoriser l'accessibilité et l'équité de traitement

La description et la formalisation des processus de gestion à travers une méthodologie d'évaluation des situations et de résolution des problèmes permettront une harmonisation de prise en charge dans les équipes d'aide et de soins et, par conséquent, de garantir une accessibilité aux prestations et une équité de traitement de la clientèle.

b) Affiner les critères d'attribution des prestations

Les critères d'octroi des prestations doivent être affinés en combinant les besoins de la clientèle, les priorités socio-sanitaires et l'offre globale comprenant tant les prestations de la Fondation que celles effectuées par les partenaires.

Il s'agit de pouvoir garantir, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la réalisation de toutes les prestations confiées à la FSASD tout en évitant des redondances avec l'offre des partenaires.

c) Optimaliser l'organisation de la fourniture des prestations

Conformément au premier plan de mesures du Conseil d'Etat du 30 mars 2006, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile entend, par des mesures d'organisation interne appuyées par l'utilisation de moyens de communication et d'information nomades :

- augmenter le temps effectif passé auprès du client sans augmentation des effectifs correspondants;
- accroître le volume des prestations;
- accroître la facturation;
- diminuer les temps et les coûts liés aux déplacements.

d) Etre active dans le développement d'une mobilité douce

Les collaborateurs prodiguent les prestations essentiellement au domicile des clients. Un projet fondé sur les résultats d'une étude interne menée de 2004 à 2005 vise, d'une part, à limiter les déplacements par une réorganisation sectorielle et, d'autre part, à spécifier les moyens de déplacements par secteur. La Fondation des services d'aide et de soins à domicile s'est résolument tournée en faveur d'une politique de mobilité douce visant à inciter le déplacement à pied ou à vélo ainsi que l'utilisation des transports publics, limitant ainsi le recours à la voiture. A terme, ceci a un effet bénéfique en réduisant le stress des collaborateurs, favorisant une mobilité douce et restreignant les coûts liés aux déplacements professionnels.

e) Mettre l'accent sur la prévention et développer les prestations effectuées directement aux centres (prestations ambulatoires)

Un effort conséquent est fourni par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile pour le maintien à domicile des « aînés avec difficultés liées au vieillissement ». Ce ne sont pas moins de 5 000 clients qui bénéficient de prestations d'aide pratique, de soins, de repas et de sécurité avec une visée préventive et curative légère.

Pour les personnes âgées de ce profil, un accent particulier est mis sur le maintien des liens sociaux par les prestations favorisées en ambulatoire (par ex., développement de consultations de soins dans les centres, les EMS ou les structures intermédiaires (foyers de jour, immeubles avec encadrement), ou de repas communautaires organisés dans les restaurants de quartier et les EMS). D'un point de vue de la continuité des prestations, le maintien de cet axe dans les activités de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile est important.

Concernant les familles, la prévention au sein des consultations parents/enfants (à titre informatif, 1 237 bébés ont été vus en 2004, soit l'équivalent de 5 190 consultations), prestations bien connues par la population depuis de nombreuses années, pourrait être développée et élargie par une collaboration avec les crèches, le planning familial et l'association Arcade sages-femmes par exemple. Cette collaboration pourrait se matérialiser par un partage des locaux pour une meilleure visibilité.

f) Mettre en place un système « qualité »

L'ASSASD a fixé des critères de qualité à ses membres. Leur réalisation doit s'opérer par la mise en place d'un système qualité qui vise à clarifier et optimiser les processus, les résultats et l'organisation. L'objectif est l'amélioration continue de la qualité des prestations plutôt qu'une certification (notamment en conformité avec la mesure numéro 33 du plan de mesures I du Conseil d'Etat du 30 mars 2006). Par ailleurs la maîtrise des coûts et les exigences légales (LAMAL) sont contraignantes à cet égard.

g) Adapter les horaires d'intervention

La clientèle est au bénéfice d'un suivi jour et nuit, chaque jour de l'année. Cet élément favorise une prise en charge globale, offrant, pour certaines situations, une alternative réelle à une institutionnalisation (p.ex. plusieurs passages quotidiens, tout au long de l'année, ou suivi dans les situations de soins palliatifs et fin de vie). La Fondation des services d'aide et de soins à

domicile répond par cette prise en charge globale à l'un des critères qualité prioritaires fixés par l'ASSASD.

Il convient, à l'avenir, de développer l'accessibilité et l'organisation du suivi 24 h sur 24 pour répondre à une demande croissante dans ce domaine.

Il convient surtout de repenser l'affectation de l'offre en personnel dans le cas des demandes de clients entre 7 h et 13 h : en effet, 75% des demandes clients le sont pour des prestations matinales; or la structure organisationnelle actuelle ne permet de fournir que 65% d'offre de travail : la matinée présente donc un déséquilibre entre offre et demande. L'évolution du modèle d'organisation dans les centres va dans le sens de rééquilibrer l'offre à la demande clientèle, en principe sans engagement complémentaire.

h) Repenser le versant sanitaire de l'organisation des centres d'action sociale et de santé (CASS)

Dans le cadre du processus de transformation des CASS, et de la séparation organisationnelle entre l'Hospice général et la Fondation, il est envisagé, s'agissant du versant sanitaire des CASS :

- un déploiement de la Fondation dans quatre lieux connus et accessibles pour la population, des centres de maintien à domicile, situés dans des quartiers identifiés à fort potentiel de personnes âgées, aujourd'hui et jusqu'en 2020;
- une décentralisation de la gestion (ressources humaines, finances, pratiques professionnelles) et de toutes les prestations, y compris les repas et la sécurité à domicile;
- des équipes satellites, rattachées à ces quatre centres, localisées le plus près possible des clients, afin de diminuer les déplacements des collaborateurs; elles pourront également être implantées, entre autres, dans les EMS ou dans les structures intermédiaires afin de renforcer les synergies.

3.1.2. Stratégie informatique

La stratégie à mettre en œuvre se veut pragmatique et contrôlée. Elle vise la cohérence et la simplification du système informatique, en soutien aux stratégies métiers de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (cf. 3.1.1). La stratégie informatique comporte trois grands axes :

- l'implémentation du concept « d'informatique nomade » permettant de mettre en œuvre le projet de « mobilité douce »;
- l'implémentation du concept RAI-Domicile, dit « projet MobiRAI »;

- la sécurisation du système informatique de la Fondation.

a) Implémenter le concept « d’informatique nomade »

Le concept d’informatique nomade permet de redonner du temps aux professionnels pour être davantage au « lit du patient ». Il est fondamentalement issu du paradigme que l’orientation de la prestation étant fondée sur le domicile, la majeure partie de l’infrastructure organisationnelle, métier et informatique, doit permettre, le plus simplement et automatiquement possible, un réel exercice du métier loin d’une base fixe. En d’autres termes, la pratique domiciliaire doit être associée à la possibilité de disposer d’un outil informatique « nomade » qui permette de réaliser l’ensemble des tâches, actions, prestations de manière décentralisée et, le plus possible, auprès du client. Cette réalisation nécessite une refonte en profondeur de l’informatique métiers et tourne autour de quatre éléments fondamentaux :

- la mise en informatique du RAI;
- l’introduction d’un outil de saisie mobile (MobiRAI);
- la construction d’un système permettant l’interfaçage entre les éléments de mobilité et le socle informatique assurant la sécurité, la transmission, le traitement et l’archivage des données;
- la disponibilité pour le professionnel des informations métier et des données du client directement dans l’outil mobile.

L’implémentation de ce concept complète la mise en place de la « mobilité douce » en évitant des déplacements actuellement nécessaires à la consultation et à la gestion des dossiers des clients.

b) Implémenter le concept RAI-Domicile, dit « projet MobiRAI »

Le RAI-Domicile est un système d’évaluation des clients qui alimente et guide des plans d’intervention globaux effectués dans l’environnement habituel du client. Il met en évidence l’état fonctionnel, la qualité de vie et permet d’adresser les clients vers les professionnels ou services adéquats le cas échéant. Dans la durée, il constitue la base d’un système d’évaluation pour juger des résultats des actions entreprises. Le RAI-Domicile est également conçu pour saisir la complexité de la situation des clients qui sortent de l’hôpital ou lors d’une hospitalisation à domicile.

La méthode couvre toutes les étapes du processus de soins des services d’aide et de soins à domicile. Ceci en fait un concept fort au niveau de la cohérence, de la sécurité et de la fiabilité dans l’analyse des situations et des

décisions à prendre, comme dans le contrôle des activités déployées. Par ailleurs, la méthode soutient les professionnels dans l'appropriation de la globalité des besoins de la clientèle et dans l'acquisition de pratiques liées à la pluridisciplinarité des équipes. Elle met à la disposition de la direction des services des repères importants pour la planification des soins et la conduite du personnel ainsi que pour la gestion des besoins en formation continue.

c) Sécuriser le système informatique de la Fondation

Historiquement, la Fondation dispose d'une application métier appelée ULYSSE, dont l'architecture, peu fiable, et la technologie, obsolète depuis 2001, ne sont plus maintenues que par de rares ressources en interne du Service d'informatique sociale (SIS). D'autre part, l'outil de saisie actuel, BARman, datant du début des années 90, arrive au terme de sa durée de vie, tant au niveau du matériel que de l'applicatif. Par conséquent, il n'existe plus aucune possibilité de procéder à des évolutions sur cet outil.

Ayant accepté de surseoir à son remplacement pendant la période de difficultés rencontrées par l'Hospice général entre 2001 et 2003 en réorientant les ressources vers l'HG, la Fondation doit maintenant pouvoir disposer d'un système informatique fiable et pérenne et rattraper ce contre-temps.

Se fondant sur les besoins stratégiques de la Fondation, une étude informatique préalable a été menée en 2002 et 2003. Elle a abouti à la définition de la stratégie d'évolution du système d'information de la Fondation, objet des projets informatiques décrits ci-après.

3.1.3. Ordonnancement des projets

Depuis le lancement du projet IS le 16 juin 2003, le comité de pilotage de l'informatique sociale a fixé des conditions aux critères de sélection des projets, à savoir, en priorité :

- garantir la conformité légale et comptable, tant pour les institutions qu'au sein du Service d'informatique sociale;
- concentrer les efforts de préparation sur les projets d'importance vitale pour la fourniture de prestations de qualité aux citoyens;
- faire précéder tout projet informatique d'une phase de description de l'organisation détaillée de l'institution ou du métier concerné en termes de processus, activités, procédures, règles de gestion et flux d'information, suivie de la phase d'étude préalable d'impact sur le système informatique;

- définir les projets à composante informatique garantissant ces critères et assurant la pérennité du système informatique;
- optimiser les composantes et la sécurité du réseau informatique et de l'infrastructure technique.

Les priorités susceptibles d'être attribuées sont :

- 0 (obligatoire) : conforme au cadre légal et aux décisions politiques;
vital et essentiel pour la fourniture de prestations aux citoyens;
vital et essentiel pour la sécurité et la pérennité du système informatique;
- 1 (important) : important pour l'institution;
- 2 (nécessaire) : nécessaire pour améliorer notamment les processus internes de gestion;
- 3 (utile) : le reste des demandes.

Lorsque plusieurs projets se voient attribuer une même priorité et dans l'éventualité où ils sont en concurrence pour l'utilisation de ressources de même nature, un ordre de traitement est attribué par le comité de pilotage à l'intérieur de chaque priorité, ceci pour permettre l'élaboration des plans de charges humains et financiers en relation.

Complétant ces conditions, les critères d'ordonnancement utilisés dans la présentation des projets du plan directeur informatique (voir document annexé) se résument de la façon suivante :

- terminer les projets de sécurisation et mener à bien les projets métiers essentiels déjà lancés dans cette logique. La sécurisation porte sur les processus métiers de la Fondation, l'application Infocentre nécessaire à la production des tableaux de bord et des statistiques ainsi que l'infrastructure technique (socle informatique);
- réaliser les projets liés à une mise en conformité légale;
- limiter les évolutions technologiques à l'essentiel pour garantir la pérennité des composantes du système informatique. Chaque fois que possible, associer, par opportunité, ces évolutions à la réalisation des projets métiers. A défaut, organiser des projets spécifiques;

- privilégier les projets relatifs au « cœur du système » (les applications permettant d'allouer des prestations aux citoyens et celles liées à la gestion ressources humaines et financière) et limiter au strict minimum les projets « utilitaires » (ceux visant à doter les services internes de l'organisation d'outils d'aide à leur gestion);
- réaliser des études de faisabilité avant toute réalisation, au terme desquelles le comité de pilotage peut décider ou non de l'opportunité, du périmètre et des conditions de réalisation;
- identifier et intégrer les dépendances impératives entre les projets (par ex.: certains projets sont des prérequis pour le lancement de projets de mise en conformité légale);
- réaliser les opérations de séparation des systèmes informatiques au gré des projets de renouvellements et métier (désimbrication);
- construire un plan de convergence à partir de la cartographie des systèmes actuels et des objectifs de l'institution.

3.2. Objectifs visés par les projets

Au regard de l'estimation des coûts de l'ensemble des projets (toutes priorités confondues) du plan directeur informatique (19 205 525 F, voir plan directeur informatique en annexe 7), la Fondation des services d'aide et de soins à domicile a décidé de se centrer sur les priorités 0 et 1 et de reporter dix projets en priorité 2 et sept projets en priorité 3 dont le montant global s'élève à 2 275 000 F ce qui ramène le crédit d'investissement à 16 930 525 F.

A l'intérieur des priorités 0 et 1, les projets ont été regroupés en trois catégories en fonction des objectifs poursuivis:

- les projets liés à « l'informatique nomade »;
- les projets liés à l'implantation du « RAI-Domicile »;
- les projets liés à la sécurisation.

3.3. Description des projets

3.3.1. Projets liés à « l'informatique nomade »

a) Mise en œuvre de l'informatique nomade avec les outils mobiles

Ce projet intègre les conditions du plan de mesures du Conseil d'Etat, matérialise la mise en œuvre de la politique de mobilité du département de l'économie et de la santé, et conduit la Fondation à offrir aux professionnels

dotés d'un outil mobile la possibilité, de manière décentralisée, et à des fins d'efficacité :

- de gérer les informations relatives au client;
- de consulter la planification de la clientèle;
- de saisir directement chez les clients les actes et prestations effectués permettant une facturation automatique et fiable;
- de recevoir des informations opérationnelles (via leur messagerie);
- de consulter des informations et procédures métiers.
- Ce projet est indispensable pour :
- mettre en application une nouvelle organisation qui vise à augmenter la capacité de réalisation de prestations aux citoyens en réduisant – voire en supprimant – les déplacements aux centres administratifs et, en particulier, en limitant l'usage des PC fixes;
- informer en tout temps les professionnels du terrain sans les contraindre à un passage aux centres/antennes tout en limitant les coûts de communication et en s'assurant qu'ils ont bien reçu l'information;
- offrir aux professionnels du terrain, où qu'ils se trouvent, la capacité de consulter toutes les informations métiers nécessaires;
- diminuer le stress des collaborateurs lié aux déplacements.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	3 429 400 F
Prestation de tiers	280 000 F
Total	3 709 400 F

b) Réorganisation géographique des lieux d'activités de la FSASD et déplacement des collaborateurs

Le projet soutient l'évolution de l'organisation de la Fondation visant à passer de la structure actuelle à des centres de maintien à domicile.

Ce projet est indispensable pour :

- mettre en oeuvre, de manière systématique, une plus grande délégation de compétences vers les lieux où s'exerce l'activité auprès des clients;
- situer les lieux de production des prestations proches des clients afin de mettre en place des zones « éco-mobiles »;
- développer les synergies avec les EMS et les structures intermédiaires.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	595 000 F
Prestation de tiers	1 416 000 F
Total	2 011 000 F

3.3.2. Projets liés au « RAI-Domicile »

a) Saisie des actes réalisés

Le projet MobiRAI permet une saisie décentralisée par les infirmières et les aides familiales référentes, auprès du client, de tous les éléments concernant son état de santé et de dépendance, avec un outil embarqué (MobiRAI). Les données alimentent le dossier client et les éléments propres à effectuer les prestations et la facturation. La saisie décentralisée évite de fastidieux déplacements inutiles, source de stress pour le personnel, et redonne du temps auprès du client.

Ce projet est indispensable pour :

- réaliser le remplacement des outils BARman, qui datent de 1992 et arrivent en fin de vie;
- mettre en place des mesures d'économie liées à la mobilité (plan de mesures P1 du Conseil d'Etat);
- consulter et saisir de manière mobile les données métiers et les données servant à la facturation au plus près de l'activité, notamment chez le client;
- augmenter le temps à disposition du client en diminuant le temps administratif et un nombre important de documents manuscrits;
- fiabiliser le processus de facturation depuis la saisie de l'acte jusqu'à l'édition de la facture;
- apporter une meilleure documentation du dossier et une diminution des erreurs de saisie de données facturables;
- remplacer le BARman pour les référents par un système intégrant la prise en charge, le diagnostic et les actes effectués auprès des patients.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	630 000 F
Total	630 000 F

b) Etats primordiaux pour les professionnels du terrain

Se fondant sur les obligations légales ou contractuelles, le projet permet d'imprimer les rapports et documents indispensables.

Ce projet est indispensable pour :

- respecter les exigences légales (LAMAL);
- diminuer les risques d'erreur par recopie d'informations entre les dossiers et les formulaires;
- mieux engager les ressources à mettre en oeuvre pour des actions ciblées ponctuelles (prévention en cas de canicule, campagne de vaccination, etc.);
- diminuer le travail administratif de ressaisie manuelle pour les professionnels du terrain;
- optimiser le pilotage et l'appréciation des prestations de la FSASD à ses clients, ainsi que l'utilisation des ressources, notamment humaines.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	100 000 F
Total	100 000 F

c) Aide à la planification des visites aux clients

La planification des visites chez les clients est actuellement effectuée « manuellement » sur un planning mural à onglets (ci-après Valrex). L'informatisation de ce processus permettra d'optimiser les déplacements des professionnels et l'utilisation du temps de travail, tout en répondant au mieux aux besoins des clients et de leur traitement.

Ce projet est indispensable pour :

- planifier les visites des professionnels aux clients de manière à optimiser le trajet des professionnels et l'utilisation du temps de travail;
- remplacer le Valrex par un outil d'aide à la planification des visites clients en diminuant le temps administratif;
- faciliter l'organisation et la planification au sein de l'équipe pluridisciplinaire;
- disposer, au niveau de l'institution, d'un suivi centralisé des données locales de planification;
- minimiser le risque d'oubli de clients;
- disposer d'une meilleure vision de l'occupation des professionnels;

- diminuer le temps entre l'arrivée de la demande de prestations et la première prise en charge;
- diminuer le nombre d'intervenants chez le client.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	350 000 F
Prestation de tiers	386 000 F
Total	736 000 F

d) Référentiel clients

Décidé par arrêté du Conseil d'Etat en 1997, le concept de dossier unique informatisé (DUI) sur le progiciel PROGRES de l'Hospice général et de la Fondation n'a de fait pas été mené à son terme en ce qui concerne la Fondation, notamment parce qu'il n'a pas été stabilisé après sa mise en œuvre à l'Hospice général en 2001. Depuis cette date, la Fondation n'est reliée à PROGRES qu'au travers de l'enregistrement des clients, mais continue à utiliser le système informatique ULYSSE pour la gestion de son métier. Il s'agit par conséquent de rendre autonome la Fondation dans la gestion de son propre système d'information et de son système informatique.

Ce projet est indispensable pour :

- permettre la saisie des données administratives des clients selon une logique propre à l'institution et sur un seul applicatif;
- faciliter le partage d'informations lorsqu'un client bénéficie des prestations de plusieurs services de la Fondation;
- rendre la Fondation autonome dans l'évolution de son système d'information et de son système informatique;
- permettre le remplacement du progiciel PROGRES au sein de la Fondation par un outil dédié aux processus et aux besoins de l'institution.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	470 000 F
Prestation de tiers	243 000 F
Total	713 000 F

e) Gestion des données communes aux métiers

Permettre d'avoir une vision holistique et décloisonnée du client pour l'ensemble de son statut afin de mieux analyser ses besoins et mesurer son évolution. Ce projet permettra de mettre à la disposition des professionnels

des données métiers complémentaires non incluses dans les données administratives du client.

Les données communes concernent l'ensemble des professionnels de la Fondation donnant des prestations d'aide, de soins, d'ergothérapie, de repas et de sécurité au client, ainsi que les collaborateurs du service des immeubles avec encadrement. Cette fonction doit permettre de documenter le dossier client de manière à favoriser la prise en charge pluridisciplinaire.

L'apport de cette fonction est que tout professionnel (et en particulier celui qui se rend pour la première fois chez le client) puisse consulter rapidement sur son outil mobile un tableau synthétique lui permettant de visualiser la situation générale du client dans le but d'individualiser son approche aux besoins du client.

Ce projet est indispensable pour :

- partager des informations métiers complémentaires entre les différents corps professionnels de la Fondation.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	100 000 F
Total	100 000 F

f) Evaluation de la charge de travail des professionnels

Il s'agit de connaître la charge de travail des professionnels afin de permettre leur affectation auprès du client de la manière la plus adéquate possible dans un souci d'efficacité et de rationalisation.

Ce projet est indispensable pour :

- faciliter l'utilisation des ressources entre les équipes et assurer une meilleure anticipation des ressources d'appoint;
- améliorer la mise à disposition de ressources, en fonction des chiffres réels mesurés sur le mois précédent et des besoins exprimés et anticipés pour les quinze prochains jours.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	150 000 F
Total	150 000 F

g) Métier Aide familiale : Déploiement du « Minimum data set » (MDS) et de la méthode de résolution de problèmes (MRP) auprès des aides familiales référentes

Le projet vise le déploiement d'une méthode d'évaluation de type RAI adaptée au suivi des prestations d'aide sans prestations de soins.

Ce projet est indispensable pour :

- mettre à disposition des aides familiales un outil d'aide à l'évaluation des besoins du patient, basé sur une démarche commune et répondant aux normes de l'association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD);
- fiabiliser le processus de facturation depuis la saisie de l'acte jusqu'à l'édition de la facture;
- permettre le remplacement du BARman pour les référents par un système intégrant la prise en charge et la saisie des actes effectués auprès des clients.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	250 000 F
Total	250 000 F

3.3.3. *Besoins spécifiques pour des prestations spécifiques*

a) Métiers aide et soins et santé maternelle et infantile (SMI)

Développer des fonctions spécifiques liées à la prise en charge des nourrissons dans le cadre des consultations de Santé Maternelle et Infantile (SMI)

Ce projet est indispensable pour :

- informatiser le dossier de soins complet du patient SMI;
- permettre d'enregistrer à la fois les renseignements récoltés lors de consultation SMI et ceux récoltés lors de visites à domicile;
- assurer un suivi correct de l'enfant, conseiller adéquatement la mère et détecter d'éventuels problèmes;
- intégrer ces données dans le système d'information de la Fondation (notamment Infocentre, outil mobile) afin d'améliorer le pilotage institutionnel.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	340 000 F
Total	340 000 F

b) Immeubles avec encadrement

Etendre le dossier informatisé aux activités réalisées dans les immeubles avec encadrement social, selon les catégories suivantes :

Au niveau des locataires

- aide sociale et administrative;
- aide pratique à la vie quotidienne;
- gestion de la vie communautaire de l'immeuble;
- réponse aux appels d'urgence et premier échelon d'intervention;
- coordination entre les locataires et les services d'aide et de soins à domicile.

Au niveau de l'immeuble

- participation à la procédure d'admission des locataires;
- coordination avec les propriétaires et leurs mandataires.

Ce projet est indispensable pour :

- assurer un suivi global incluant le contexte social du client;
- intégrer les besoins des collaborateurs des immeubles avec encadrement;
- améliorer l'efficacité de la saisie des informations et le partage de celles-ci avec le secteur aide et soins;
- intégrer ces données dans le système d'information de la Fondation, notamment l'Infocentre, afin d'améliorer le pilotage institutionnel.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	100 000 F
Total	100 000 F

c) Sécurité et télécontact

Le service télécontact de la Fondation installe et gère des systèmes de sécurité au domicile des clients leur offrant la possibilité de signaler à tout moment une situation de détresse par une simple pression sur un bracelet émetteur.

Il s'agit d'étendre le dossier informatisé au domaine sécurité et télécontact et le concept d'informatique nomade aux collaborateurs de ce service.

Ce projet est indispensable pour:

- améliorer l'efficacité de la saisie des informations et le partage de celles-ci avec le secteur aide et soins;
- intégrer ces données dans le système d'information de la Fondation (notamment Infocentre, outil mobile) afin d'améliorer le pilotage institutionnel.

Coût du projet:

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	150 000 F
Total	150 000 F

3.3.4. Projets liés à la sécurisation

a) Sécurisation de l'Infocentre

Ce projet vise à réaliser les tableaux de bord des ressources humaines et des finances indispensables au pilotage de l'institution ainsi qu'à réaliser les adaptations intégrant les évolutions envisagées pour les lieux d'activités et la séparation des systèmes entre la Fondation et l'HG.

Ce projet est indispensable pour :

- répondre aux décisions du Conseil d'Etat, en particulier par rapport à la gestion par prestations – contrat de prestations et GE-pilote;
- améliorer la connaissance des clients en éléments tant purement statistiques (âge, sexe, domicile, etc.) que sanitaires (évaluation de l'état, mise en évidence des besoins requis);
- connaître de manière détaillée les prestations fournies et leur déroulement quantitatif et qualitatif;
- connaître les flux de facturations et des recettes, jusqu'au détail le plus élémentaire.

- fournir des statistiques et tableaux de bord qui permettront un pilotage plus précis visant à une augmentation de l'efficacité et de l'efficience de l'institution.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	180 000 F
Prestation de tiers	318 000 F
Total	498 000 F

b) Sécurisation du référentiel client HORUS

Le projet repose sur la nécessité d'intégrer l'application HORUS (centrale de réception des systèmes d'appel de sécurité télécontact installés chez 3 500 clients) au système informatique de la FSASD. Cette application est pour l'instant totalement indépendante du reste du système informatique.

Ce projet est indispensable pour :

- assurer l'unicité de la gestion des données des clients afin d'éviter les erreurs de facturation et de statistiques nécessitant des corrections et calculs manuels;
- intégrer le système d'information HORUS dans le système informatique;
- étudier l'opportunité et la possibilité de ramener son exploitation et son support 24h/24 au service informatique tout en conservant le niveau de service actuel, ceci en tenant compte des contraintes liées aux budgets de fonctionnement.

Coût du projet:

Matériel et logiciel	35 000 F
Prestation de tiers	68 000 F
Total	103 000 F

c) Migration de la base de données UMUS

Depuis sa création, l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS) effectue la saisie de ses activités sur une base MS-Access développée en interne, puis exporte ses données sous tableur Excel afin d'établir manuellement des tableaux de bord. Il importe d'intégrer ces fonctionnalités dans le système informatique de la FSASD.

Ce projet est indispensable pour :

- sécuriser le développement actuel en réécrivant l'application dans les standards informatiques et en transmettant son exploitation et sa maintenance au service informatique;
- intégrer la base de données au système d'information de la Fondation (référentiel client et MobiRAI) afin de permettre une saisie et une exploitation cohérentes et non redondantes des données du service concerné;
- intégrer les données dans l'Infocentre de la Fondation afin de permettre l'établissement des tableaux de bord institutionnels.

Coût du projet:

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	65 000 F
Total	65 000 F

d) Etude et déploiement de la gestion des stocks – module Opale

Imposée par les normes comptables applicables aux établissements subventionnés et dans le cadre d'une gestion professionnelle des inventaires et des stocks, l'informatisation du plan d'organisation du service logistique de la FSASD est essentielle.

Ces projets sont indispensables pour :

- apporter une réponse satisfaisante aux recommandations de l'Inspection cantonale des finances (ICF) en matière de valorisation des stocks;
- appliquer les normes comptables IPSAS aux comptes 2007 et aux budgets dès 2008.

Coût du projet étude de faisabilité :

Matériel et logiciel	0 F
Prestations de tiers	39 000 F
Total	39 000 F

Coût du projet déploiement :

Matériel et logiciel	100 000 F
Prestations de tiers	50 000 F
Total	150 000 F

e) Interface d'échange entre la Fondation et les HUG, les EMS, l'OCPA et les partenaires du réseau médico-social

Le but essentiel de ce projet est de faciliter l'échange d'informations entre la Fondation, les HUG, les EMS, l'OCPA, le SAM, les structures intermédiaires et les partenaires du réseau médico-social. A cet effet, l'échange d'informations doit être informatisé et sécurisé.

Ce projet est indispensable pour :

- assurer la continuité de l'information concernant les prestations. En effet, la Fondation échange fréquemment des informations avec les HUG, l'OCPA et le SAM, générant un flux de documents papier et de messagerie consommateur de ressources;
- permettre la mise en œuvre de la stratégie du département de l'économie et de la santé qui s'appuie sur l'optimisation d'échanges d'information entre les organismes précités ainsi qu'avec les EMS et les structures intermédiaires. Ces échanges d'information impliquent que leur transmission et circulation soient facilitées pour en limiter la charge administrative;
- diminuer les coûts liés à la prise en compte d'un nouveau client, limiter les risques d'erreur liés à la ressaisie, et leurs conséquences ainsi que la charge administrative de constitution des dossiers;
- amener la fluidité dans les échanges d'informations pour les données utilisées par les différents professionnels concernés.

Coût du projet :

Matériel et logiciel	387 000 F
Prestation de tiers	380 000 F
Total	76 000 F

f) Etude et déploiement d'un outil de gestion des formations et des compétences

Elaboration du cahier des charges et choix d'une plate-forme commune destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences. Centralisée aux HUG, cette plate-forme sera utilisée par la Fondation ainsi que d'autres partenaires.

Après l'étude de faisabilité menée en 2006, le projet visera l'analyse détaillée et le déploiement d'une plate-forme destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences par les HUG et la Fondation.

Ces projets sont indispensables pour :

- remplacer une multitude d'outils obsolètes, incomplets pour certains et sans interconnexion, alors que l'offre de formations est commune;
- améliorer le niveau de formation du personnel dont découle sa professionnalisation accrue et des prestations de meilleure qualité;
- faciliter la mobilité professionnelle et/ou géographique.

Coût des projets :

Matériel et logiciel	0 F
Prestation de tiers	275 000 F
Total	275 000 F

3.3.5. Matériel informatique spécifique à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Ce point concerne le matériel informatique d'ores et déjà spécifique à la Fondation jusqu'à fin 2008. Il est complété, dès 2009, des rubriques du socle informatique.

La présentation des besoins liés aux renouvellements et à l'évolution du matériel reprend la structure précédente, administration du système, continuité de services, maintenance, évolution (cf. chap. 2.4).

Coût total du matériel informatique spécifique à la Fondation pour les cinq prochaines années (cf. annexe 6) :

Matériel et logiciel	2'940'300 F
Prestations de tiers	643'200 F
Total	3'583'500 F

3.4. Retour sur investissement

Le projet de la FSASD participe activement à la mise en place concrète de la stratégie du Conseil d'Etat énoncée le 17 juin 2005 dans le cadre de sa « Politique en faveur des personnes âgées ». De plus le présent projet intègre de manière sensée, conforme et appropriée les divers éléments qui font partie de l'environnement présent et futur, dans lequel se déclineront les politiques publiques du Conseil d'Etat en faveur des personnes âgées, et se fonde sur :

- Le principe du respect de la trajectoire de vie des bénéficiaires en âge AVS et les changements sociétaux y relatifs, notamment le souhait

principal de la population âgée de rester, le plus longtemps possible, à domicile et la diminution des solidarités familiales;

- L'évolution démographique qui indique, notamment, que la proportion des personnes citées passera de 14,8% en 2004 à 17,7% en 2020, la proportion des personnes âgées de 80 ans et plus passant de 3,5% en 2004 à 4,3% en 2020;
- L'aspect de maîtrise des coûts de la déclinaison des politiques publiques citées en faveur des personnes âgées dépendantes, notamment en augmentant les prestations d'aide et de soins à domicile et en retardant les entrées en EMS;
- La mise en œuvre de la politique publique en matière d'aide et de maintien à domicile et la réorganisation du versant sanitaire des CASS.

Ainsi, le dispositif futur et projeté du maintien à domicile permettra de participer à dégager des gains en efficacité et en efficience, qui concerneront principalement :

- La diminution des indemnités de déplacements des professionnels de l'aide et des soins à domicile;
- Un accroissement des prestations de maintien à domicile, qui sont efficaces et économiques;
- Un maintien du niveau des effectifs actuels, toutes choses égales par ailleurs, grâce à l'introduction des outils mobiles et de l'informatique nomade;
- Une non-augmentation réelle de personnel, donc des économies concrètes, face à une hausse des prestations, rendue nécessaire par le vieillissement de la population.

3.4.1. Retour sur investissement « informatique nomade »

Aujourd'hui, 1500 collaborateurs de la Fondation parcourent 1,4 million de kilomètres par année avec leur voiture privée pour des déplacements professionnels. Ajoutées aux déplacements pendulaires, ce sont 600 tonnes de CO₂ qui sont produites par année.

Du point de vue financier ces déplacements en voiture génèrent des coûts directs et indirects :

- un coût total direct de 2 millions de francs pour les indemnités de déplacement;

- un coût total indirect de temps professionnel passé en déplacement (env. 220 000 heures) générant un coût salarial d'environ 11 millions de francs par année.

La mise en œuvre de « l'informatique nomade » est nécessaire pour mettre en place les objectifs du projet mobilité visant à :

- une amélioration de l'état de santé des collaborateurs, notamment par une diminution du stress lié à l'utilisation – pour 36% d'entre eux – de leur véhicule privé;
- implanter les centres de maintien à domicile ou les antennes opérationnelles à proximité de leurs clients, pour favoriser une mobilité douce (à pied, en bus ou à vélo);
- une optimisation des coûts et des temps liés à l'ensemble des déplacements professionnels.

Les gains escomptés sont:

- au niveau économique, la fin du recours aux véhicules privés des collaborateurs dans le cadre des déplacements professionnels ainsi que l'objectif de diminuer de 20% les temps de déplacement permettant de réaliser une économie d'environ 2,2 millions de francs par année;
- au niveau social, l'impact attendu est une diminution du stress dû aux contraintes de circulation et de stationnement ainsi qu'une amélioration de l'état de santé en général favorisée par les déplacements à pied et à vélo;
- au niveau environnemental, une diminution d'émission de 86 tonnes de CO₂ peut être estimée;
- la diminution, à terme, du parc de PC fixes, des emplacements qui leur sont dédiés et des connexions de réseau y relatives par l'implantation de l'outil mobile relié en permanence, par ondes radio, au système central (économie attendue d'environ 100 PC sur 4 ans : environ 130 000 F).

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants:

- Mise en œuvre de l'informatique nomade avec les outils mobiles;
- Réorganisation géographique des lieux de production et déplacement des collaborateurs.

3.4.2. Retour sur investissement « RAI-Domicile »

Ces projets visent à améliorer significativement la qualité, la gestion des prestations et la facturation. L'outil RAI, associé à l'utilisation d'un instrument mobile, permet aux professionnels – référents de situation –

d'évaluer au « lit du patient » les besoins requis selon une grille d'analyse couvrant tant les champs cliniques que sociaux et environnementaux. A partir des données récoltées *in situ* sont définis les objectifs de soins et d'aide et ensuite les ressources à engager.

Les prestations effectuées sont documentées au fur et à mesure en respectant les normes de qualité ASSASD améliorant ainsi du point de vue qualitatif les données tant cliniques que de la facturation.

Les gains escomptés sont :

- une augmentation de la qualité de relevé et de facturation « en ligne » des prestations par une meilleure connaissance et valorisation des temps effectifs passés auprès du client. L'objectif est d'atteindre à terme une augmentation annuelle de 5% du volume de la facturation en soins soit 1,2 million annuellement;
- une simplification administrative et une diminution de la charge de contrôle permettant de libérer du temps consacré à l'organisationnel pour le réaffecter aux interventions pour et auprès des clients. L'objectif est de réaffecter à terme 20 postes, soit environ 5% du temps de travail des 400 professionnels référents, à des prestations auprès des clients;
- une meilleure anticipation de la détermination des ressources nécessaires pour la prise en charge des besoins déterminés objectivement par l'outil d'évaluation RAI.

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants :

- Saisie des actes réalisés;
- Etats primordiaux pour les professionnels du terrain;
- Aide à la planification des visites aux clients;
- Référentiel clients;
- Gestion des données communes aux métiers;
- Déploiement du MDS et de la MRP auprès des aides familiales référentes;
- Evaluation de la charge de travail des professionnels;
- Métiers aide et soins et santé maternelle et infantile (SMI);
- Immeubles avec encadrement;
- Sécurité et télécontact.

3.4.3. Retour sur investissement « sécurisation »

Certaines applications et outils sont obsolètes et ne peuvent plus être adaptés aux normes de gestion. D'autres ont été développés pour répondre à des besoins urgents avec des outils bureautique et ne répondent pas aux exigences professionnelles de sécurité.

Pour ces projets, les gains qualitatifs et potentiellement quantitatifs correspondent à :

- une diminution des risques et à l'amélioration de la fiabilité des informations par la suppression de redondances et saisies multiples;
- une diminution de la charge administrative et des échanges de données « papiers »;
- un meilleur partage des informations, accessibles à tous les professionnels et dans certains cas, aux partenaires externes;
- la possibilité de réaliser des études qualitatives sur la population globale suivie par la Fondation, ainsi que la répartition des ressources pour la prise en charge des besoins des clients.

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants :

- Projet de sécurisation de l'Infocentre (axes ressources humaines et finances) et adaptations aux décisions;
- Interface d'échange entre la Fondation et les HUG, les EMS, l'OCPA et les partenaires du réseau médico-social;
- Sécurisation du référentiel client HORUS;
- Migration base de données UMUS;
- Etude et déploiement de la gestion des stocks – module Opale;
- Etude et déploiement outil de gestion des formations et des compétences.

3.5. Risques encourus en cas de non réalisation

En cas de non réalisation des projets, les types de risques encourus par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile sont les suivants :

3.5.1. Risques technologiques

La non-réalisation du projet « informatique nomade » conduirait à ne pas remplacer les BARman. Il s'agirait alors de maintenir un outil obsolète, peu fiable et d'engager malgré tout des frais pour assurer la continuité du renouvellement du parc actuel.

Les capacités du BARman sont exploitées au maximum à l'heure actuelle; en conséquence, il n'est plus possible de l'adapter à des exigences nouvelles, ainsi par exemple, il ne serait pas possible d'appliquer les normes en matière de soins à domicile de l'ASSASD, ni d'introduire de nouveaux tarifs.

3.5.2. Risques financiers

La non réalisation du projet « informatique nomade » conduirait à ne pas pouvoir mettre en place le plan de mobilité dans toute sa dimension, notamment la réduction des déplacements liés à la prise de connaissance des informations aux centres ainsi que la documentation des dossiers. La circulation et le stationnement devenant de plus en plus difficiles à Genève, il serait à prévoir un accroissement des temps passés en déplacement et des pertes d'efficacité qui se traduiraient soit par une augmentation de postes, soit par une diminution de prestations auprès des clients.

Les assureurs maladie, mais aussi les clients eux-mêmes, sont de plus en plus exigeants concernant le niveau de détail des prestations réalisées sur les factures. La non réalisation des projets MobiRAI entraînerait une augmentation des contestations de facturation avec comme conséquence une augmentation du temps administratif pour les gérer et un risque de perte de recettes.

3.5.3. Risques sur la qualité et la clientèle

La non-réalisation de certains projets MobiRAI et de la sécurisation augmenterait le risque de prise en charge inadéquate des clients. Au niveau de l'institution, celle-ci serait privée de données qualitatives permettant d'anticiper les besoins en ressources.

En cas de non-réalisation du projet « d'Interface d'échange entre la Fondation et les HUG, les EMS, l'OCPA et les partenaires du réseau médico-social », le passage des informations entre partenaires resterait manuel et peu efficace et continuerait à engendrer des placements de clients inadéquats et une charge administrative inutile.

Le projet « informatique nomade » vise à permettre aux professionnels d'être plus longtemps auprès du client. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans ce projet.

La réorganisation prévue des lieux de production devrait nécessiter de coûteux travaux d'adaptations de l'infrastructure informatique (réseau, serveur, PC avec places de travail). Une grande partie de ces travaux seront évités en cas de réalisation du projet « d'informatique nomade », du fait que

les professionnels disposeront sur leurs outils mobiles partout dans le canton de « l'infrastructure informatique », ceci grâce aux réseaux sans fils.

3.5.4. *Risques managériaux*

La non-réalisation, de certains projets liés à la sécurisation conduirait à ne pas pouvoir atteindre le niveau attendu de pilotage de l'institution. Ce pilotage porte sur :

- les clients, leurs besoins, l'organisation et les ressources de l'institution;
- les activités opérationnelles de l'institution, les tableaux de bord financiers et prospectifs à destination des organes de contrôle.

3.6. *Conclusion*

Le projet présenté par le Conseil d'Etat s'inscrit dans la continuité :

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 juin 1999;
- de la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006 concernant le processus de transformation des centres d'actions sociale et de santé (CASS);
- de la politique du Conseil d'Etat en faveur des personnes âgées (« Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique en faveur des personnes âgées dans le canton de Genève », RD 586 déposé le 6 juin 2005);
- du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (30 mars 2006);
- du deuxième plan de mesures du Conseil d'Etat (14 septembre 2006).

Les axes stratégiques prioritaires sont clairs :

- répondre aux besoins des clients de manière plus adéquate en possédant une meilleure connaissance de leurs besoins requis via la méthode de résolution de problèmes et le RAI;
- simplifier les démarches administratives, réduire le processus bureaucratique et limiter les procédures pour les professionnels grâce au MobiRAI;
- redonner du temps au client par la libération d'un temps dévolu à l'administratif par les professionnels de terrain en utilisant une informatique nomade;
- permettre aux autorités et instances compétentes une connaissance plus approfondie des activités et des clients de la Fondation afin de leur

faciliter la vérification de l'accomplissement de la mission d'utilité publique qui lui est dévolue;

- promouvoir par le biais d'outils nomades, une gouvernance institutionnelle responsable, citoyenne et respectueuse en termes de mobilité et d'environnement.

4. Les projets de l'Hospice général

4.1. La situation actuelle

Le bouclage des comptes 2003 a révélé des dysfonctionnements informatiques importants, que l'Hospice général a partiellement résolus en mettant en place une structure de projet dédiée à la sécurisation des processus métiers et finances.

L'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) à l'Hospice général a nécessité d'adapter de manière importante l'application PROGRES. De ce fait, le projet sécurisation a été fortement ralenti. Aujourd'hui, l'institution a colmaté les principales voies d'eau des processus financiers informatisés. Toutefois, des brèches subsistent. Par ailleurs, au regard de l'augmentation du budget de l'Hospice général, il est essentiel d'améliorer les outils de pilotage afin de mieux ajuster l'action aux besoins des usagers et de transmettre aux décideurs politiques des informations pertinentes et précises.

4.1.1. Stratégie et besoins métiers

L'Hospice général doit poursuivre la sécurisation de ses processus métiers et finances, à savoir :

- finaliser la sécurisation pour l'Aide aux requérants d'asile et l'Action sociale;
- sécuriser les interfaces d'échange de données entre services;
- mettre en place une seule application comptable.

Par ailleurs, au regard des changements de législation, l'institution a l'obligation d'adapter son système d'information au cadre légal, à savoir :

- mettre en œuvre la nouvelle loi sur l'asile;
- produire la statistique sociale selon la demande de l'Office fédéral de la statistique;
- produire des états financiers conformes aux normes IPSAS en 2008;
- participer à la réalisation du revenu déterminant unifié (RDU) en tenant compte de la stratégie retenue par le DSE;

- prendre en compte la LHR (loi sur l’harmonisation des registres) pour l’ensemble des développements, en collaboration avec les départements concernés.

Sur le plan des ressources humaines, il s’agit de mettre en place un nouvel outil de gestion du temps, car le système actuel présente des lacunes.

Toute application a une durée de vie limitée. Aussi, faudra-t-il préparer le renouvellement de PROGRES en 2011-2012.

Dans l’intervalle, une collaboration avec le CTI est envisagée pour la maintenance de PROGRES en lien avec les solutions de maintenance déployées par le CTI pour l’OCPA et le SCARPA.

4.1.2. Stratégie informatique

La stratégie à mettre en œuvre se veut pragmatique et contrôlée. Elle vise la cohérence et la simplification du système informatique, en soutien aux stratégies métiers de l’Hospice général. La stratégie comporte 3 grands axes :

- L’évolution du système informatique :
 - promouvoir une évolution par plate-forme applicative;
 - préférer les solutions du marché, quand elles sont adaptées aux besoins;
 - reprendre la connaissance des utilitaires développés par les utilisateurs.
- La gestion du savoir et des processus :
 - mettre en place des processus de documentation régulière du système d’information et du système informatique.
- L’adaptation de l’organisation :
 - augmenter les compétences en gestion de projets des collaborateurs;
 - augmenter les compétences d’analyse métiers;
 - renforcer les partenariats.

4.1.3. Ordonnancement des projets

Depuis le lancement du projet IS le 16 juin 2003, le COPIL IS a fixé des conditions aux critères de sélection des projets. La direction de l’Hospice général les a repris à son compte :

- garantir la conformité légale et comptable;
- concentrer les efforts de préparation sur les projets d’importance vitale pour la fourniture de prestations de qualité aux citoyens;

- faire précéder tout projet informatique d'une phase de description de l'organisation détaillée de l'institution ou du métier concerné en termes de processus, activités, procédures, règles de gestion et flux d'information, suivie de la phase d'étude préalable d'impact sur le système informatique;
- définir les projets à composante informatique garantissant ces critères et assurant la pérennité du système informatique;
- optimiser les composantes et la sécurité du réseau informatique et de l'infrastructure technique;
- construire un plan de convergence à partir de la cartographie des systèmes actuels et des objectifs de l'institution.

Les priorités sont :

- 0 (obligatoire) : conforme au cadre légal et aux décisions politiques;
vital et essentiel pour la fourniture de prestations aux citoyens;
vital et essentiel pour la sécurité et la pérennité du système informatique;
- 1 (important) : important pour l'institution;
- 2 (nécessaire) : nécessaire pour améliorer notamment les processus internes de gestion;
- 3 (utile) : le reste des demandes.

Lorsque plusieurs projets se voient attribuer une même priorité et dans l'éventualité où ils sont en concurrence pour l'utilisation de ressources de même nature, un ordre de traitement est attribué par le comité de pilotage à l'intérieur de chaque priorité, ceci pour permettre l'élaboration des plans de charges.

Complétant ces conditions, les critères d'ordonnancement utilisés dans la présentation des projets du plan directeur informatique (voir annexe) se résument de la façon suivante :

- terminer les projets de sécurisation et mener à bien les projets « métiers » essentiels déjà lancés dans cette logique. Pour rappel, la sécurisation porte sur les processus métiers et finances de l'Hospice général, l'infocentre et l'infrastructure technique (socle informatique);
- réaliser les projets liés à une mise en conformité légale;

- privilégier les projets relatifs au « cœur du système » (les applications permettant d'allouer des prestations aux citoyens et celles liées à la gestion RH et financière) et limiter les projets « utilitaires » (ceux visant à doter les services internes de l'organisation d'aide à leur gestion);
- réaliser des études de faisabilité avant toute réalisation, au terme desquelles le comité de pilotage peut décider ou non de l'opportunité, du périmètre et des conditions de réalisation;
- identifier et intégrer les dépendances impératives entre les projets (par exemple : certains projets sont des prérequis pour le lancement de projets de mise en conformité légale);
- limiter les évolutions technologiques à l'essentiel pour garantir la pérennité des composantes du système informatique à un horizon de deux ans. Chaque fois que possible, associer, par opportunité, ces évolutions à la réalisation des projets métiers. A défaut, organiser des projets spécifiques.

4.2. Objectifs visés par les projets

Les projets retenus ne concernent que les priorités 0 et 1 pour un montant de 16 751 596 F (voir annexes 8, 9 et 10). Ce choix s'est fait en regard de l'estimation des coûts de l'ensemble des projets du plan directeur informatique (27 628 765 F, voir annexe 12). Cinq projets en priorité 2 et deux projets en priorité 3 ont été reportés pour un montant global de 10 877 169 F.

4.2.1. Des applications sécurisées

Il est vital de poursuivre et conclure la sécurisation des applications métiers et finances. En effet, le bouclage des comptes 2003 a révélé des dysfonctionnements informatiques importants que l'institution a partiellement résolus. Au regard de l'importance du budget de l'Hospice général, il est impératif que l'ensemble des flux financiers soient complètement sécurisés.

Par ailleurs, l'institution doit mettre en place des interfaces d'échange de données et améliorer le suivi des ses débiteurs en mettant en place une base de données centralisée pour le contentieux.

4.2.2. Des applications adaptées aux modifications du cadre légal

Au regard des changements législatifs (nouvelle loi sur l'asile, mise en œuvre du revenu déterminant unifié, etc.), il s'agit d'adapter plusieurs applications afin de mettre en œuvre les décisions politiques.

4.2.3. Une institution mieux pilotée

Il est important pour l'Hospice général d'ajuster son action aux besoins des usagers. Aussi, il s'agit de mettre en place des outils permettant la remontée d'indicateurs en provenance du terrain; par exemple : le reporting financier, l'historisation des interventions non financières, l'outil de gestion des stocks.

4.3. Description des projets

4.3.1. Sécurisation des processus métiers et finances

Lot 2 Aide aux requérants d'asile : gestion des recettes

Correction d'erreurs constatées au terme d'audits et d'analyses en matière de gestion des « réserves cautions logements » et des recettes de l'aide aux requérants d'asile et permettre la restitution des soldes revenant aux clients par le biais de virements bancaires en lieu et place de chèques.

Ce projet est nécessaire pour :

- permettre la production d'états de situation par dossier fiables et notamment prévenir le versement de prestations indues;
- réduire les coûts induits par l'utilisation de chèques pour la restitution des soldes dus aux clients.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	110 000 F
Total	110 000 F

Lot 2 Action sociale : gestion des recettes

Correction des incohérences entre le métier et la comptabilité en matière de processus et règles de gestion des « recettes » à l'Action sociale et à la comptabilité des prestations et de leur pendant informatique au niveau des développements et des données.

Ce projet est nécessaire pour :

- permettre de procéder à des réconciliations automatiques et d'assurer le suivi des transactions sur le compte des recettes, en garantissant la cohérence des informations des applications métiers et comptables, dans le respect des normes comptables;
- obtenir une gestion des recettes de l'Action sociale conforme aux règles comptables et aux exigences des réviseurs;
- élaborer des attestations conformes.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	114 000 F
Total	114 000 F

Suite et fin de la sécurisation Aide aux requérants d'asile et Action sociale

Sécurisation de plusieurs processus utilisés dans le cadre des métiers Aide aux requérants d'asile et Action sociale et n'ayant pu être traités dans le cadre des lots précédents et adaptations de ceux-ci concernant les traitements des correctifs.

Pour l'Aide aux requérants d'asile :

- Suppression du transfert du revenu net Office des migrations;
- Recette dans le traitement « standard » de la notification;
- Correctif d'assistance sur plusieurs périodes;
- Cahier des charges du solde du lot 1 Aide aux requérants d'asile.

Pour l'Action sociale :

- Gestion des cautionnements solidaires;
- Gestion des fonds d'aide sociale;
- Gestion de l'indûment perçu;
- Gestion des placements majeurs et mineurs;
- Gestion d'octroi des prestations Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit;
- Cahier des charges du solde du lot 1 Action sociale.

Ce projet est nécessaire pour :

- faire évoluer l'interface entre PROGRES et PCS, puis remplacer ce dernier par OPALE.

Coût du projet sécurisation Aide aux requérants d'asile :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	815 130 F
Total	815 130 F

Coût du projet sécurisation Action sociale :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	1 193 302 F
Total	1 193 302 F

Sécurisation des interfaces d'échanges de données

La mise en place d'interfaces sécurisées est nécessaire pour garantir la qualité des échanges de données entre services et leur traçabilité.

Dans un premier, il s'agit de mettre en place un annuaire répertoriant les utilisateurs HG et de gérer leurs droits d'accès aux applications des partenaires. Dans un second temps, une interface sécurisée avec le service de l'assurance maladie sera réalisé afin de permettre le contrôle systématique des informations échangées. Par la suite, la DLO et le SCARPA seront concernés.

Coût des projets :

Matériel et logiciels	380 000 F
Prestations de tiers	490 473 F
Total	870 473 F

Outils de gestion de la trésorerie et des débiteurs

Ce projet permet la mise en place de l'outil de gestion et de prévision de la trésorerie, l'identification et le lettrage automatique des différents types de débiteurs selon paiements par BVR touchant les logiciels OPALE et PCS, et enfin la mise en place d'une base de données centralisée pour le contentieux.

Ce projet est nécessaire pour :

- répondre de manière satisfaisante aux audits de la fonction finances par PWC et du contrôle interne par le Groupe Berney;
- finaliser la sécurisation des processus métier finance;
- revoir processus de gestion de la trésorerie;
- anticiper les demandes d'avance de trésorerie;
- minimiser les frais (intérêts) liés au cash-pooling;
- développer et automatiser la gestion des débiteurs;
- développer le contentieux institutionnel.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	267 574 F
Total	267 574 F

Séparation physique et fonctionnelle de PROGRES et PCS

Il s'agit de réaliser une séparation physique et fonctionnelle « métiers / finances » de l'interface entre PROGRES et PCS et rendre ces applications indépendantes au travers d'une interface sécurisée.

Ce projet est nécessaire pour :

- garantir le transfert correct et fiable des écritures de PROGRES vers PCS, la gestion correcte des extournes et une traçabilité entre les éléments « métiers » et les imputations comptables, tout en garantissant la parité de sommes entre les applications;
- améliorer les temps de réponse de chaque application en les optimisant chacune pour elle-même;
- permettre la maintenance de chacune des bases indépendamment du fonctionnement de l'autre;
- corriger des dysfonctionnements et disposer de nouveaux contrôles de cohérence.

Coût du projet séparation physique :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	107 000 F
Total	107 000 F

Coût du projet séparation fonctionnelle :

Matériel et logiciels	140 000 F
Prestations de tiers	772 686 F
Total	912 686 F

Industrialisation des bases Access et Omnis

Maintenance de 16 bases de données Access et Omnis, lesquelles seront progressivement rendues superflues par le projet de remplacement de PCS par OPALE.

Ces bases de données ont été développées pour pallier les lacunes du système informatique dans l'attente de l'achèvement de sa mise à niveau par la réalisation des projets qui suivent : « Remplacement de PCS par OPALE » et « Evolution de l'outil financier ».

Ce projet est nécessaire pour :

- assurer une gestion des droits d'accès aux applications;
- protéger la modification des règles de gestion définies;
- protéger l'accès aux données.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	400 473 F
Total	400 473 F

Remplacement de PCS par OPALE

Ce remplacement permettra l'intégration complète des outils comptables dans une même application (OPALE).

Ce projet est nécessaire pour :

- améliorer et sécuriser le système comptable;
- réduire les temps de retraitement;
- optimiser le reporting financier;
- éliminer les problèmes d'interface;
- préparer l'évolution de l'outil financier et faciliter la mise en place éventuelle d'un ERP.

Coût du projet étude de faisabilité :

Matériel et logiciels	140 000 F
Prestations de tiers	33 071 F
Total	173 071 F

Coût du projet déploiement :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	708 074 F
Total	708 074 F

Evolution de l'outil financier

Compte tenu de l'intention annoncée par le Conseil d'Etat de progressivement amener les organismes subventionnés à utiliser des outils analogues à ceux de l'administration publique, et de réduire les coûts de maintenance et de licences, il convient d'étudier le remplacement d'OPALE par les applications préconisées, soit CFI et Oracle Finance.

Ce projet est nécessaire pour :

- développer des outils de management pour les finances et les fonctions opérationnelles;
- répondre aux recommandations des auditeurs;
- permettre la mise en place des outils préconisés par l'Etat avec la comptabilité financière intégrée (CFI) et Oracle Finance.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	300 000 F
Prestations de tiers	1 180 123 F
Total	1 480 123 F

4.3.2. Adaptation de l'Hospice général à son cadre légal

Répercussion de la nouvelle loi sur l'asile et facturation à l'office des migrations

Adaptation de l'outil métier (PROGRES) pour répondre aux nouvelles exigences de l'office des migrations dans le but d'obtenir le financement attendu.

Ce projet est nécessaire pour :

- continuer à recevoir le financement de la Confédération.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	606 501 F
Total	606 501 F

Outil de prise d'information statistique annuelle Hospice général – office fédéral de la statistique

Afin de répondre d'une part à la demande de l'office fédéral de la statistique concernant la statistique sociale et d'autre part aux besoins de l'Hospice général concernant la statistique annuelle.

Ce projet est nécessaire pour :

- satisfaire aux obligations de l'office fédéral de la statistique, soit 500 variables à renseigner par dossier d'assistance;
- éviter l'impression de fiches qui doivent être renseignées par les AS concernant l'Hospice général.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	95 000 F
Prestations de tiers	142 706 F
Total	237 706 F

Mise en œuvre du revenu déterminant unifié (RDU)

La mise en œuvre du RDU par l'HG se fera en trois étapes distinctes :

- mettre en place un accès en consultation du système d'information RDU pour les collaborateurs concernés;
- modifier le système informatique de l'Aide au requérants d'asile en adaptant les processus métier;
- réaliser une interface d'échanges des données entre l'HG et le système d'information du RDU en adaptant les processus métier et l'application du calcul des prestations.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	800 000 F
Total	800 000 F

Les solutions informatiques seront définies en cohérence avec les choix du comité de pilotage du projet RDU, auquel participent l'HG et le CTI.

Remplacement de GESTPENS par OPALE

L'outil de gestion des pensionnaires GESTPENS (des foyers, des maisons de vacances pour personnes âgées et de la Maison de l'Ancre) est incompatible avec Windows 2000 et ne sera plus supporté.

Ce projet est nécessaire pour :

- assurer une facturation des prestations de manière automatisée.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	50 000 F
Prestations de tiers	36 000 F
Total	86 000 F

*4.3.3. Autres projets importants**Reporting financier par OPALE*

Un outil de reporting financier ad hoc permet la communication d'informations plus sécurisées. Actuellement, les données d'OPALE sont importées dans des fichiers bureautiques.

Ce projet est nécessaire pour :

- répondre aux demandes de l'organe de révision et de l'audit interne, ainsi qu'au pilotage de l'institution;
- assurer une communication des données plus sécurisée.

Coût du projet étude de faisabilité :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	22 047 F
Total	22 047 F

Coût du projet déploiement :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	212 422 F
Total	212 422 F

Adaptation du calcul de la participation aux frais d'hébergement des requérants d'asile

Dans un souci de disposer d'un système juste et équitable, il est nécessaire d'adapter le mode de calcul de la participation aux frais d'hébergement. Pour ce faire, il est nécessaire de reprendre l'étude effectuée en 2003 qui n'a jamais pu être mise en œuvre compte tenu des autres priorités de développement de l'application métier PROGRES.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	154 331 F
Total	154 331 F

Historisation des interventions non financières

Adaptation du fonctionnement des dossiers non financiers afin que les interventions puissent être « historisées » et exploitées à des fins statistiques.

Ce projet est nécessaire pour :

- exploiter des axes d'analyses existants (nombre de dossiers, de personnes par type de prestation) et nouveaux axes d'analyses dans les tableaux de bord (durée, flux etc.);
- suivre les dossiers sans intervention financière, soit environ 2'500 dossiers en 2006.

Coût du projet :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	55 118 F
Total	55 118 F

Outil de gestion du temps de travail Hospice général

L'outil de gestion du temps de travail actuellement utilisé par l'Hospice général (GESTOR) présente des lacunes importantes en matière de fiabilité, de sécurité des données ainsi que de contrôle et d'interfaçage avec Vision RH, une application dédiée à la gestion des Ressources humaines qui a été développée par les HUG. Cette application est également utilisée par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et l'Hospice général

GESOP (gestion opérationnelle) est un module de Vision RH. L'acquisition de ce module améliorera la sécurité des données grâce à l'interface directe avec Vision RH.

Ce projet est nécessaire pour :

- disposer au sein de l'Hospice général d'un processus fiable en matière de gestion du temps de travail;
- assurer une interface sécurisée par un outil pérenne et adéquat à Vision RH.

Coût du projet étude de faisabilité :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	22 000 F
Total	22 000 F

Coût du projet déploiement :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	250 000 F
Total	250 000 F

Outil de gestion des stocks

L'Hospice général a l'obligation d'apporter une réponse satisfaisante aux recommandations de l'Inspection cantonale des finances (ICF) en matière de valorisation des stocks. Par ailleurs, les normes comptables IPSAS formulent des exigences quant à la valorisation des stocks.

Coût du projet étude de faisabilité :

Matériel et logiciels	0 F
Prestations de tiers	39 000 F
Total	39 000 F

Coût du projet déploiement :

Matériel et logiciels	140 000 F
Prestations de tiers	32 400 F
Total	172 400 F

4.3.4. Le matériel informatique spécifique à l'Hospice général

Ce point concerne le matériel informatique d'ores et déjà spécifique à l'Hospice général jusqu'à fin 2008. Il est complété dès 2009 des rubriques du socle informatique (voir annexe 11).

La présentation des besoins liés aux renouvellements et évolutions du matériel reprend la structure : administration du système, continuité de services, maintenance, évolution.

Coût total du matériel informatique spécifique à l'Hospice général pour les cinq prochaines années :

Matériel et logiciels	3 870 340 F
Prestations de tiers	611 200 F
Total	4 481 540 F

4.4. Retour sur investissement

4.4.1. Retour sur investissement « sécurisation des processus métiers et finances »

Le bouclage des comptes 2003 a révélé des dysfonctionnements informatiques et organisationnels importants. PricewaterhouseCoopers, dans son rapport de révision relève : « En raison de lacunes organisationnelles, qui se manifestent en particulier par des dysfonctionnements informatiques et des faiblesses dans les procédures de contrôle interne, les systèmes en place ne permettent pas de garantir la justification et l'exactitude des prestations comptabilisées dans les comptes de l'exercice 2003. » (p. 1 du Rapport de l'organe de révision du 2 avril 2004).

Suite à ces difficultés, l'Hospice général a mis en place une structure d'organisation qui vise la sécurisation des processus métiers et finance, ainsi que la mise en place des virements bancaires. Cette structure est dédiée à traiter l'ensemble des problématiques Aide aux requérants d'asile et Action sociale et leurs pendents comptables.

Le réviseur a pris acte des améliorations dans son rapport du 27 février 2006. Cependant, l'Hospice général doit poursuivre son travail de sécurisation pour satisfaire aux critères d'une bonne tenue des comptes.

Au regard de l'importance du budget de l'Hospice général, il est impératif que la comptabilité soit complètement sécurisée. Le montant des prestations financières versées en 2006 est de 251 654 000 F, aussi chaque fois qu'un % d'erreur est corrigé cela correspond à 2 516 540 F.

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants :

- Lots 2 Aide aux requérants d'asile et Action sociale
- Suite et fin de la sécurisation Aide aux requérants d'asile
- Suite et fin de la sécurisation Action sociale
- Sécurisation des interfaces d'échanges de données
- Outils de gestion de la trésorerie et des débiteurs
- Séparation physique et fonctionnelle de PROGRES et PCS
- Industrialisation des bases Access et Omnis
- Remplacement de PCS par OPALE

- Evolution de l'outil financier
- Reporting financier par OPALE
- Outil de gestion du temps de travail Hospice général

4.4.2. Retour sur investissement « modification du cadre légal »

Les activités de l'Hospice général sont définies par des lois fédérales et cantonales, ainsi que par le Conseil d'Etat. Des décisions politiques ont été prises et l'Hospice général a le devoir de les mettre en oeuvre.

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants :

- Répercussion de la nouvelle loi sur l'asile et facturation à l'office des migrations
- Outil de prise d'informations statistiques annuelles pour l'office fédéral de la statistique
- Mise en œuvre du revenu déterminant unifié
- Remplacement de GESTPENS par OPALE
- Adaptation du calcul de la participation aux frais d'hébergement des requérants d'asile
- Outil de gestion des stocks

4.4.3. Retour sur investissement lié à l'efficacité de l'action et à l'efficience

Efficacité

L'Hospice général cherche à atteindre ses objectifs. Pour ce faire, l'institution a besoin d'outils de pilotage qui par la remontée d'indicateurs lui permet d'ajuster son action, notamment en anticipant un dérapage budgétaire et en fiabilisant les prévisions financières.

Ce retour sur investissement est valable pour les projets suivants :

- Outil de prise d'informations statistiques annuelles pour l'Office fédéral de la statistique
- Remplacement de PCS par OPALE
- Reporting financier par OPALE
- Historisation des interventions non financières
- Outil de gestion des stocks nécessaire à la mise en place d'une fonction achat

Efficiences

Certains projets permettront une réduction des coûts. Des projets favoriseront un recentrage sur les activités à plus haute valeur ajoutée et d'autres éviteront une charge supplémentaire de travail.

Les réductions de coûts :

- Lot 2 Aide aux requérants d'asile : économie d'un demi-poste de travail
- Lot 2 Action sociale : économie d'un demi-poste de travail; économie de frais d'émission de chèques de 50 000 F
- Suite et fin de la sécurisation Aide aux requérants d'asile : économie d'un demi-poste de travail
- Suite et fin de la sécurisation Action sociale : économie d'un demi-poste de travail
- Outils de gestion de la trésorerie et des débiteurs : économie de 1 000 000 F par année
- Remplacement de PCS par OPALE : économie d'un demi-poste de travail; diminution des coûts de licence et de maintenance de 15 000 F
- Outil de gestion du temps de travail Hospice général : diminution des coûts de licence de 5 500 F.

Un recentrage des activités :

- Reporting financier par OPALE : diminution du temps consacré au processus de reporting, 10 jours*homme par année de cadres supérieurs qui seront consacrés à des tâches de management
- Remplacement de PCS par OPALE : diminution des temps de retraitement, de contrôles et d'intégration, soit 30 jours*homme par année.

Une non-augmentation des postes de travail :

- Outil de prise d'informations statistiques annuelles pour l'Office fédéral de la statistique : une charge de travail qui augmente moins fortement pour les assistants sociaux (1 jour*homme par année pour une activité à plein temps et non 5 jours*homme par année pour renseigner PROGRES).

4.5. Risques encourus en cas de non-réalisation

En cas de non-réalisation des projets, les types de risques encourus par l'Hospice général sont les suivants :

4.5.1. Risques juridiques

L'Hospice général ne pourrait pas mettre en œuvre les lois votées par les parlements national et cantonal, ainsi que les décisions du Conseil d'Etat (loi sur l'asile, la statistique sociale, le revenu déterminant unifié, des états financiers conformes aux normes IPSAS, etc.).

4.5.2. Risques technologiques

La non-réalisation de la séparation physique et fonctionnelle de PROGRES et PCS maintiendrait une architecture informatique peu fiable de par l'imbrication de ces deux progiciels. Par ailleurs, cette non-réalisation ne permettrait pas l'adaptation à la CFI.

4.5.3. Risques financiers et économiques

Les dysfonctionnements passés de l'informatisation ont eu d'importants coûts, notamment dans la mise en œuvre et la démotivation des collaborateurs (*turn over* important).

Les rapports des audits externes mandatés par le Conseil d'Etat ont clairement identifiés les risques financiers en cas de non-adaptation de l'informatique de l'Hospice général.

La non-réalisation de certains projets pourrait entraîner une perte ou une diminution de subventions. Sont concernés les projets suivants :

- Répercussion de la nouvelle loi sur l'asile et facturation à l'office des migrations
- Remplacement de GESTPENS par OPALE.

4.5.4. Risques managériaux

La non-réalisation de certains projets pourrait engendrer une mauvaise prévision des dépenses futures et un recouvrement partiel des montants des débiteurs. Sont concernés les projets suivants :

- Lot 2 Aide aux requérants d'asile
- Lot 2 Action sociale
- Suite et fin de la sécurisation Aide aux requérants d'asile
- Suite et fin de la sécurisation Action sociale
- Outils de gestion de la trésorerie et des débiteurs.

5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Le socle informatique*
- 2) *Renouvellement et évolution du tronc commun*
- 3) *Budget global pour la FSASD*
- 4) *Ventilation par projet pour la FSASD*
- 5) *Budget détaillé des projets par nature pour la FSASD*
- 6) *Le matériel informatique de la FSASD*
- 7) *Le plan directeur informatique de la FSASD*
- 8) *Budget global pour l'HG*
- 9) *Ventilation par projet pour l'HG*
- 10) *Budget détaillé des projets par nature pour l'HG*
- 11) *Le matériel informatique de l'HG*
- 12) *Le plan directeur informatique de l'HG*
- 13) *Préavis technique financier*
- 14) *Fiche technique CTI*
- 15) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 16) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*

Le socle informatique

Le réseau de transport des données

Inter-connexion de 89 sites géographiques, dont 2 dans le canton de Vaud et 9 sites servant de relais nécessaires au réseau d'antennes « WaveLan »

Le nombre de sites par type de connexions

Type	Nb. Total	Commun	FSASD	HG
ADSL	26	3	16	7
Fibre Optique	10	5	1	4
Wave-Lan	51	33		18
Cuivre-lignes louées	2	1		1
Total	89	42	17	30

L'ensemble de ces connexions est assuré par des éléments réseau actifs (matériel et logiciels) dont :

Type	Nb. Total	Commun	FSASD	HG
Switches	124	82	7	35
Routeurs	3	3		
Antennes cat A	92	70		22
Antennes cat B	93	64		29
Points d'accès wifi	66		66	
Firewalls de site	31	8	16	7
Total	409	227	89	93

Les Serveurs « Bureautique » et « Métier »

Les serveurs « Bureautique » contiennent les fichiers, la messagerie, les mécanismes d'impression, les mécanismes d'authentification et les mécanismes de mise à jour, les mécanismes de sécurité. Ils servent également de serveur WEB et de serveurs pour des applications liées à l'environnement PC-Microsoft.

Les serveurs « Métier » sont les serveurs d'hébergement des bases de données contenant les informations liées aux métiers des institutions ainsi que les serveurs d'applications spécialisés dans l'environnement multi-tiers (type Web).

Au total, le parc comprend 125 serveurs

Type de serveurs	Nb. Total	Commun	FSASD	HG
Novell-Netware	39	28	1	10
Microsoft	23	21	2	
Microsoft-Citrix	23	23		
Linux	23	18	4	1
HP-UNIX	14	11	2	1
Autres (techniques)	3	3		
	125	104	9	12

Ces serveurs sont hébergés dans la salle informatique du SIS à Carouge, dans la salle informatique du CTI aux Acacias, dans les CASS et dans des sites spécifiques. Ils sont intégrés dans des environnements sécurisés. La répartition géographique est la suivante :

- > 26 serveurs dans les CASS et sites spécifiques ;
- > 13 serveurs au SIS ;
- > 23 serveurs desservant 50 sites avec la technologie CITRIX au SIS ;
- > 46 serveurs Microsoft et Linux au SIS ;
- > 14 serveurs HP-Unix hébergés au SIS et aux Acacias – salle CTI ;
- > 3 serveurs LINUX au SIS et aux Acacias – salle CTI.

Les unités de stockage

Ce sont des systèmes centralisés dédiés au stockage d'information et à la sauvegarde des données. Un équipement se trouve au SIS à Carouge et un deuxième dans la salle informatique des Acacias (CTI). Les deux systèmes sont inter-connectés dans le but d'assurer la redondance des données (continuité de service). Ils sont composés de disques et de cassettes à haute capacité pour l'enregistrement des données, de contrôleurs spécialisés et de matériel de connexion sur fibre optique.

Les équipements de sécurité

Le système de sécurité mis en place dans le cadre de la sécurisation liée à l'utilisation de la messagerie et d'internet (hacker, virus, etc) se compose des éléments suivants :

- > 28 systèmes Firewalls, 2 systèmes VirusWall et 1 système de détection d'intrusions ;
- > 3 serveurs pour les systèmes d'Antivirus locaux (serveurs et PC) et les mises à jour des systèmes d'exploitation ;
- > 5 serveurs pour les systèmes d'authentifications spécialisés.

Les ordinateurs de bureau et imprimantes

Depuis sa création, le SIS est membre du PAIR (Partenariat pour les Achats Informatiques Romands). Cette organisation prend en charge les tests et la validation des standards techniques du matériel sélectionné (PC, portables et imprimantes) et fait bénéficier à ses membres de rabais négociés directement avec les fabricants de matériel.

Le parc informatique en termes de PC, portables et imprimantes, géré par le SIS¹

	Nb. Total	Commun	FSASD	HG	CASS
PC	1564	90	540	828	106
Potables	67	18	14	33	2
Imprimantes	451	15	134	285	17
Total	2082	123	688	1146	125

L'environnement bureautique standard est Office 2000 sur Windows 2000.

Les salles informatiques

La salle 1 du SIS à Carouge a fait l'objet de travaux conduits par le DCTI et répond à toutes les normes de sécurité informatique (systèmes de climatisation et d'extinction à l'azote).

Le SIS bénéficie également, depuis début 2006, d'un espace réservé dans la nouvelle salle informatique du CTI, et utilise également, pour certains serveurs spécifiques, la salle informatique de l'HG, située à Ami-Lullin. Dans les CASS, les serveurs sont hébergés dans des armoires sécurisées.

Toutes les salles informatiques contiennent 1 ou plusieurs UPS (protection contre les coupures de courant), des armoires informatiques sécurisées, des équipements de sécurité physique et du câblage informatique.

Les équipements de surveillance et de gestion du parc informatique

La diversité et l'ampleur du parc informatique ainsi que le nombre de plateformes applicatives (93) ont nécessité la mise en place d'outils de gestion spécialisés dans la surveillance des systèmes, notamment afin de pouvoir anticiper d'éventuels problèmes et également diminuer les temps de réaction.

Les licences

Le socle informatique inclut toutes les licences bureautiques (Office standard et applications complémentaires), les licences liées aux systèmes d'exploitation et serveurs (Windows, Citrix) et celles liées à la sécurité et aux transferts de données.

¹ Inventaire au 30 mai 2006

ANNEXE 2

Renouvellement et évolution du tronc commun

Licences, réparations, renouvellements et évolutions du tronc commun			2007		2008		2009	2010	2011	Totaux 2007-2011		Totaux
			Ressour-ces	Matériel, licences	Ressour-ces	Matériel, licences				Ressour-ces	Matériel, licences	
Administration du système	Obligations contractuelles	Licenses		721'200		636'000				0	1'357'200	1'357'200
		Serveurs		120'000		360'000				0	480'000	480'000
Continuité de service	Support et frais de réparation de matériel défectueux	PC et portables	160'000		160'000					320'000	0	320'000
Maintenance	Renouvellement des matériels	PC et portables	80'000	76'150	80'000	35'050				160'000	111'200	271'200
		Réseau		143'800		59'800				0	203'600	203'600
		Serveurs		243'000		228'000				0	471'000	471'000
Evolution	Evolution des systèmes pour faire face aux augmentations des besoins existants et en pré requis aux projets métier	PC et portables	0	25'200	408'000	24'850				408'000	50'050	458'050
		Réseau	70'400	0	78'400	59'000				148'800	59'000	207'800
		Sécurité	64'000	100'000	112'000	354'000				176'000	454'000	630'000
		Serveurs	32'000	100'000	310'400	80'000				342'400	180'000	522'400
Total par année	Totaux par année		406'400	1'529'350	1'148'800	1'836'700	0	0	0	1'555'200	3'366'050	4'921'250
Part de l'HG	50%		203'200	764'675	574'400	918'350				777'600	1'683'025	2'460'625
Part de la FSASD	50%		203'200	764'675	574'400	918'350				777'600	1'683'025	2'460'625

Budget global pour la FSAD

Récapitulation des coûts d'investissement	2007		2008		2009		2010		2011		Totaux 2007-2011		Totaux
	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences									
Licences, renouvellements et évolutions du tronc commun	406 400	1 529 350	1 148 800	1 836 700	0	0	0	0	0	0	1 555 200	3 366 050	4 921 250
Part de l'institution de 50% au tronc commun	203 200	764 675	574 400	918 350	0	0	0	0	0	0	777 600	1 663 025	2 460 625
Licences, renouvellements et évolutions des matériels de l'institution	0	63 000	0	259 200	0	547 700	337 600	1 011 425	305 600	1 058 975	643 200	2 940 300	3 583 500
Total intermédiaire	203 200	827 675	574 400	1 177 550	0	547 700	337 600	1 011 425	305 600	1 058 975	1 420 800	4 623 325	6 044 125
Projets métiers priorité 0 + 1	1 678 000	20 70 000	2 077 000	1 764 350	480 000	126 350	880 000	991 350	225 000	594 350	5 340 000	5 546 400	10 886 400
Totaux	1 881 200	2 897 675	2 651 400	2 941 900	480 000	674 050	1 217 600	2 002 775	530 600	1 653 325	6 760 800	10 169 725	16 930 525
Totaux annuels	4 778 875		5 593 300		1 154 050		3 220 375		2 183 925		16 930 525		

Ventilation par projet pour la FSAD

N°	Désignation du projet	2007		2008		2009		2010		2011		2007-2011	
		Ressour-ces	Matériel, licences	Ressour-ces	Matériel, licences	Ressour-ces	Matériel, licences						
Projets en priorité 0													
Projets liés à "Informatique nomade"													
0	Mise en œuvre de l'informatique nomade avec les outils mobiles	280'000	1250'000		854'350		128'350		604'350		594'350	280'000	3'429'400
0	Réorganisation géographique des lieux d'activités de la FSAD et déplacement des collaborateurs			1'416'000	595'000							1'416'000	595'000
Projets liés au "RAJ-domicile"													
0	Saisie des actes réalisés	630'000										630'000	0
0	Etats primordiaux pour les professionnels du terrain	100'000										100'000	0
0	Aide à la planification des visites aux clients	386'000	350'000									386'000	350'000
0	Référentiel clients	243'000	470'000									243'000	470'000
0	Gestion des données communes aux métiers			100'000								100'000	0
0	Déploiement du MDS et de la MRP auprès des adés familiales référentes						250'000					250'000	0
Projets liés à la sécurisation													
0	Sécurisation de l'infocentre			103'000	180'000	65'000		75'000			75'000	318'000	180'000
0	Etude générale de gestion des stocks - module Opale	39'000										39'000	0
0	Déploiement du module de gestion des stocks du logiciel Opale			50'000	100'000							50'000	100'000
Total des projets en priorité 0		1'678'000	2'070'000	1'969'000	1'729'350	65'000	128'350	325'000	604'350	75'000	594'350	3'812'000	5'124'400
Projets en priorité 1													
Projets liés au "RAJ-domicile"													
1	Métiers Aides et soins et Santé Maternelle et Infantile					340'000						340'000	0
1	Evaluation de la charge de travail des professionnels			150'000								150'000	0
1	Immeubles avec encadrement							100'000				100'000	0
1	Sécurité et télé contact									150'000		150'000	0
Projets liés à la sécurisation													
1	Sécurisation référentiel client Horus			68'000	35'000							68'000	35'000
1	Migration bases de données Umus			65'000								65'000	0
1	Interface d'échange entre HUG, EMS, OCPA et les partenaires du réseau médico-social							380'000	387'000			380'000	387'000
1	Etude détaillée et déploiement de gestion des formations et des compétences			125'000		75'000		75'000				275'000	0
Total des projets en priorité 1		0	0	408'000	35'000	415'000	0	555'000	387'000	150'000	0	1'528'000	422'000
Totaux par année des projets		1'678'000	2'070'000	2'077'000	1'764'350	480'000	128'350	880'000	991'350	225'000	594'350	5'340'000	5'546'400
Total des projets métiers		3748'000	3841'350	806'350	1'871'350	819'350							
Licences, renouvellement et évolution du matériel (1/2 (bon commun + matériel spécifique)													
		203'200	827'675	574'400	1'177'550	0	547'700	337'600	1'011'425	305'600	1'058'975	1'420'800	4'623'325
Totaux par année		1'030'875	1'751'950	547'700	1'349'025	1'364'575							
Total		6'044'125											
Total général par année		1'881'200	2'897'675	2'951'400	2'941'900	480'000	674'050	1'217'600	2'002'775	530'600	1'653'325	6'760'800	10'168'725
TOTAL GENERAL		4'778'875	5'593'300	1'154'060	3'220'375	2'180'925							

Budget détaillé des projets par nature pour la FSASD

Total des charges internes, externes et matériels pour les projets métiers	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h
Jours/hommes priorités 0+1						
Somme jours/hommes utilisateurs (j*h MOA)	2'099	7'310	2'775	1'560	490	14'234
Somme jours/hommes S.I (j*h int.)	706	379	85	815	315	2'300
Somme jours/hommes SI infra (j*h int. infra)	700	245	20	55	5	1'025
Somme jours/hommes dév. ext. (j*h ext.)	860	1'050	310	490	170	2'880
Somme jours/hommes fournisseurs (j*h fourriss.)	230	120	0	20	0	370
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Somme CHF RH externes (TTC)	1'678'000	2'077'000	480'000	880'000	225'000	5'340'000
Somme CHF fournitures (TTC)	2'070'000	1'764'350	126'350	991'350	594'350	5'546'400
Total projets métiers 0+1 en CHF						10'886'400

Le matériel informatique de la FSASD

Détail par nature et par année			2007		2008		2009		2010		2011		
Licences, réparation, renouvellement et évolution des matériels de la FSASD			Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences FSASD Serveurs						259'000		265'500		98'500	
Continuité de service	Support et frais de réparation de matériel défectueux	PC et portables							80'000		80'000		
Maintenance	Renouvellement des matériels	PC et portables		33'000		259'200		236'000	40'000	305'375	40'000	215'675	
		Réseau		0				20'700	0	12'700	0	304'700	
		Serveurs		30'000				32'000	0	217'750	0	180'000	
Evolution	Evolution des systèmes pour faire face aux augmentations des besoins existants et en pré requis aux projets métier	PC et portables							8'000	12'600	8'000	12'600	
		Réseau						41'800	40'000	41'800	40'000	40'000	
		Sécurité						65'900	50'000	65'600	100'000	100'000	
		Serveurs						102'400	100'000	70'400	100'000		
Total par année				0	63'000	0	259'200	0	547'700	337'600	1'011'425	305'600	1'058'975

Total par nature			Totaux 2007-2011		Totaux
Licences, réparation, renouvellement et évolution des matériels de la FSASD			Ressour-ces	Matériel / licences	
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences FSASD Serveurs	0	623'000	623'000
Continuité de service	Support et frais de réparation de matériel défectueux	PC et portables	160'000	0	160'000
Maintenance	Renouvellement des matériels	PC et portables	80'000	1'049'250	1'129'250
		Réseau	0	338'100	338'100
		Serveurs	0	459'750	459'750
Evolution	Evolution des systèmes pour faire face aux augmentations des besoins existants et en pré requis aux projets métier	PC et portables	16'000	25'200	41'200
		Réseau	83'200	80'000	163'200
		Sécurité	131'200	150'000	281'200
		Serveurs	172'800	200'000	372'800
Total			643'200	2'940'300	3'583'500

Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Plan directeur informatique 2007 à 2011

Mai 2007

Table des matières

1	SYNTHESE	3
2	BUT DU DOCUMENT	3
3	VISION ET AXES STRATEGIQUES	3
3.1	STRATEGIE METIER.....	3
3.2	STRATEGIE INFORMATIQUE.....	4
4	LE SOCLE INFORMATIQUE	5
4.1	LE « TRONC COMMUN » À DÉSIMBRIQUER.....	5
4.1.1	Renouvellement et évolutions du « tronc commun ».....	5
4.1.2	Récapitulatif des rubriques et montants.....	6
4.2	LE MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA FSASD.....	6
5	ORDONNANCEMENT DES PROJETS	7
5.1	CONDITIONS AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS.....	7
5.2	PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DES PROJETS 2007 À 2011.....	8
5.3	PROJETS EN PRIORITÉ 0.....	8
5.3.1	Projets liés à « l'informatique nomade ».....	8
5.3.2	Projets liés au « RAI-Domicile ».....	11
5.3.3	Projets liés à la sécurisation.....	15
5.4	PROJETS EN PRIORITÉ 1.....	18
5.4.1	Projets liés au « RAI-Domicile ».....	18
5.4.2	Projets liés à la sécurisation.....	21
5.5	PROJETS EN PRIORITÉ 2 ET 3.....	24
5.5.1	Projet "Repas et diététique" (projet 722).....	24
5.5.2	Projet "Outil de recherche d'itinéraire et d'optimisation des déplacements" (projet 689).....	25
5.5.3	Projet "Etude de migration à Windows XP et Office 2003" (projet 711).....	25
5.5.4	Projet "Etude d'un nouvel Operating System (OS) et suite bureautique" (projet 731).....	26
5.5.5	Projet "Déploiement Windows XP et Office 2003" (projet 732).....	26
5.5.6	Projet "Etude d'une solution d'archivage technique des données" (projet 712).....	26
5.5.7	Projet de "Déploiement d'une solution d'archivage technique des données" (projet 733).....	27
5.5.8	Projet "Etude outil de gestion documentaire" (projet 674).....	27
5.5.9	Projet "Déploiement outil de gestion documentaire" (projet 675).....	28
5.5.10	Projet "Adaptations de l'Intranet aux besoins de la FSASD"(projet 665).....	28
5.5.11	Projet "Accès aux banques médicales" (projet 677).....	29
5.5.12	Projet "Informatisation du Métier des ergothérapeutes" (projet 720).....	29
5.5.13	Projet "Gestion des métiers aide pratique et grands nettoyages" (projet 721).....	30
5.5.14	Projet "Etude système qualité" (projet 690).....	30
5.5.15	Projet "Déploiement système qualité" (projet 690).....	31
5.5.16	Projet "Recherche d'un outil intégré de gestion des projets" (projet 668).....	31
5.5.17	Projet "Paramétrage et déploiement d'un outil intégré de gestion des projets" (projet 669).....	31
6	STRATEGIE D'EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE	32
7	BUDGET ET FINANCEMENT DES PROJETS	32
7.1	FINANCEMENT DES PROJETS.....	32
7.2	VENTILATION PAR PROJETS.....	33
7.3	BUDGET DÉTAILLÉ DES PROJETS PAR NATURE.....	34
7.4	BUDGET GLOBAL.....	34
8	ORGANISATION DU TRAVAIL	34
8.1	RECENSEMENT ET REVUE ANNUELLE DES PRIORITÉS.....	34
8.2	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATIONS.....	34
8.3	PLAN DE COMMUNICATION.....	35
9	CONCLUSION	36
10	GLOSSAIRE	36

1 SYNTHÈSE

Le Plan directeur informatique présente la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Informatique au travers de solutions informatiques couvrant les besoins de l'Institution. Il spécifie les solutions applicatives, techniques et organisationnelles qui seront déployées.

Par l'application de conditions et de critères d'ordonnement des projets, il permet la présentation ordonnée des projets prioritaires pour les années 2007 à 2011 ainsi que leur mode de financement.

Un processus de revue annuelle des priorités garantit une souplesse d'adaptation aux évolutions légales et technologiques pressenties, sous le contrôle et la validation du Comité de pilotage des projets informatiques de la FSASD.

2 BUT DU DOCUMENT

Les projets informatiques de l'Hospice général (HG), de la Fondation de Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD) et de la Direction générale des Centres d'Action Sociale et de Santé (DGCASS) ont fait l'objet d'une demande, en 2001, de subvention d'un montant de 9,5 millions de francs pour la période 2002 à 2005.

Adoptée par le Grand Conseil en septembre 2002, la loi 8610 accordait une subvention d'investissement de 6,5 millions de francs à l'appui des projets demandés.

Arrivés au terme de la période concernée, il est nécessaire de se préparer à la présentation d'une nouvelle demande pour une période de 5 ans afin d'être en mesure de mettre en œuvre, au plan informatique, les modifications découlant de décisions légales.

Les objectifs spécifiques du document sont de :

- permettre la communication avec les acteurs-clé internes et externes au Service d'informatique sociale (SIS),
- décrire les stratégies détaillées d'évolution du système informatique à mettre en œuvre (applications métier et socle),
- décrire l'argumentaire des projets retenus et leur ordonnancement,
- démontrer la faisabilité et les conditions de cette faisabilité,
- définir le budget et les investissements nécessaires,
- fournir un plan ressources humaines (RH) et de communication.

3 VISION ET AXES STRATEGIQUES

Le Schéma Directeur Informatique (SDI) et le Plan Directeur Informatique (PDI) mettent un accent fort sur la couverture des besoins et les contraintes « métiers » de l'Institution qui détermine les priorités et l'ordonnement des projets.

3.1 Stratégie métier

Dans les 10 ans à venir, les principales¹ priorités pour la FSASD concernent les axes :

→ Clientèle :

- le suivi de l'évolution des besoins par une connaissance toujours plus approfondie de la clientèle,

¹ Par soucis de synthèse, ne sont mentionnées que les priorités ayant un lien avec l'informatisation.

- l'affinage des critères d'attribution des prestations en fonction des besoins de la clientèle, des priorités socio-sanitaire et de l'offre globale accessible sur le marché,
 - renforcer le suivi 24h sur 24, 7 jours sur 7, afin de favoriser une prise en charge globale de la clientèle, celle-ci étant un des critères qualité prioritaire fixé par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD).
- **Finance :**
- l'optimisation des prestations en ciblant mieux les prestations à fournir ainsi que le coût de chaque prestation.
- **RH :**
- être actif dans le développement d'une mobilité douce, en limitant les déplacements afin de restreindre les coûts liés aux déplacements professionnels ainsi que le stress des collaborateurs,
- **Qualité :**
- mettre en place un système qualité, visant à clarifier et optimiser les processus, les résultats et l'organisation dans l'objectif d'une amélioration continue de la qualité des prestations tout en assurant une maîtrise des coûts.

En lien avec les priorités mentionnées ci-dessus, ainsi que les modifications de l'organisation de l'Etat, la réflexion sur la réorganisation des CASS va certainement conduire à la mise en place, pour la FSASD, de centres de maintien à domicile (CMD).

A cela s'ajoute la récente évolution de l'environnement politique genevois (séparation et nouvelle répartition des services du DASS en deux départements clairement distincts : DES, Département de l'économie et de la santé, et DSE, Département de la solidarité et de l'emploi) qui nécessite une désimbrication progressive des environnements informatiques de la FSASD et de l'HG afin d'obtenir à terme des organisations indépendantes.

3.2 Stratégie informatique

La stratégie à mettre en œuvre se veut pragmatique et contrôlée. Elle vise la cohérence et la simplification du système informatique, en soutien des stratégies « métiers » des institutions. La stratégie comporte trois grands axes décrits dans le SDI :

- faire évoluer le système informatique :
 - o promouvoir une évolution par plateforme applicative,
 - o préférer les solutions du marché, quand elles sont adaptées aux besoins,
 - o reprendre la connaissance des utilitaires développés par les utilisateurs,
- gérer le savoir et les processus :
 - o mettre en place des processus de documentation régulière du système d'information et du système informatique,
- adapter l'organisation :
 - o augmenter les compétences en gestion de projets des collaborateurs,
 - o augmenter les compétences d'analyse métiers,
 - o renforcer le travail transversal entre les institutions ainsi que les partenariats.

Les projets décrits dans le PDI constituent le fil rouge guidant l'évolution du système informatique.

4 LE SOCLE INFORMATIQUE

Le socle informatique comporte les éléments indispensables à toute prise en charge de nouvelles solutions informatiques liées aux métiers de l'institution. La maintenance et l'évolution du socle informatique prévues pour les 5 prochaines années sont décrites dans ce chapitre.

4.1 Le « tronc commun » à désimbriquer

Se référant à la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006, l'ensemble du système informatique doit être désimbriqué d'ici 2009. Afin de mettre en place cette séparation tout en restant dans le cadre du premier plan de mesure du Conseil d'Etat, il est prévu de continuer à maintenir le « tronc commun » (ensemble des systèmes partagés par les deux institutions) jusqu'à fin 2008 et de procéder à cette opération au fil des projets métiers pour en limiter les impacts sur les institutions ainsi que sur le plan financier. Il est à noter qu'une désimbrication seule s'élèverait à 3,5 millions d'achats supplémentaires, dont environ la moitié de nouvelles licences. Par ailleurs, cette opération nécessiterait l'arrêt de tous les projets métiers en cours et mobiliserait les utilisateurs dans des tests importants sans valeur ajoutée immédiate. La stratégie adoptée évite cette dépense.

Le tronc commun va être désimbriqué au fil des projets et des opérations de renouvellement et d'évolution, pour garantir aux professionnels de l'Institution :

- la continuité de service, avec un système informatique fiable et performant, offrant le maximum de disponibilité de l'information,
- la confidentialité et la sécurité de l'information, par la mise à jour des systèmes de sécurité afin de maintenir leur efficacité,
- le partage de l'information avec les partenaires de l'institution, grâce à un système « ouvert », compatible, qui suit l'évolution du marché en terme de standard de communication,
- le maximum de rapidité à l'accès de l'information,

ce au niveau des coûts habituels de renouvellement.

4.1.1 Renouvellement et évolutions du « tronc commun »

Les besoins d'investissement pour le « tronc commun » sont présentés par niveau d'« obligation » :

- l'administration du système, comportant la mise en conformité contractuelle,
- la continuité de service, précisant prises en charge des réparations du matériel défectueux,
- la maintenance, comportant les renouvellements des matériels,
- l'évolution, comportant tous les projets d'évolution des systèmes nécessaires à prendre en charge les augmentations des besoins, la séparation des systèmes et la mise en place des pré requis aux projets métiers.

Les demandes de maintenance prennent en compte les mesures du Conseil d'Etat :

- renouvellement des serveurs de plus de 6 ans,
- renouvellement des PC et portables de plus de 5 ans,
- renouvellement limité des imprimantes pour aboutir à une imprimante par 5 postes.

4.1.2 Récapitulatif des rubriques et montants

Chaque institution prend en charge 50% du financement du renouvellement et des évolutions de l'infrastructure commune permettant d'assurer la continuité de service jusqu'à fin 2008, 2009 marquant la transition vers une totale autonomie de gestion, y compris de leur infrastructure, après désimbrication.

Le tableau ci-dessous résume les différentes typologie d'obligations et les rubriques concernées, de matériel et financement :

Licences, réparations, renouvellements et évolutions du tronc commun			2007		2008		2009	2010	2011	Totaux 2007-2011		Totaux
			Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences				Ressour-ces	Matériel/licences	
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences Serveurs		721 200		636 000				0	1 357 200	1 357 200
Continuité de service	Support et frais de réparation de matériel défectueux	PC et portables	160 000		160 000					320 000	0	320 000
Maintenance	Renouvellement des matériels	PC et portables	80 000	76 150	80 000	35 050				160 000	111 200	271 200
		Réseau		143 300		59 900				0	203 600	203 600
		Serveurs		243 000		228 000				0	471 000	471 000
Evolution	Evolution des systèmes pour faire face aux augmentations des besoins existants et en pré requis aux projets métier	PC et portables	0	25 200	408 000	24 350				408 000	50 050	458 050
		Réseau		70 400	0	75 400	59 000			148 800	59 000	207 800
		Sécurité		64 000	100 000	112 000	354 000			176 000	454 000	630 000
		Serveurs		32 000	100 000	310 400	80 000			342 400	180 000	522 400
Total par année	Totaux par année		406 400	1 529 350	1 148 800	1 836 700	0	0	0	1 555 200	3 366 050	4 921 250
Part de l'HG	50%		203 200	764 675	574 400	918 350				777 600	1 683 025	2 460 625
Part de la FSASD	50%		203 200	764 675	574 400	918 350				777 600	1 683 025	2 460 625

4.2 Le matériel informatique de la FSASD

Ce chapitre concerne le matériel informatique d'ores et déjà spécifique à la FSASD, jusqu'à fin 2008, complété dès 2009 des rubriques du socle informatique.

La présentation des besoins liés aux renouvellements et évolutions du matériel reprend la structure précédente, administration du système, continuité de services, maintenance, évolution.

Licences, réparation, renouvellement et évolution des matériels de la FSASD			2007		2008		2009		2010		2011		Totaux 2007-2011		Totaux
			Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences	Ressour-ces	Matériel/licences	
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences FSASD Serveurs			259 000		265 500			96 500		0	623 000	623 000	
Continuité de service	Support et frais de réparation de matériel défectueux	PC et portables				80 000	7 500	80 000		7 500		160 000	160 000	160 000	
Maintenance	Renouvellement des matériels	PC et portables	33 000	259 200	238 000	48 000	369 375	40 000	215 875	80 000	1 049 250	1 129 250			
		Réseau	0		20 700	0	12 700	0	304 700	0	338 100	338 100			
		Serveurs	30 000		32 000	0	217 750	0	180 000	0	432 750	432 750			
Evolution	Evolution des systèmes pour faire face aux augmentations des besoins existants et en pré requis aux projets métier	PC et portables			8 000	12 600	8 000	12 600	18 000	25 200	41 200	41 200			
		Réseau			41 600	40 000	41 500	40 000	83 700	80 000	163 700				
		Sécurité			52 000	52 000	49 500	100 000	131 500	150 000	281 500				
		Serveurs			102 400	100 000	70 400	100 000	172 800	200 000	372 800				
Total par année	Totaux par année		0	63 000	0	259 200	0	547 700	337 600	1 911 425	305 600	1 058 975	849 200	3 940 200	3 983 000

5 ORDONNANCEMENT DES PROJETS

5.1 Conditions aux critères de sélection des projets

Depuis le lancement du projet IS le 16 juin 2003, le COPIL IS a fixé des conditions aux critères de sélection des projets, à savoir, en priorité :

- garantir la conformité légale et comptable,
- concentrer les efforts de préparation sur les projets d'importance vitale pour la fourniture de prestations de qualité aux citoyens,
- faire précéder tout projet informatique d'une phase de description de l'organisation détaillée de l'institution ou du métier concerné en termes de processus, activités, procédures, règles de gestion et flux d'information, suivie de la phase d'étude préalable d'impact sur le système informatique,
- définir les projets à composante informatique garantissant ces critères et assurant la pérennité du système informatique,
- optimiser les composantes et la sécurité du réseau informatique et de l'infrastructure technique.

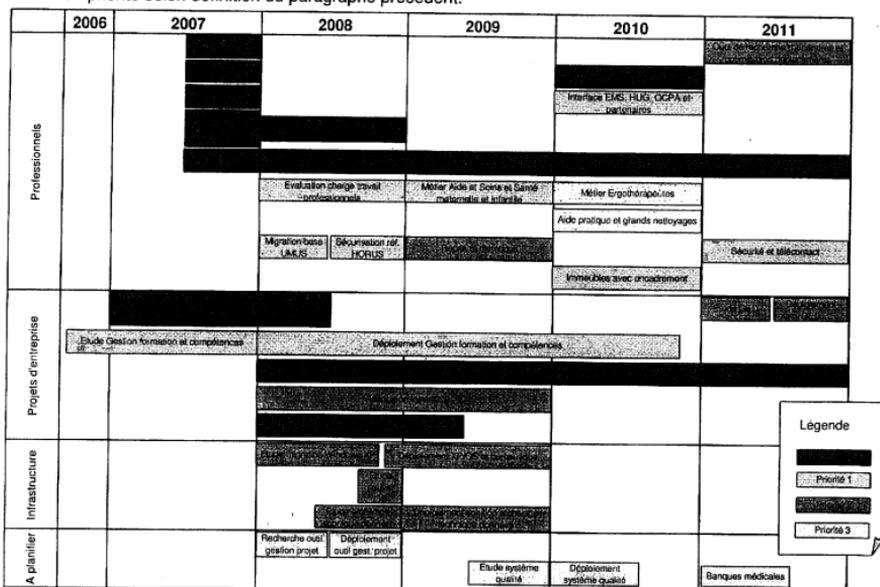
Les priorités susceptibles d'être attribuées sont :

- | | |
|-------------------------|---|
| 0 (zéro) : | vital et essentiel pour la fourniture de prestations aux citoyens ou vital et essentiel pour la sécurité et la pérennité du système informatique, |
| 1 (un - important) : | important pour l'institution, |
| 2 (deux - nécessaire) : | nécessaire pour améliorer notamment les processus internes de gestion, |
| 3 (trois - utile) : | le reste des demandes. |

Lorsque plusieurs projets se voient attribuer une même priorité et dans l'éventualité où ils sont en concurrence pour l'utilisation de ressources de même nature, un ordre de traitement est attribué à la l'intérieur de chaque priorité, ceci pour permettre l'élaboration des plans de charges humain et financier en relation.

5.2 Présentation du portefeuille des projets 2007 à 2011

Les projets 2007 à 2011 sont représentés dans le diagramme ci-dessous, leurs couleurs présentant leur niveau de priorité selon définition du paragraphe précédent.



A l'intérieur des priorités, les projets ont été regroupés en trois catégories en fonction des objectifs poursuivis:

- Les projets liés à « l'informatique nomade »;
- Les projets liés à l'implantation du « RAI-Domicile »;
- Les projets liés à la sécurisation.

5.3 Projets en priorité 0

5.3.1 Projets liés à « l'informatique nomade »

5.3.1.1 Mise en œuvre de l'informatique nomade avec les outils mobiles (projet 729)

Descriptif :

Le projet intègre les conditions du plan de mesures du Conseil d'Etat, matérialise la mise en œuvre de la politique de mobilité du DES, et conduit la FSASD à offrir aux professionnels dotés d'un outil mobile la possibilité, en tout lieu et en tout temps :

1. de consulter leur messagerie,
 2. de consulter des informations et procédures métiers,
 3. d'effectuer par le biais d'internet des recherches sur les sites professionnels autorisés et validés par l'institution,
- ceci, depuis leur outil mobile, à des fins d'efficience.

Argumentaire :

1. Au moyen de l'informatique nomade, offrir à la FSASD la capacité de mettre en application la nouvelle organisation qui vise à augmenter la capacité de réalisation de prestations aux citoyens en limitant – voire en supprimant – les accès aux centres administratifs et, en particulier, en supprimant l'usage des PC;
2. Etre capable en tout temps d'informer les professionnels du terrain sans les contraindre à un passage aux centres administratifs tout en limitant les coûts de communication et en s'assurant qu'ils ont bien reçu l'information ;
3. Offrir aux professionnels du terrain, où qu'ils se trouvent, la capacité de consulter toutes les informations métier nécessaires et ainsi limiter les déplacements inutiles. Par exemple: lui permettre d'aller directement chez le client depuis son domicile ou de retourner à son domicile sans devoir passer au centre administratif pour décharger les informations récoltées dans son outil mobile.

Prérequis :

Se baser sur les conclusions du rapport d'étude réalisé en 2006 sur le concept de connexion en tout temps et en tout lieu ainsi que sur une évaluation des nouveaux outils disponibles sur le marché.

Ce projet est lié au projet « saisie des actes réalisés » et dépend de la connaissance des nouvelles répartitions géographiques.

Le volet lié à la mise à disposition de la messagerie sur l'outil mobile doit être intégré au projet « d'aide à la planification » dans sa composante « agenda », le choix de l'outil de planification et de l'outil mobile conditionnant naturellement la messagerie en cohérence.

Budget :

• **Achat outils mobiles:**

500 INF et RE * CHF 1'500.- TTC (UMPC + accessoires housse + SD-Card + licences). Durée amortissement 3 ans.

340 AF référents * CHF 530.- TTC (Pocket PC). Durée amortissement 2 ans.

650 AS+AD+AEH * CHF 400.- TTC Smartphones ou PD phone. Durée amortissement 3 ans.

Event. 80 autres catégories professionnelles (Ergo, nettoyeurs, livreurs repas)

Achat et renouvellement 2007-2011:

2008: Total CHF 854'350.- composé de : achat UMPC 500'000.- + renouvellement Pocket PC 94'350.- + achat Smartphone 260'000.-;

2009: Total: CHF 126'350.- composé de : renouvellement Pocket PC 94'350.- + autre outil mobile 32'000.-;

2010: Total CHF 604'350.- composé de : UMPC 250'000.- + renouvellement Pocket PC 94'350.- + renouvellement smartphone 260'000.-;

2011: Total CHF 594'350.- composé de : UMPC 500'000.- + renouvellement Pocket PC 94'350.-.

Total général outils mobiles 2008-2011: CHF 2'179'400.- TTC

• **Ressources projet (hors infrastructure):**

Charge MOA configuration et déploiement : 20 [jours-homme]

Charge MOE interne: 80 [jours-homme]

Charge MOE externe: 80 [jours-homme] -> CHF 100'000.-

• **Infrastructure :**

Matériel + licences : CHF 1'250'000.- (Firewalls, PKI, SSO, authentification forte, LDAP/RADIUS, concept d'impression, cartes spécialisées, spécialisation de la plate-forme Citrix, etc).

Charge MOE interne: 350 [jours-homme]

Charge MOE externe: 100 [jours-homme] -> CHF 180'000.-

Période :

2007-2011

5.3.1.2 Réorganisation géographique des lieux d'activités de la FSASD et déplacement des collaborateurs (728)

Descriptif :	Le projet vise à prendre en charge la réorganisation de la FSASD visant à passer de la structure actuelle (CASS) aux "centres de maintien à domicile" (CMD).
Argumentaire :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre, de manière systématique, d'une plus grande délégation de compétences vers les lieux où s'exerce l'activité auprès des clients. - Réduire le nombre de lieux de production de prestations. - Situer les lieux de production des prestations proches des clients afin de mettre en place des zones éco-mobiles. - Développer les synergies avec les EMS et les structures intermédiaires. - Offrir des lieux de prestations ambulatoires.
Retour sur investissement :	<p>Retour sur investissement:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Optimisation de l'utilisation des locaux. 2. Meilleure proximité avec le client et les partenaires, avec qui une collaboration plus étroite est organisée: <ul style="list-style-type: none"> - économie de déplacements (temps et km). 3. Qualité et sécurité: <ul style="list-style-type: none"> - du fait de la proximité: meilleur suivi de la qualité des prestations et des ressources humaines duquel découle une facturation plus efficace.
Prérequis :	Obtention des locaux.
Budget :	<p>Travaux liés au déplacement des PC et imprimantes :</p> <p>Charge MOA: 20 [jours-homme] côté utilisateurs (CIForm).</p> <p>Coûts MOE: impossibles à chiffrer sans informations sur les lieux, nombre de collaborateurs, plateformes applicatives nécessaires, etc. tant au niveau Infrastructure que Système d'Information.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des applications : <ul style="list-style-type: none"> Le découpage en quatre grands centres de production dont la gestion devra pouvoir être réalisée par centre sur tous les plans (Clients, Prestations, RH, finances) implique un travail sur 26 applications concernées - sur les 27 total-permettent d'apprécier une enveloppe de : <ul style="list-style-type: none"> Charge MOA analyse : 775 [jours-homme] composé de: 5 [j-h]/application par 2 personnes, en moyenne 10 [j-h] tests sur chacune des applications concernées, en moyenne 10 [j-h] * 2 utilisateurs, soit 30 [j-h] * 26 Charge MOE interne : 130 [jours-homme], composé de : moyenne de 5 [j-h] par application pour encadrement et suivi. Charge MOE externe : 615 [jours-homme] -> <u>CHF 900'000.-</u> Horus : <ul style="list-style-type: none"> Cette application permet de gérer en particulier les alarmes de 3500 personnes dont la vie dépend. Elle est installée dans un environnement spécifique disposant de sa propre infrastructure et logistique, en particulier téléphonique. En conséquence, il faut envisager de répliquer cet environnement dans les trois nouveaux grands centres (l'évaluation se fonde sur les coûts réels (2004-5) de l'installation de l'application actuelle au CCC). Matériels (serveurs, câblage, licence d'utilisation, onduleur) : <u>CHF 210'000.-</u> (CHF 70'000.- * 3) Charge MOA interne : 25 [jours-homme] Charge MOE externe : 100 [jours-homme] Services : CHF 130'000 * 3 = <u>CHF 390'000.-</u> Coût total Horus répliqué dans les 3 nouveaux environnements : CHF 600'000.- • Infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> Matériel et licences: <u>CHF 385'000.-</u>, composé de : fibres optiques (CTI) + Switches + Wifi + câblage et armoires + cluster Novell

Charge MOE interne : 150 [jours-homme]

Charge MOE externe : 70 [jours-homme] -> CHF 126'000.-

Ces coûts sont intimement liés au projet de réorganisation et sont sans lien avec le projet de sécurisation du référentiel client Horus.

Période : 2008

5.3.2 Projets liés au « RAI-Domicile »

Il s'agit de sécuriser le système informatique de la FSASD et d'assurer l'implémentation du concept RAI (Resident Assessment Instrument) dans les procédures de la FSASD, notamment informatisées.

La FSASD dispose d'une application métier appelée Ulysse, dont l'architecture est peu fiable et la technologie, obsolète depuis 2001, n'est plus maintenue que par de rares ressources en interne du SIS.

Ayant accepté de surseoir à son remplacement pendant la période de difficultés rencontrées par l'HG entre 2001 et 2003, la FSASD doit maintenant pouvoir disposer d'un système informatique fiable et pérenne.

La FSASD et le SIS ont conjointement mené, en 2002 et 2003, une étude préalable portant sur l'ensemble du système d'information et du système informatique de la FSASD. Son résultat a abouti à l'élaboration de la stratégie d'évolution du système d'information de la FSASD, objet d'un cahier des charges de réalisation découpé en 14 lots réalistes et atteignables, dans leur ordre de priorité et d'importance, pour une période de 4 ans dès 2004. Chaque lot consiste en un projet en soi. Chacun vise à l'informatisation d'un métier de la FSASD, l'ensemble permettant in fine d'abandonner l'ancien système.

Deux projets ont été réalisés et déployés en 2004-2005. 4 projets ont été validés par le COPIL IS et leurs analyses sont en cours. Le choix du mode d'implémentation (développement spécifique ou adaptation d'un progiciel) est en cours d'évaluation, et dépendra des résultats de l'étude d'un pilote. Les autres projets métier prioritaires, évalués sur la base de l'étude préalable réalisée en 2003-4, sont envisagés entre 2007 et 2011, ceci pour répartir la charge de travail institution-informatique sur cinq ans et être capable de l'absorber.

5.3.2.1 Projet "Saisie des actes réalisés" (projet 682)

Descriptif :	Le projet vise à la saisie des actes des intervenants FSASD, de la définition de la prestation jusqu'à la facturation, au moyen du Pocket PC (en remplacement du BARman) pour la population des infirmières et référents dans un premier temps.
Argumentaire :	<p>Ce projet participe intégralement à la mise en œuvre de la mobilité au sein de la FSASD.</p> <p>Inscrire toutes les prises en charge et l'exécution des actes dans un processus formalisé dont les étapes sont informatisées.</p> <p>Permettre la consultation et la saisie mobile des données métier et des données servant à la facturation au plus près de l'activité, notamment chez le client.</p> <p>Augmenter le temps à disposition du client en diminuant le temps administratif et un nombre important de documents manuscrits.</p> <p>Fiabiliser le processus de facturation depuis la saisie de l'acte jusqu'à l'édition de la facture.</p> <p>Apporter une meilleure documentation du dossier et une diminution des erreurs de saisie de données facturables.</p> <p>Permettre le remplacement du BARman pour les référents par un système intégrant la prise en charge, le diagnostic et les actes effectués auprès des patients.</p>
Nécessaire pour :	<p>Permettre le remplacement des outils Barman, qui datent de 1992 et arrivent en fin de vie.</p> <p>Permettre la mise en place des mesures d'économie liées à la mobilité (train de mesures de l'Etat de Genève).</p>
Prérequis :	Aucun

Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne : 300 [jours-homme] Charge MOE externe : 350 [jours-homme] -> <u>CHF 630'000.-</u> Charge MOA : 700 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 1940 [jours-homme] (en 2008) • Infrastructure : Jours-homme interne : 100 [jours-homme]
Période :	Deuxième semestre 2007

5.3.2.2 Projet "Etats primordiaux pour les professionnels du terrain" (projet 714)

Descriptif :	Rapports indispensable pour les professionnels du terrain
Argumentaire :	<p>La mise en œuvre des 3 premiers projets exige que la FSASD puisse garantir l'édition d'états primordiaux à partir des données enregistrées dans le système d'information ; sans être exhaustif, il convient de citer les feuilles OPAS, le contrat de prestations, la liste de clients susceptibles d'avoir des problèmes alimentaires, respectivement de souffrir d'une canicule ainsi que la mise à disposition de messages généraux et ciblés clients apparaissant automatiquement sur l'écran de l'outil de saisie mobile.</p> <p>De manière générale, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> diminuer les risques d'erreur par recopie d'informations entre les dossiers et les formulaires ; apporter un gain de temps par la cohérence des données entre ce qui est planifié pour le client par le professionnel et ce qui apparaît sur les éditions ; mieux engager les ressources à mettre en œuvre pour des actions ciblées ponctuelles (prévention en cas de canicule, campagne de vaccination, etc).
Nécessaire pour :	Le pilotage et l'appréciation des prestations de la FSASD à ses clients, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources, notamment humaines.
Prérequis :	Référentiel client, saisie des actes.
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 85 [jours-homme] Charge MOE externe: 75 [jours-homme] -> <u>CHF 100'000.-</u> Charge MOA: 160 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 760 [jours-homme] (en 2008) • Infrastructure : Charge MOE interne: 10 [jours-homme]
Période :	Deuxième semestre 2007

5.3.2.3 Projet "Aide à la planification des visites aux clients" (projet 715)

Descriptif :	Informatisation de la planification des visites des professionnels aux clients.
Argumentaire :	<p>La planification des visites chez les clients est actuellement effectuée "manuellement" sur un planning mural à onglets (Valrex). L'informatisation de ce processus permettra d'optimiser les déplacements des professionnels et l'utilisation du temps de travail, tout en répondant au mieux aux besoins des clients et de leur traitement. Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscrire toutes les prises en charge dans un processus formalisé dont les étapes sont informatisées ; - améliorer le processus de planification des visites aux clients ; - planifier les visites des professionnels aux clients de manière à optimiser le trajet des professionnels pendant leur journée et l'utilisation du temps de travail tout en répondant du mieux possible aux besoins des clients et de leur traitement ; - remplacer le Valrex par un outil d'aide à la planification des visites client, permettant d'optimiser le temps à disposition du client tout en en diminuant le temps administratif ; - optimiser la planification des prestations aux clients ;

- optimiser les trajets entre les clients dès la phase de planification. A cet effet, prendre en considération le travail réalisé pour la promotion de l'éco-mobilité et dans la suite logique du développement effectué par le SITG (site géosanté) ;
- organiser les visites aux clients de manière optimale en fonction des besoins des clients (tels que contraintes horaires, par exemple), du personnel disponible et de la nature des prestations ;
- améliorer l'organisation au sein de l'équipe ;
- disposer (au niveau des directions) d'un suivi centralisé des données locales de planification ;
- augmenter le temps à disposition du client en diminuant le temps administratif et un nombre important de documents manuscrits.

Nécessaire pour : Minimisation des oublis clients.
 Augmentation de la productivité.
 Diminution du temps administratif et du temps de déplacement. Le professionnel voit son planning et sa feuille de route sur l'outil de saisie mobile.
 Meilleure vision de l'occupation des professionnels.
 Le temps entre l'arrivée de la demande de prestations et la première prise en charge diminue.
 Diminution du temps de déplacement et des frais liés aux déplacements.
 Diminution du nombre d'intervenants chez le client.
 Le professionnel pourra partir du centre ou de son domicile avec le planning précis de sa journée dans une organisation optimisant ses déplacements.
 Augmentation de la satisfaction des clients par une amélioration de la prise en compte de ses besoins en terme de planning et une diminution des intervenants.

Prérequis : Aucun

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 - Charge MOE interne: 90 [jours-homme]
 - Charge MOE externe: 270 [jours-homme] -> CHF 350'000.-
 - Charge MOA: 500 [jours-homme]
 - Charge formation utilisateurs (MOA): 1850 [jours-homme] (en 2008)
- **Infrastructure :**
 - Matériel et licences: CHF 350'000.- (serveurs + licence messagerie)
 - Charge MOE interne: 200 [jours-homme]
 - Charge MOE externe: 20 [jours-homme] -> CHF 36'000.-

Période : Deuxième semestre 2007

5.3.2.4 Projet "Référentiel clients" (projet 697)

Descriptif : Assurer l'autonomie de la FSASD dans la gestion des données client la concernant.

Argumentaire : Décidé par arrêté du Conseil d'Etat en 1997, le concept de Dossier Unique Informatisé de l'HG et de la FSASD n'a de fait pas été mené à son terme en ce qui concerne la FSASD, notamment du fait qu'il n'a pas été stabilisé après sa mise en œuvre à l'HG en 2001. Depuis cette date, la FSASD n'est reliée au DUI PROGRES qu'au travers de l'enregistrement des clients, mais continue à utiliser le système informatique ULYSSE FSASD pour la gestion de son métier. La nouvelle organisation des départements annoncée le 30 novembre 2005 amène à la nécessité de rendre autonome la FSASD dans la gestion de son propre système d'information et de son système informatique. Il s'agit de documenter et définir le référentiel clients propre à la FSASD pour extraire de PROGRES les règles de gestion propres aux métiers et faciliter ainsi leur adaptation aux évolutions légales et réglementaires en les intégrant au système informatique de la FSASD.

Les objectifs sont :

Rendre le sous-système informatique de la FSASD lié à la réalisation de prestations aux clients indépendant de celui de l'HG ce dès l'enregistrement des données du client.

	Permettre la saisie des données administratives des clients selon une logique propre à l'institution et sur un seul applicatif. Faciliter le partage d'informations lorsqu'un client bénéficie des prestations de plusieurs services FSASD.
Nécessaire pour :	Permettre une gestion centralisée des données « clients » en garantissant leur unicité et disponibilité pour les autres projets et modules fonctionnels. Rendre la FSASD autonome dans l'évolution de son système d'information et de son système informatique. Garantir la capacité d'évaluation des prestations fournies.
Retour sur investissement	Permettre le remplacement du progiciel Progrès au sein de la FSASD par un outil dédié aux processus et aux besoins de l'institution. Gain lié à la suppression de Progrès à la FSASD ; désimbrication.
Prérequis :	Aucun
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 100 [jours-homme] Charge MOE externe : 175 [jours-homme] -> <u>CHF 225'000.-</u> Charge MOA : 500 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 400 [jours-homme] • Infrastructure : Matériel et licences: <u>CHF 470'000.-</u> (serveurs, licences, stockage) Charge MOE interne: 40 [jours-homme] Charge MOE externe : 10 [jours-homme] -> <u>CHF 18'000.-</u>
Période :	Deuxième semestre 2007

5.3.2.5 Projet "Gestion des données communes aux métiers" (projet 725)

Descriptif :	Gestion des données communes aux métiers. Ce projet permettra de mettre à la disposition des professionnels les données métiers complémentaires actuellement non incluses dans les données administratives du client ainsi que celles liées à la saisie des prestations et de facturation.
Argumentaire :	Mettre à disposition des professionnels les informations communes à l'ensemble des métiers au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les données communes concernent l'ensemble des professionnels de la FSASD donnant des prestations d'aide, de soins, d'ergothérapie, de repas et de sécurité au client, ainsi que les collaborateurs du service des immeubles avec encadrement. Cette fonction doit permettre de documenter le dossier client de manière à favoriser la prise en charge pluridisciplinaire.

L'idée de cette fonction est que tout professionnel (et en particulier celui qui se rend pour la première fois chez le client) puisse consulter rapidement un tableau synthétique lui permettant de visualiser la situation générale du client dans le but d'individualiser son approche aux besoins du client et ses prestations.

Nécessaire pour :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ nom du référent FSASD pour le client ◆ objectif général de prise en charge ◆ périodes d'absence du client (p. ex. hospitalisé) ◆ données utiles sur l'état du client pour la prise en charge du client (dans les limites de la confidentialité requise) <p>Permettre la saisie de la fiche d'enregistrement et des autres documents du dossier des clients concernant les étapes (afin d'éviter la saisie papier actuelle) et la récupération informatique/validation de ces informations par les personnes chargées de saisir les données administratives dans le référentiel client.</p>
Prérequis :	Réalisation du projet "référentiel client"

Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne : 30 [jours-homme] Charge MOE externe: 75 [jours-homme] -> CHF 100'000.- Charge MOA : 200 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 530 [jours-homme] • Infrastructure : Charge MOE interne : 5 [jours-homme]
Période :	2008

5.3.2.6 Déploiement du MDS et de la MRP auprès des aides familiales référentes (projet 727)

Descriptif :	Le projet vise le déploiement des fonctions équivalentes de la MDS et du MRP adaptées au métier des aides familiales référentes (AF)
Argumentaire :	<p>Poursuite du déploiement des projets MDS et de la MRP, adaptés toutefois par la prise en compte des besoins des AF référentes.</p> <p>Inscrire toutes les prises en charge et l'exécution des actes dans un processus formalisé dont les étapes sont informatisées.</p> <p>Permettre la consultation et la saisie mobile des données métier et des données servant à la facturation au plus près de l'activité, notamment chez le client.</p> <p>Augmenter le temps à disposition du client en diminuant le temps administratif et un nombre important de documents manuscrits.</p> <p>Fiabiliser le processus de facturation depuis la saisie de l'acte jusqu'à l'édition de la facture.</p> <p>Apporter une meilleure documentation du dossier et une diminution des erreurs de saisie de données facturables.</p> <p>Permettre le remplacement du BARman pour les référents par un système intégrant la prise en charge et la saisie des actes effectués auprès des patients.</p>
Nécessaire pour :	Mettre à disposition des AF un outil d'aide à l'évaluation des besoins du patient, basé sur une démarche commune et répondant aux normes de l'ASSASD.
Prérequis :	Aucun.
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet : Charge MOE interne: 500 [jours-homme] Charge MOE externe: 175 [jours-homme] -> <u>CHF 250'000.-</u> Charge MOA : 160 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 500 [jours-homme]
Période :	20010

5.3.3 Projets liés à la sécurisation

5.3.3.1 Projet « Sécurisation de l'Infocentre (axes RH et finances) et adaptations aux décisions" (projet 691)

Descriptif :	<p>En résumé, le projet vise à réaliser les rapports RH et finances indispensables au pilotage de l'institution ainsi qu'à réaliser les évolutions intégrant les nombreux changements organisationnels et techniques décidés fin 2005 – début 2006.</p> <p>Essentiel à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Etat prises le 10 mai 2006 et stratégique pour l'institution et le Département Economie et Santé, ce projet porte sur 3 domaines distincts, dans l'ordre d'importance, la réalisation des extractions et rapports des axes RH et finances, la prise en charge de la séparation des plates-formes entre l'HG et la FSASD, et la maintenance évolutive sur les rapports des axes clients et prestations pour les adapter aux nouvelles organisations décidées par le Conseil d'Etat et le DES.</p>
Argumentaire :	La prévision de réorganisation des CASS et de la FSASD en centres de maintien à domicile, le projet de renforcement du partenariat avec les EMS, avec les HUG et les structures intermédiaires, la décision de séparation de l'informatique de la

FSASD et de l'Hospice général, le rattachement du SIS à la FSASD, nécessitent différentes adaptations afin que l'infocentre FSASD puisse continuer à fournir des tableaux de bord dans cet environnement fluctuant.

En outre, dans le cadre des décisions prises par le Comité de Pilotage de l'Informatique Sociale (Copil IS) entre 2003 et 2005, les priorités de l'infocentre inter institutionnel ont été mises sur la fiabilisation (PQT 2004) et la sécurisation (PQT 2005) de l'infocentre commun; à cet égard, les données clientèle et prestations ont fait l'objet des premiers travaux. Les données restantes (ressources humaines et finances) ne sont ainsi actuellement pas disponibles dans l'outil d'infocentre. Des recoupements manuels, coûteux en ressources et en temps, sont nécessaires afin de disposer d'informations de ce fait très statiques. Il a toujours été prévu dans le planning Infocentre, faisant suite à son audit en 2004, que ces éléments soient, petit à petit, intégrés dans l'infocentre. Les institutions reprenant leur autonomie en terme d'informatique et, partant, d'infocentre, la réalisation des rapports RH et Finance est de la responsabilité de l'institution qui en confirme la priorité élevée.

D'autre part, si les rapports et catalogues de l'HG et de la FSASD sont distincts, la volonté qui prévalait avant l'élection du Conseil d'Etat le 30 novembre 2005 et sa décision du 10 mai 2006 consistait à organiser une gestion conjointe et trans-institutionnelle de l'application infocentre, de l'outil d'extraction, de l'infrastructure de l'infocentre et de son administration.

La partie DGCASS (catalogue et rapport) est également partagée par les trois institutions.

La décision de désimbrication des informatiques de l'HG et de la FSASD nécessitera forcément une désimbrication de l'infocentre, mais également une refonte des processus et procédures y relatives (notamment en lien avec la structure de projet, les structures spécialisées d'Infocentre (SSIC) et le remplacement de la structure trans-institutionnelle qui ne sont plus d'actualité.

Ces différents changements ajoutés aux évolutions du système d'information MobiRAI (disparition de Progrès, d'Ulysse notamment) impliquent que l'organisation ainsi que l'alimentation en données actuelles de l'infocentre vont devoir être réexaminées, reconceptualisées, redéfinies et réadaptées, en particulier les axes Clients et Prestations déjà réalisés. Les objectifs sont :

1.) Réalisation des extractions et rapports des axes RH et Finances dans l'infocentre

- rédiger les catalogues des données de ces deux axes ;
- adapter les outils d'extraction ;
- réaliser les rapports – les tester – les valider – les mettre en œuvre.

2.) Mise en œuvre de la séparation du système (part FSASD) : adapter les applications pour mettre en œuvre leur séparation logique, dans le respect de la désimbrication décidée.

Maintenance évolutive des rapports des axes Clients et Prestations : prendre en charge et réaliser les adaptations des 2 axes existants aux nouvelles organisations.

Nécessaire pour :

Pour répondre aux décisions du Conseil d'Etat, en particulier par rapport à la gestion par prestations – contrat de prestations et GE-pilote - le pilotage de l'institution requiert impérativement :

- une amélioration de la connaissance des clients tant en éléments purement statistiques (âge, sexe, domicile, etc.) que sanitaires (évaluation de l'état, mise en évidence des besoins requis)
- une connaissance plus détaillées des prestations fournies et de leur déroulement quantitatif et qualitatif
- un suivi précis des modus operandi des professionnels qui fournissent les prestations
- une justification des flux de facturations et des recettes, jusqu'au détail le plus élémentaire.

Ces éléments sont les pré-requis à la fourniture des statistiques et tableaux de bord qui permettront un pilotage plus précis visant à une augmentation de

l'efficacité et de l'efficience de l'institution dans le respect des décisions du Conseil d'Etat.

Prérequis : Aucun pré-requis. Les évaluations se fondent sur le rapport d'audit réalisé en 2003 et 2004, le découpage en 4 axes a été validé par le COPIL IS, les évaluations ont été adaptées compte tenu des réalisations concrètes de 2004 à 2006.

Budget : Les évaluations 1.) et 3.) ci-dessous se fondent sur le rapport d'audit général des besoins infocentre produit en 2004 ainsi que sur les bilans de clôture des projets de Sécurisation Infocentre en 2004 et de Fiabilisation des données Infocentre en 2005.

1.) Réalisation des extractions et rapports des axes RH et Finances dans l'infocentre en 2008-2009 :

Charges MOA: 50 [jours-homme] (25 [j-h] par année)

Charges MOE interne: 15 [jours-homme] (10 puis 5 [j-h] par année)

Charges MOE externes: 75 [jours-homme] (45 puis 30 [j-h] par année) -> CHF : 100'000.- sur deux ans (CHF 60'000.- et CHF 40'000.-)

2.) Mise en œuvre de la séparation du système (part FSASD)

• **Infrastructure :**

Matériel et licences: CHF 180'000.- (matériel + Genio)

Charge MOE interne: 30 [jours-homme] (20 puis 10 [j-h])

Charge MOE externe: 10 [jours-homme] -> CHF 18'000.-

3.) Maintenance évolutive des rapports des 4 axes (Clients, Prestations, RH et finances) pour prendre en compte l'adaptation au fil de la mise en œuvre de la réorganisation interne, se fondant sur :

Charge MOA: 90 [jours-homme] (15 + 15 + 30 + 30)

Charge MOE interne: 40 [jours-homme] (10 par an)

Charge MOE externe: 150 [jours-homme] (20 + 20 + 55 + 55)

CHF 25'000 en 2008 et 2009, CHF 75'000 en 200'10 et 2011 = CHF 200'000.-

Formation MOA (pour l'ensemble points 1 à 3) : 20 [jours-homme]

2008, 2009, 2010 et 2011

Période

5.3.3.2 Projet « Etude générale de gestion des stocks – module Opale » (projet 679)

Descriptif : Documenter de manière détaillée les besoins métiers et autres normes fonctionnelles au travers d'un cahier des charges détaillé, puis effectuer une évaluation de l'adéquation du module disponible de « Gestion de stocks » du progiciel « Opale » pour évaluer l'opportunité de le déployer, en cohérence avec l'architecture du système.

Argumentaire : La FSASD a l'obligation d'apporter une réponse satisfaisante aux recommandations de l'Inspection Cantonale des Finances (ICF) en matière de valorisation des stocks. Depuis 2003, la FSASD exprime la nécessité de permettre une gestion professionnelle et efficiente des stocks et prévenir ainsi les surcoûts, respectivement l'altération des prestations résultant d'excédents ou de ruptures de stocks.

La décision d'appliquer à Genève les normes comptables IPSAS aux comptes 2007 et aux budgets dès 2008 comprend une contrainte de gestion en matière de stock et de valorisation des immobilisations. L'étude en question puis le déploiement éventuel du module de gestion des stocks précèdent donc une norme contraignante et répondraient à une attente de longue date des institutions.

Nécessaire pour : Garantir que le déploiement du module de gestion des stocks d'Opale (projet 679) corresponde aux attentes et soit précédé d'une validation de l'organisation détaillée en relation.

Budget :

- **Ressources projet :**
- Charge MOA : 219 [jours-homme]
- Charge MOE interne: 51 [jours-homme]
- Charge MOE externe : 30 [jours-homme]> CHF 39'000.-

Période

2007

5.3.3.3 Projet "Déploiement du module de gestion des stocks du progiciel Opale" (projet 736)

Descriptif :	Paramétrage et déploiement du module de gestion des stocks du progiciel "Opale" (suite du projet 578).
Argumentaire:	Idem projet 578 ci-dessus.
Prérequis :	Etude générale de gestion des stocks – module Opale (projet 578). <ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure):
Budget :	Charge MOE externe: 30 [jours-homme] -> <u>CHF 50'000.-</u> Charge MOE interne: 20 [jours-homme] Charge MOA : 100 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 100 [jours-homme] Matériel et licences: <u>CHF 100'000.-</u>
Période :	2008

5.3.3.4 Projet "Etude gestion des formations et des compétences" (projet 670)

Descriptif :	Elaboration du cahier des charges et choix d'une plate-forme commune destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences. Centralisée aux HUG cette plate-forme sera utilisée par la FSASD ainsi que d'autres partenaires.
Argumentaire :	L'examen de l'état actuel révèle deux lacunes importantes : <ul style="list-style-type: none"> • une multitude d'outils obsolètes, incomplets pour certains et sans interconnexion, alors que l'offre de formations est commune, • l'absence d'outils permettant le développement de politiques des ressources humaines. <p>Actuellement, la FSASD, comme la DGCASS et l'HG, utilisent l'application Vision RH des HUG's pour la gestion RH. Le but est de participer à l'étude d'évolution envisagée par les HUG's dont l'expression intègre les besoins de la FSASD.</p> <p>Le principe du projet est formellement validé par les DRH et les DG des institutions (HUG, FSASD), le directeur général et le directeur des ressources humaines des HUG.</p> <p>Le leadership est assuré par la Direction de l'Informatique des HUG. Démarrée en 2006, l'étude débouchant sur un appel d'offre doit se finaliser en 2007.</p>
Nécessaire pour :	Etude détaillée et déploiement de "Gestion formations et compétences" (projet 713).
Prérequis :	Aucun
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 15 [jours-homme] Charge MOA : 124 [jours-homme] <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure: Charge MOE interne: 4 [jours-homme] Pas de coûts externes pour l'étude.
Période :	2006 - 2007.

5.4 Projets en priorité 1

5.4.1 Projets liés au « RAI-Domicile »

5.4.1.1 Projet "Métiers Aide et soins et Santé Maternelle et Infantile" (projet 726)

Descriptif :	Permettre la mise en place d'un module spécifique aux soins avec des données spécifiques cliniques et une partie dédiée à la Santé Maternelle et Infantile (SMI)
Argumentaire :	Cette partie doit permettre d'informatiser le dossier médical complet du patient des unités "aides et soins" et SMI ; Le logiciel devra permettre d'enregistrer à la fois les renseignements récoltés lors

de consultation SMI et ceux récoltés lors de visite à domicile des soins délégués.

1.) Pour la partie SMI, comme la consultation se fait en présence d'un groupe d'enfants et de leurs mères et qu'il n'est pas facile de simultanément gérer ce groupe et de consulter et saisir à l'écran les informations concernant ces clients, cette partie devra être particulièrement conviviale et facile d'accès.

2.) La partie médication et autres soins délégués doit permettre aux infirmières d'enregistrer les prescriptions médicales concernant les médicaments, les transfusions sanguines et les soins délégués et protocoles.

Nécessaire pour : Permettre de disposer du dossier médical auprès du patient ;
 Enregistrer chez le client le résultat des examens
 Pour le SMI, assurer un suivi de l'évolution de l'enfant et de conseiller adéquatement la mère et de détecter de manière pro-active d'éventuels problèmes.

Prérequis : Référentiel client , pas de pré-requis pour saisie des actes

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOE [jours-homme]
 1.) Partie SMI :
 Charge MOE interne: 15 [jours-homme]
 Charge MOE externe: 30 [jours-homme] -> CHF 40'000.-
 2.) Aide et soins :
 Charge MOE interne: 30 [jours-homme]
 Charge MOE externe: 230 [jours-homme] -> CHF 300'000.-
 Charge MOA : 700 [jours-homme]
 Charge formation utilisateurs (MOA) : 1960 [jours-homme]
- **Infrastructure :**
 Charge MOE interne: 5 [jours-homme]

Période : 2009

5.4.1.2 Projet "Evaluation de la charge de travail des professionnels" (projet 724)

Descriptif : Evaluer la charge de travail des professionnels au sein de l'équipe.

Argumentaire : Ce projet vise à faciliter l'utilisation des ressources entre les équipes et une meilleure anticipation des ressources d'appoint.

Il permettra d'améliorer la mise à disposition de ressources, en fonction des chiffres réels mesurés sur le mois précédent et des besoins exprimés et anticipés pour les 15 jours suivants.

Nécessaire pour : Le projet est nécessaire pour améliorer la gestion des affectations des professionnels et en mesurer les effets.

Prérequis : Mise en oeuvre des projets « référentiel client » et « d'aide à la planification des visites aux clients »

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOE interne: 50 [jours-homme]
 Charge MOE externe: 115 [jours-homme] -> CHF 150'000.-
 Charge MOA: 80 [jours-homme]
 Charge formation MOA : 360 [jours-homme]
- **Infrastructure :**
 Charge MOE interne: 40 [jours-homme]

Période : 2008

5.4.1.3 Projet "Immeuble avec encadrement" (projet 723)

Descriptif :	immeubles avec encadrement Au niveau des locataires	Au niveau de l'immeuble
	<ul style="list-style-type: none"> • aide sociale et administrative • aide pratique à la vie quotidienne • gestion de la vie communautaire de l'immeuble • réponse aux appels d'urgence et premier échelon d'intervention • coordination entre les locataires et les services d'aide à domicile et médico-sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • la participation à la procédure d'admission des locataires • la coordination avec les propriétaires et leurs mandataires
Argumentaire :	<p>Intégrer les besoins des collaborateurs des immeubles avec encadrement. Le dossier doit permettre la gestion des prestations accordées au niveau de chaque domaine d'intervention (activité FSASD et hors FSASD), il doit ainsi assurer un suivi global du contexte médical et social du client.</p> <p>Le dossier Immeuble avec Encadrement doit permettre un meilleur suivi du client ainsi qu'une optimisation des prestations, par rapport au document papier actuel. Pour mener à bien ces actions, il convient de pouvoir suivre l'ensemble des prestations dont le client est bénéficiaire.</p>	
Nécessaire pour :	Alléger le traitement administratif et garantir la fiabilité des données.	
Prérequis :	Référentiel client	
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 130 [jours-homme] Charge MOE externe: 80 [jours-homme] -> CHF 100'000.- Charge MOA : 180 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA): 175 [jours-homme] • Infrastructure : Charge MOE interne: 10 [jours-homme] 	
Période :	20010	

5.4.1.4 Projet "Sécurité et télécontact" (projet 684)

Descriptif :	Permettre la mise en place et assurer l'autonomie dans la gestion des données client concernant la sécurité et télé contact.
Argumentaire :	<p>Permettre les évaluations des prestations.</p> <p>Garantir la cohérence des données entre les référentiels (hors projet de sécurisation référentiel clients Horus FP 1).</p> <p>Mettre en application à Genève un concept privilégiant l'aspect relationnel et le renforcement des contacts entre les usagers et leur entourage. Les collaborateurs sociaux du service organisent le réseau de répondants en faisant appel en priorité aux voisins, à la famille et à tous les proches de l'utilisateur. Leur mission consiste aussi à apporter le soutien au niveau de la gestion des appareils par des visites et des contrôles réguliers ainsi que d'avoir la certitude, par une permanence de 24 heures sur 24, que chaque appel bénéficie d'une réponse adéquate en urgence.</p>
Prérequis :	Finalisation des projets Référentiel client et Sécurisation référentiel clients Horus

Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 305 [jours-homme] Charge MOE externe: 115 [jours-homme] -> <u>CHF 150'000.-</u> Charge MOA : 330 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 130 [jours-homme] • Infrastructure : Charge MOE interne: 5 [jours-homme]
Période :	2011

5.4.2 Projets liés à la sécurisation

5.4.2.1 Projet "Sécurisation du référentiel client HORUS" (projet 681)

Descriptif :	Le projet repose sur la nécessité de sécuriser le référentiel des clients HORUS (système de bio-télé-vigilance au service de 3'500 clients), en intégrant l'infrastructure Horus actuellement gérée par la FSASD dans le système d'information standard SIS et en l'interfaçant avec le futur référentiel client MobiRAI.
Argumentaire :	<p>Eviter la redondance et les distorsions dans la gestion des clients afin d'éviter les erreurs de facturation et de statistiques nécessitant des corrections et calculs manuels.</p> <p>Intégrer le système d'information HORUS dans le système d'information standard SIS afin de faciliter le lien avec les autres applications.</p> <p>Etudier l'opportunité et la possibilité de ramener son exploitation et son support 24h/24 à l'informatique tout en conservant le niveau de service actuel, ceci en tenant compte des contraintes liées aux budgets de fonctionnement (rubriques "personnel" et "biens, services et marchandises").</p>
Nécessaire pour :	La réalisation de ce projet est indispensable pour que la FSASD soit en mesure de réconcilier les données Horus avec le reste du système et fournir des analyses et statistiques sur l'ensemble des prestations.
Retour sur investissement	<p>Retour sur investissement:</p> <p>- économie d'échelle plausible par la reprise d'Horus par l'informatique au niveau personnel, locaux et ressources informatique. Evaluer à la fin de l'étude la différence entre le coût actuel du contrat de partenariat avec la société externe et les coûts de fonctionnement en interne</p>
Prérequis :	<p>Contraintes techniques liées à la mise en oeuvre:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir mis en production le référentiel client; <p>Contraintes RH et financières liées à l'éventuelle reprise de l'exploitation par l'informatique:</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Disposer des postes et finances suffisants dans les budgets de fonctionnement
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne (interface Horus référentiel client): 64 [jours-homme] Charge MOE externe: Support Horus: 30 [jours-homme] -> <u>CHF: 50'000.-</u> Charge MOA: - réconciliation des clients enregistrés dans le référentiel client et ceux d'Horus): 3500 clients * 5 minutes = 30 [jours-homme] - mise à jour procédures gestion clients : 5 [jours-homme] - charge formation MOA: 10 [jours-homme] Total : 45 [jours-homme] • Infrastructure : Matériel et licences: <u>CHF 35'000.-</u> (AD + DirXML) Charge MOE interne : 15 [jours-homme] Charge MOE externe : 10 [jours-homme] -> <u>CHF 18'000.-</u>
Période	2008

5.4.2.2 Migration base de données UMUS (projet 678)

Descriptif : Depuis sa création, le service UMUS effectue la saisie de ces activités sur une base MS-Access développée en interne, puis exporte ces données sous excel afin d'établir manuellement des tableaux de bord.

Les informations saisies sont utilisées à la fois pour la gestion interne du service, mais également afin d'élaborer des tableaux de bord à l'intention du département, ce service étant devenu une composante importante de l'observatoire socio-sanitaire.

Argumentaire : Nécessité de sécuriser le développement actuel en réécrivant l'application dans les standard informatiques SIS et en transmettant son exploitation et sa maintenance à l'informatique.

Une étude des besoins ainsi qu'une étude de l'existant est également nécessaire, les besoins ayant évolué depuis le démarrage du service.

Nécessité d'intégrer la base de données au nouveau système d'information FSASD (référentiel client et MobiRAI) afin de permettre une saisie et une exploitation cohérente et non redondante des données du service concerné.

Nécessité d'intégrer les données dans l'infocentre FSASD afin de permettre l'établissement des tableaux de bord institutionnels, à l'usage du département ainsi qu'à l'usage du service.

Nécessaire pour :

Prérequis : Obtention de l'expression des besoins de la part du COPIL.

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 - Charge MOE interne: 40 [jours-homme]
 - Charge MOE externe: 50 [jours-homme] -> CHF 65'000.-
 - Charge MOA: 30 [jours-homme]
 - Charge formation utilisateurs (MOA): 10 [jours-homme]
- **Infrastructure :**
 - Charge MOE interne: 10 [jours-homme]

Période : 2008

5.4.2.3 Interface d'échange entre la FSASD et les HUG, les EMS, l'OCPA et les partenaires du réseau médico-social (projet 730)

Descriptif : Le but essentiel de ce projet est de faciliter l'échange des informations concernant les clients de la FSASD entre celle-ci et les HUG, les EMS, l'OCPA, le SAM, les structures intermédiaires et les partenaires du réseau médico-social. A cet effet, l'échange d'informations doit être informatisé et sécurisé.

Argumentaire : Pour assurer la réalisation et la continuité de ses prestations, la FSASD échange fréquemment des informations avec les HUG, l'OCPA et le SAM, générant un flux de documents papier et de messagerie consommateur de ressources.

D'autre part, la mise en œuvre de la stratégie du département s'appuie sur l'optimisation d'échanges d'information entre les organismes précités ainsi qu'avec les EMS et les structures intermédiaires qui seront mises en place. Ces échanges d'information impliquent que leur transmission, échange et circulation soient facilités pour en limiter la charge administrative.

Du point de vue de la FSASD vis-à-vis des partenaires du réseau "santé", l'enjeu est de diminuer les coûts liés à la prise en compte d'un nouveau client, de limiter les risques d'erreur et leurs conséquences médicales ainsi que la charge administrative de constitution des dossiers.

In fine, le partage des informations doit amener la fluidité des échanges d'informations pour les données concernant les différents professionnels concernés.

Objectifs :

I. Se fonder sur l'étude préalable réalisée pour la réalisation du système

d'information de la FSASD, et en particulier sur l'étude détaillée des flux d'informations entre la FSASD et les organismes ci-dessous :

- 1) Informatiser la consultation des informations des dossiers des HUG pour les données autorisées en consultation par la FSASD au titre de leur mission ; cette consultation est actuellement effectuée dans les locaux des HUG par deux infirmières de liaison. Rendre la consultation directe des données autorisées possible directement par les professionnels concernés, ceci en s'appuyant sur la connexion sécurisée entre ces deux organismes et les outils informatiques actuels de partage et/ou transfert sécurisé des informations ;
- 2) Informatiser la demande de la FSASD d'admission d'un client aux HUG et la mise à disposition des données FSASD actuellement transmises par papier aux infirmières de liaison. Faciliter le processus d'admission par l'informatisation de la consultation des disponibilités des HUG au moment de la demande, travail actuellement réalisé aux HUG par les infirmières de liaison ;
- 3) Avec la collaboration de la direction informatique des HUG, informatiser la récupération de leurs demandes de prise en charge de clients par la FSASD, actuellement sorties sur papier et faxées, dont les données sont ressaisies par la FSASD ; ce faisant, diminuer le travail administratif, limiter les risques d'erreurs lors des saisies et améliorer la qualité du diagnostic de prise en charge du client en étant à-même de prendre en considération les données autorisées ;
- 4) Finaliser l'interface entre l'OCPA et la FSASD en automatisant les transferts d'information;
- 5) Informatiser la consultation par la FSASD des types de subventions accordées par le SAM aux clients de la FSASD, pour supprimer les échanges téléphoniques, e-mail et autres supports ;

II. Se fondant sur les études préalable et détaillées des prestations réalisées par la FSASD et sur la collaboration prévue notamment avec les EMS, dès lors que leurs modalités seront confirmées :

- 1) Informatiser la consultation par la FSASD des disponibilités de prise en charge de certaines prestations par les professionnels des EMS, dans les lieux où la politique de proximité se justifie ;
- 2) Informatiser le transfert de la demande de prise en charge d'une prestation à réaliser par l'EMS – et son accusé de réception par l'EMS - en offrant aux EMS l'autorisation de consultation des données de client concernées par la délégation ;
- 3) Offrir aux EMS l'accès au module fonctionnel de « saisie des actes réalisés » pour en permettre l'enregistrement dans le système lors de la réalisation d'actes sur délégation de la FSASD ;
- 4) A cet effet, réaliser les interfaces entre les EMS et la FSASD en s'appuyant sur une connexion sécurisée – et sur l'expérience accumulée dans le projet de mobilité de la FSASD - et les outils informatiques actuels de partage et/ou transfert sécurisé des informations ;

III. Sur la base de cette réalisation, étudier les possibilités de collaboration avec les autres partenaires du réseau médico-social et les mettre en œuvre sur les mêmes principes et techniques.

Nécessaire pour : Diminuer les activités administratives actuellement manuelles et optimiser le concept de mobilité.

Prérequis : Aucun pré-requis, les études préalables et détaillées ainsi que la mise en œuvre du concept de mobilité pour les projets « évaluation de la situation du client » et « méthode de résolution de problèmes » offrant toutes les informations nécessaires à la planification directe des réalisations concernées.

Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): <ul style="list-style-type: none"> Charge MOA: 80 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA): 360 [jours-homme] Charge MOE: 150 [jours-homme] Charge MOE externes: 180 [jours-homme] -> <u>CHF: 234'000.-</u> Participation à la fourniture des informations nécessaires aux interfaces pour un montant total de <u>CHF 110'000.-</u>, réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> HUG : CHF 20'000.- OCPA : CHF 20'000.- SAM: CHF 20'000.- EMS(Gammadia): CHF 20'000.- EMS(Sadiès): CHF 20'000.- EMS(autres) : CHF 10'000.- • Infrastructure: <ul style="list-style-type: none"> Matériel et licences: <u>CHF 387'000.-</u> (serveurs Unix + Sonic, lic. RAC et IAS) Charge MOE interne : 40 [jours-homme] Charge MOE externe : 20 [jours-homme] -> <u>CHF 36'000.-</u>
Période :	2010

5.4.2.4 Projet "Etude détaillée et déploiement de Gestion formations et compétences" (projet 713)

Descriptif :	Après l'étude de faisabilité menée en 2006, le projet visera l'analyse détaillée et le déploiement d'une plateforme destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences par les HUG et la FSASD.
Argumentaire :	Idem projet 670 ci-dessus.
Nécessaire pour :	Le remplacement de la solution PWA.
Prérequis :	Bouclement du projet 670, "Etude préalable".
Budget :	Participation au projet général des HUG's, quote-part FSASD : <ul style="list-style-type: none"> en 2008 <u>CHF 125'000.-</u>; 2009 <u>CHF 75'000.-</u>; 20010 <u>CHF 75'000.-</u> • Ressources projet (hors infrastructure): <ul style="list-style-type: none"> Charge MOA: 25 [j-h]/an de 2008 à 20010 -> Total : 75 [jours-homme] Formation MOA de 2009 à 20010: 100 [jours-homme] Charge MOE: 25 [j-h]/an de 2008 à 20010 -> Total : 75 [jours-homme] • Infrastructure: <ul style="list-style-type: none"> Charge MOE interne: 5 [j-h]/an de 2008 à 20010 -> Total : 15 [jours-homme]
Période :	2008 à 2010

5.5 Projets en priorité 2 et 3

5.5.1 Projet "Repas et diététique" (projet 722)

Descriptif :	Le projet vise l'informatisation du métier « Repas et diététique »
Argumentaire :	Informatiser les processus du secteur repas et diététique, allant de l'analyse de la situation du client à la mise en place du programme et au suivi des livraisons. Remplacer l'outil indépendant Ulysse Repas par un module intégré (Pocket PC) au système d'information. Adapter les règles, interfaces et automatismes de facturation.
Nécessaire pour :	Informatiser le processus de l'analyse de la situation du client à la mise en place du programme et au suivi des livraisons. Informatiser la facturation des livraisons. Apporter une aide aux professionnels pour leur tâche de reporting journalier des activités.

Diminuer les délais liés aux processus de facturation ainsi qu'au processus de pilotage, par la diminution du délai de contrôle des informations.

Etre capable de traiter les modes de facturation / reporting à la tâche ou à la durée.

- Budget :
- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 - Charge MOE interne: 130 [jours-homme]
 - Charge MOE externe: 80 [jours-homme] -> CHF 100'000.-
 - Charge MOA 140 [jours-homme]
 - Charge formation utilisateurs (MOA): 540 [jours-homme]
 - **Infrastructure :**
 - Charge MOE interne: 5 [jours-homme]
- Période : 2009

5.5.2 Projet "Outil de recherche d'itinéraire et d'optimisation des déplacements" (projet 689)

- Descriptif : Etude et intégration d'un outil de recherche d'itinéraire et d'optimisation des déplacements pour les professionnels du terrain.
- Argumentaire : En cohérence avec la promotion de l'éco-mobilité, l'intégration d'un outil de type GPS permettra aux professionnels d'optimiser leurs déplacements en temps réels par la recherche facilitée d'itinéraires d'un client à l'autre, y compris dans la gestion des urgences et remplacements.
- Retour sur investissement
- économie en temps et kilomètres lors des déplacements.
 - économie temps lors de rendez-vous décommandés au dernier moment.
 - économie sur le personnel de remplacement.
- Prérequis : La finalisation de l'étude détaillée du projet d'aide à la planification est un pré-requis, projet qui intègre notamment la gestion des adresses des clients et facilite l'allocation des professionnels en fonction de leur programme de prestations et parcours planifiés.
- Budget :
- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 - Charge MOA: 10 [jours-homme]
 - **Infrastructure :**
 - Matériel et licences: CHF 500'000.-
 - Charge MOE interne: 125 [jours-homme]
 - Charge MOE externe: 100 [jours-homme] -> CHF 180'000.-
- Période 2011

5.5.3 Projet "Etude de migration à Windows XP et Office 2003" (projet 711)

- Descriptif : Etudier l'opportunité et définir la marche à suivre pour migrer le système informatique vers Windows XP et Office 2003.
- Argumentaire : Vu la nécessité d'assurer que les systèmes d'exploitation et bureautique utilisés par la FSASD soient à un niveau permettant l'utilisation effective des fonctionnalités disponibles auprès du fournisseur, l'étude doit définir le niveau du bénéfice du support étendu du fournisseur et évaluer le niveau de compatibilité avec le système bureautique des partenaires, notamment des HUG, des EMS et du CTI pour les services de l'Etat.
- Cette étude va mobiliser de nombreux utilisateurs de toutes les solutions informatiques, métier, comptables et bureautique, afin d'évaluer les impacts et, surtout, les conditions de réalisation de la migration de tous les postes de travail.
- La décision sur le déploiement de Windows XP et d'Office 2003.
- Nécessaire pour : L'évaluation des effets de l'évolution des solution MicroSoft, notamment de l'annonce du nouveau système d'exploitation Vista (ex Longhorn) et Office 12.
- Budget :
- **Ressources projet :**
 - Charge MOE externe: 172 [jours-homme] -> CHF 70'000.-

Charge MOA: 43 [jours-homme]

Période : Janvier à octobre 2008.

5.5.4 Projet "Etude d'un nouvel Operating System (OS) et suite bureautique » (projet 731)

- Descriptif :** Au vu de l'évolution des standards Microsoft et par analogie au reste du marché, il s'agit de mener une étude de l'opportunité d'acquérir et de déployer des logiciels "libres" ou "Open source" ("Linux", "OpenOffice") en lieu et place de tout ou partie du système bureautique "Microsoft" actuellement employé, ceci en s'appuyant sur l'expérience de l'Observatoire des Technologies de l'Information du CTI.
- Argumentaire :** Mise en œuvre de la stratégie cantonale tendant à réduire les coûts des licences.
- Nécessaire pour :** Garantir la pérennité du système informatique tout en minimisant les impacts financiers.
- Prérequis :** Disposer du bilan de l'étude de migration à Windows XP et Office 2003 (projet 711).
- Budget :**
- **Ressources projet :**
 - Charge interne MOE: Sera établi après bouclage du projet 711.
 - Charge MOA: 40 [jours-homme]
- Période :** En fonction des conclusions de l'étude d'opportunité « Windows XP et Office 2003), d'octobre 2008 à décembre 2008.

5.5.5 Projet "Déploiement Windows XP et Office 2003" (projet 732)

- Descriptif :** Le projet vise à réaliser le déploiement de Windows XP et d'Office 2003 au sein de la FSASD.
- Argumentaire :** Idem projet 711 ci-dessus.
- Nécessaire pour :**
- maintenir l'informatique au niveau du marché et des partenaires et garantir sa pérennité aux meilleurs coûts et conditions,
 - disposer de la couverture du contrat de maintenance évolutive sans surcoût (les licences sont déjà payées),
 - réaliser une transition progressive vers les nouveaux standards.
- Prérequis :** Disposer des bilans de l'étude de migration à Windows XP et Office 2003 (projet 711) et de l'étude d'un nouvel OS et suite bureautique.
- Budget :**
- **Ressources projet :**
 - Charge MOE : Sera établi au terme de l'étude préalable (projet 711) et, cas échéant, du projet d'étude d'un nouvel OS et suite bureautique.
 - Charge MOA: 500 [jours-homme]
 - Charge formation utilisateurs (MOA): 500 [jours-homme]
- Période :** A définir à la suite de l'étude de faisabilité, au mieux fin 2008 à début 2009.

5.5.6 Projet "Etude d'une solution d'archivage technique des données" (projet 712)

- Descriptif :** Identification des solutions informatiques permettant l'archivage des données contenues dans les fichiers bureautiques, la messagerie et les applications "métiers".
- Argumentaire :** La définition et la mise en œuvre d'une solution d'archivage technique des données sont nécessaires pour :
- protéger les données (protection contre la destruction et l'altération par des virus),
 - prévenir les dépenses qui découleraient de la conservation "en ligne" de volumes excessifs de fichiers,
 - assurer la qualité de service requise par les utilisateurs (durée des opérations de sauvegarde et de restitution de fichiers sauvegardés).
- Nécessaire pour :** Définir un choix parmi les solutions identifiées en matière d'archivage technique

	des données, pour l'organiser, le planifier et le mettre en œuvre.
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet : Charge MOE interne: 89 [jours-homme] Matériel et licences : CHF 1'000.- Charge MOA : 6 [jours-homme]
Période :	2008.

5.5.7 Projet de "Déploiement d'une solution d'archivage technique des données" (projet 733)

Descriptif :	Déploiement des solutions informatiques permettant l'archivage des données contenues dans les fichiers bureautiques, la messagerie et les applications "métiers", au titre de leur sécurisation.
Argumentaire :	Idem projet 712 ci-dessus.
Prérequis :	Disposer du résultat de l'étude d'une solution d'archivage technique des données (projet 712).
Budget :	Sera établi au terme de l'étude préalable (projet 712).
Période :	Sera défini au terme de l'étude préalable (projet 712) et en fonction des possibilités RH et finances.

5.5.8 Projet "Etude outil de gestion documentaire" (projet 674)

Descriptif :	<p>Etude et mise en place d'une solution informatique pilote permettant le records management (gestion des documents sur tout leur cycle de vie), dès leur création par l'application jusqu'à leur destruction.</p> <p>Cette première phase ne concerne que le service de l'archiviste, la solution de GED sera utilisée et gérée de manière centralisée par l'archiviste de la FSASD.</p> <p>Le projet comprend la reprise des développements maison actuels, MS Access permettant la gestion des méta-données concernant les documents archivés et lots de documents.</p>
Argumentaire :	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, réaliser et mettre en œuvre un système d'archivage conforme aux exigences légales et applicable en priorité aux données produites sur papier dans les UAS-CASS et dans les structures centralisées de la FSASD. - Prévoir les moyens humains et matériels nécessaires afin de gérer professionnellement tous les types de documents à conserver, de leur conception à leur stockage, conformément aux responsabilités qualité d'une institution reconnue de service public (records management). <p>Cette première partie ne comprend que l'étude et la réalisation d'un pilote au niveau de l'archiviste de la FSASD.</p> <p>La 2ème partie est décrite dans la fiche projet "Déploiement outil de gestion documentaire".</p>
Retour sur investissements	<ul style="list-style-type: none"> - La main d'oeuvre nécessaire pour la manutention dans les archives peut-être fortement réduite. - Diminution du volume de papier à conserver. - Economie de l'espace de stockage dans les archives intermédiaires et définitives, donc diminution de locaux nécessaires. - Suppression possibles des copies et "archives" intermédiaires redondantes. - Economie sur le temps de recherche des documents, aspect important notamment lors de procédures juridiques. - Economie en envois internes et en papier. - Meilleure communication et collaboration, amélioration de l'efficacité.
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Matériel et licences : Prix de licence: variable suivant fonctionnalités désirées et produit retenu env. CHF 30'000.-

Matériel nécessaire pour le pilote:

- un serveur de production : CHF 24'200.-
- un scanner professionnel A3 R/V : CHF 20'000.-
- une solution de backup.
- le PC de l'archiviste peut être utilisé pour l'environnement de développement mais l'écran doit être remplacé par un écran 21" CHF 3'080.-

Total matériel et licences : CHF 80'000.-

Charge MOE externe: 10 [jours-homme]->CHF 15'000.-

Charge MOA: 20 [jours-homme]

- **Infrastructure :**

Charge MOE interne: 40 [jours-homme].

Période 2011

5.5.9 Projet "Déploiement outil de gestion documentaire" (projet 675)

Descriptif : Déploiement de la solution d'archivage documentaire selon les besoins recensés dans l'étude.

Argumentaire : Suivant les résultats de l'étude ainsi que du pilote mis en place, déploiement de la solution selon les besoins recensés.

Prérequis : Projet "Etude outil de gestion documentaire"

Budget : Evaluation fondée sur le budget de réalisation de la GED de l'OCPA

- **Ressources projet (hors infrastructure):**

Interface GED : Charge MOE interne: 15 [jours-homme]
 Charge MOE externe: 100 [jours-homme]

Formation : Charge MOE interne: 10 [jours-homme]
 Charge MOE externe: 10 [jours-homme]

Utilisateurs GED : Charge MOE externe: 10 [jours-homme]
 Charge MOA : 20 [jours-homme]

Charge formation utilisateurs (MOA) : 10 [jours-homme]

- **Infrastructure :**

Charge MOE interne: 100 [jours-homme].

Matériel et scanners pour 4 sites

2 serveurs	48'400
disques GED	181'500
8 postes 21"	24'640
scanners 8	145'200
licences	96'800

Total matériel et licences_ (CHF 496'540.-) -> CHF 500'000.-

Total charge MOE interne : 25 [jours-homme]

Total charge MOE interne infra.:100 [jours-homme]Total charge MOE externe:
 120 [jours-homme] -> CHF : 156'000.-

Total charge MOA : 30 [jours-homme]

Période 2011

5.5.10 Projet "Adaptations de l'Intranet aux besoins de la FSASD"(projet 665)

Descriptif : Initialement, le Comité de Pilotage de l'informatique Sociale (COPIL IS) a ordonné la découpe du projet d'un intranet pour la FSASD en 2 phases distinctes, la réplication de l'intranet de l'HG dans un premier temps, la mise en œuvre des adaptations spécifiques encore nécessaires après une période d'utilisation, dans un deuxième temps.

Le projet intranet matérialisant la première phase s'est limité à se "greffer" sur l'architecture de l'HG afin de mettre en ligne les documents institutionnels publiables à l'intention des utilisateurs FSASD.

Après plus d'une année d'utilisation, il convient de réaliser le projet matérialisant la seconde phase et d'adapter l'intranet aux besoins spécifiques de la FSASD. Il a pour buts:

1. de prendre en compte les demandes exprimées par les utilisateurs au démarrage du projet, qui se trouvent confirmées, ainsi que les nouvelles demandes exprimées au comité de maintenance ;
2. d'assurer l'installation des nouvelles versions successives de Jahia afin que l'environnement reste au niveau des standards et afin de disposer des nouvelles fonctionnalités que ces versions apportent ;
3. d'assurer une maintenance corrective durant une période de six mois au-delà des nouvelles mises en production.

Argumentaire :

1. Adapter la structure de l'intranet aux différents formulaires que l'institution veut mettre à disposition on line ;
2. Améliorer les processus de publication, en relation avec l'organisation de la FSASD, pour en favoriser l'utilisation exclusive (limitation de l'usage du papier) ;
3. Faciliter la recherche d'informations générales et métiers ainsi que de documents institutionnels.

Retour sur investissements

Les formulaires facilitent et accélèrent la gestion et la prise en compte des demandes et devraient éviter la ressaisie des informations.

Meilleure communication et gestion facilitée: grâce aux nouvelles FAQ (foires aux questions). Diminution du temps effectué par le support pour répondre à ces questions qui devrait déboucher sur un désengorgement du support SIS.

Meilleure gestion des documents institutionnels: temps économisé, économie copie papier et envoi, grâce aux moteurs de recherches et à l'intégration des méta-données.

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOE interne : 50 [jours-homme]
 Charge MOE externe : 40 [jours-homme] -> CHF 90'000.-
 Charge MOA : 200 [jours-homme]
- **Infrastructure :**
 Matériel et licences: CHF 25'000.- (serveurs uniquement, pas de licences)
 Charge MOE interne : 5 [jours-homme]
 Charge MOE externe : 10 [jours-homme] -> CHF 18'000.-

Période

2008-2009

5.5.11 Projet "Accès aux banques médicales" (projet 677)

Descriptif : Développement de l'accès informatique aux banques médicales internationales.

Argumentaire : Optimisation de l'efficience du travail et de la qualité des prestations.

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**

Charge MOA à définir.

Charge MOE interne: 10 [jours-homme]

Période

À planifier

5.5.12 Projet "Informatisation du Métier des ergothérapeutes" (projet 720)

Descriptif : Le projet vise à l'informatisation du Métier des ergothérapeutes et aux informations qu'ils gèrent.

Argumentaire : Informatisation des dossiers et procédures spécifiques liées aux ergothérapeutes.

Nécessaire pour : Le pilotage et l'appréciation des prestations de la FSASD à ces clients, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources, notamment humaines.

Prérequis : Référentiel client, Saisie des actes réalisés

Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE interne: 60 [jours-homme] Charge MOE externe: 40 [jours-homme] -> <u>CHF 50'000.-</u> Charge MOA: 100 [jours-homme] Charge Formation MOA: 130 [jours-homme] • Infrastructure : Charge MOE interne: 5 [jours-homme]
Période :	20010

5.5.13 Projet "Gestion des métiers aide pratique et grands nettoyyages" (projet 721)

Descriptif :	Le projet vise l'informatisation de la gestion des métiers aide pratique (AP) et grands nettoyyages.
Argumentaire :	<p>Prendre en compte des besoins liés aux processus AP et grands nettoyyages. Inscrire toutes les prises en charge et l'exécution des actes dans un processus formalisé dont les étapes sont informatisées. Permettre la consultation et la saisie mobile des données métier et des données servant à la facturation au plus près de l'activité, notamment chez le client. Augmenter le temps à disposition du client en diminuant le temps administratif et un nombre important de documents manuscrits. Fiabiliser le processus de facturation de ces métiers depuis la saisie de l'acte jusqu'à l'édition de la facture. Apporter une meilleure documentation du dossier et une diminution des erreurs de saisie de données facturables. Permettre le remplacement du BARman pour les intervenants par un système intégrant la prise en charge effectués auprès des patients.</p>
Nécessaire pour :	<p>La sécurisation pérenne du système informatique de la FSASD et permettre le remplacement de l'outil Barman, qui date de 1992 et n'est plus maintenu depuis 2001. Permettre la mise en place des mesures d'économie liées à la mobilité</p>
Prérequis :	Mises en production des projets : Référentiel client, Saisie des actes réalisés, Etats primordiaux pour les professionnels du terrain
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOE : 60 [jours-homme] interne Charge MOE externe : 40 [jours-homme] -> <u>CHF 50'000.-</u> Charge MOA : 200 [jours-homme] Charge formation utilisateurs (MOA) : 1790 [jours-homme] • Infrastructure : Charge MOE interne: 5 [jours-homme]
Période :	20010

5.5.14 Projet "Etude système qualité" (projet 690)

Descriptif :	Recherche d'outils permettant la gestion de la qualité du traitement des anomalies, des procédures générales, de la gestion documentaire.
Argumentaire :	<p>Optimisation de l'efficience du travail et de la qualité des prestations. Doit permettre notamment le suivi des anomalies des dossiers Clients ainsi que la gestion de tous les documents et procédures institutionnelles en cours de rédaction jusqu'à leur publication papier ou dans l'intranet.</p>
Nécessaire pour :	Déploiement Système Qualité.
Budget :	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources projet (hors infrastructure): Charge MOA: 30 [jours-homme] Charge MOE interne: 30 [jours-homme] • Infrastructure :

Charge MOE interne: 20 [jours-homme]

Matériel et licences : CHF 30'000.-

5.5.15 Projet "Déploiement système qualité" (projet 690)

Descriptif : Déploiement du système qualité identifié lors de l'étude.

Argumentaire : Optimisation de l'efficacité du travail et de la qualité des prestations.
 Doit permettre notamment le suivi des anomalies des dossiers Clients ainsi que la gestion de tous les documents et procédures institutionnelles en cours de rédaction jusqu'à leur publication papier ou dans l'intranet.

Prérequis : Etude système qualité

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOE: 15 [jours-homme]
 Charge MOA: 20 [jours-homme]
 Charge formation utilisateurs (MOA): 10 [jours-homme]
 Matériel et licences et ressources ext.: CHF 80'000.-
- **Infrastructure :**
 Charge MOE: 30 [jours-homme]
 A affiner suite à l'étude suivant l'outil choisi.

5.5.16 Projet "Recherche d'un outil intégré de gestion des projets" (projet 668)

Descriptif : Définition du cahier des charges et identification d'une solution intégrée de gestion des projets (qualification des propositions, planification et gestion des projets et des ressources aux niveaux individuels et consolidés).

Argumentaire : Nécessaire à l'optimisation de l'administration et de la gestion des projets et des ressources ainsi qu'à la motivation des collaborateurs.

Vu le nombre de projets institutionnels, transversaux, organisationnels et informatiques, il est impératif de pouvoir disposer d'un outil adéquat permettant d'optimiser les ressources et garantir la cohérence des décisions, en fonction du potentiel humain et financier.

Nécessaire pour : Paramétrage et déploiement d'un outil intégré de gestion des projets (projet 669)

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOA: 40 [jours-homme]
 Charge MOE interne: 50 [jours-homme]
 Charge MOE externe: CHF 30'000.-

Période : 2008

5.5.17 Projet "Paramétrage et déploiement d'un outil intégré de gestion des projets" (projet 669)

Descriptif : Paramétrage et déploiement d'une solution intégrée de gestion des projets (qualification des propositions, planification et gestion des projets et des ressources aux niveaux individuels et consolidés).

Argumentaire : Idem projet 668 ci-dessus.

Prérequis : Disposer du cahier des charges, de l'évaluation de solutions possibles et du résultat de l'étude de « Recherche d'un outil intégré de gestion des projets » objet du projet 668.

Budget :

- **Ressources projet (hors infrastructure):**
 Charge MOE interne: 100 [jours-homme]
 Charge MOA: 30 [jours-homme]
 Charge formation utilisateurs : 30 [jours-homme]
 Matériel et licences : CHF 300'000.-

Période : 2008

6 STRATEGIE D'EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE

La stratégie d'évolution, se basant principalement sur les besoins métiers des institutions, est complétée des axes stratégiques informatiques suivants :

1. Baser l'évolution des plate-formes applicatives et techniques sur des standards du marché s'appuyant sur l'architecture « n-tiers client léger »
Au niveau des applications, un standard :
 - de base de données relationnelle, ORACLE pour les applications « cœur », open source (postgres, mysql...) pour les utilitaires,
 - de serveur d'applications, J2EE (Java, JSP, JavaBeans...),
 - de client léger, navigateur standard (Internet explorer).*Au niveau infrastructure, un standard :*
 - de système d'exploitation (OS) : UNIX pour les bases de données cœur, Open source LINUX pour les utilitaires,
 - de serveur d'applications, système d'exploitation LINUX, moteurs Apache et Tomcat,
 - un client léger (applications hors PC) pour la maîtrise de la puissance des PC ainsi que de diminuer la dépendance à Microsoft.
2. Optimiser et rendre polyvalentes les ressources informatiques par la standardisation des méthodes et technologies
Au niveau des applications, un standard :
 - de gestion de projet et d'analyse (UML et Merise),
 - de développement (J2EE),
 - d'outils de développement.*Au niveau infrastructure, un standard :*
 - de méthode d'exploitation des systèmes unifiés autour du standard de type UNIX.
3. Garantir la continuité de service par le choix de solutions applicatives et plate-formes techniques capables de la soutenir
Au niveau des applications :
 - versions de logiciels capables de supporter le « software load balancing » en parallèle de l'infrastructure.*Au niveau infrastructure :*
 - principe Datacenter basé sur concept de stockage miroir sur 2 sites distincts. (SAN),
 - concept de 'Cluster' et 'Load Balancing' généralisé sur 2 sites,
 - redondance des liens de communications (TCP-IP),
 - intégration des principes serveurs virtuels : pour un serveur physique plusieurs serveurs logiques. Concept Vmware,
 - éradication des serveurs distants (Novell).
4. Fiabiliser et standardiser la communication inter-applications internes ou externes
Au niveau des applications :
 - concept ESB (Enterprise Service Bus) pour fiabiliser la communication inter-applications,
 - standard de communication ouvert (XML)
 - authentification des applications (login) basée sur le standard LDAP.*Au niveau infrastructure :*
 - un standard d'authentification basé sur l'annuaire LDAP s'appuyant sur l'annuaire E-Directory (NDS) de Novell,
 - un standard d'authentification forte permettant le concept SSO (Single Sign On).
5. Faire évoluer l'environnement bureautique :
 - un poste de travail évolutif basé sur 2 standards d'environnements : Microsoft et Linux,
 - les serveurs Bureautiques migrés de Novell OS Netware à Novell OS Linux (Suze),
 - migration de la messagerie Groupwise OS Netware à Groupwise OS Linux.

7 BUDGET ET FINANCEMENT DES PROJETS

7.1 Financement des projets

Au regard de l'estimation des coûts de l'ensemble des projets (toutes priorités confondues) se montant à 19'205'525 F, la fondation des services d'aide et de soins à domicile a décidé de se centrer sur les priorités 0



Fondation des services d'aide et de soins à domicile

et 1 et de reporter dix projets en priorité 2 et sept projets en priorité 3 dont le montant global s'élève à 2'275'000 F.

Ces projets à réaliser dès 2007 doivent faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention d'investissement à hauteur de CHF 16,930 millions pour la période 2007 à 2011.

7.2 Ventilation par projets

Le tableau ci-dessous donne la liste des projets avec leurs coûts, triés par priorités et en fonction de leur catégorie :

Catégorie	Désignation projet	2007		2008		2009		2010		2011		2007-2011	
		Ressources 2007	Matériel / Licences 2007	Ressources 2008	Matériel / Licences 2008	Ressources 2009	Matériel / Licences 2009	Ressources 2010	Matériel / Licences 2010	Ressources 2011	Matériel / Licences 2011	Ressources	Matériel / Licences
Projets en priorité 0													
Projets liés à "l'informatique nomade"													
0	Mise en œuvre de l'informatique nomade avec les outils mobiles	280'000	1'250'000		85'350		126'350		604'350		594'350	280'000	3'429'400
0	Réorganisation géographique des lieux d'activités de la FSASD et déplacement des collaborateurs			1'418'000	585'000							1'418'000	585'000
Projets liés au "RAI-domicile"													
0	Saisie des actes réalisés	630'000										630'000	0
0	Etats personnalisés pour les professionnels du terrain	100'000										100'000	0
0	Jour à la planification des visites aux clients	388'000	350'000									388'000	350'000
0	Référentiel clients	243'000	470'000									243'000	470'000
0	Cession des données communes aux médecins			100'000								100'000	0
0	Déploiement du MDS et de la MRP auprès des aides familiales affectées							250'000				250'000	0
Projets liés à la sécurisation													
0	Sécurisation de l'infocentre			102'000	180'000	65'000		75'000		75'000		318'000	180'000
0	Etude générale de gestion des stocks - module Opale	39'000										39'000	0
0	Déploiement du module de gestion des stocks du logiciel Opale			50'000	100'000							50'000	100'000
Total des projets en priorité 0		1'112'000	2'170'000	1'649'000	1'729'350	85'000	126'350	321'000	604'350	75'000	694'350	3'812'000	6'124'400
Projets en priorité 1													
Projets liés au "RAI-domicile"													
1	Médecin Aide et soins et Saint-Matthieu et Intraide					340'000						340'000	0
1	Evaluation de la charge de travail des professionnels			150'000								150'000	0
1	Immobilier avec encadrement							100'000				100'000	0
1	Sécurité et télé contact									150'000		150'000	0
Projets liés à la sécurisation													
1	Sécurisation référentiel client Horus			68'000	38'000							68'000	35'000
1	Migration bases de données Urmas			65'000								65'000	0
1	Interface d'échange entre HUG, EMS, OCPA et les partenaires du réseau médico-social							380'000	387'000			380'000	387'000
1	Etude détaillée et déploiement de gestion des formations et des compétences			125'000		75'000		75'000				275'000	0
Total des projets en priorité 1		0	0	468'000	38'000	418'000	0	688'000	387'000	150'000	0	1'623'000	422'000
Projets en priorité 2													
2	Adaptateurs de l'infocent aux besoins de la FSASD			62'000	25'000	45'000						108'000	25'000
2	Outil de recherche d'itinéraire et d'optimisation des déplacements								180'000	500'000		180'000	500'000
2	Etude de migration à Windows XP et Office 2003			70'000								70'000	0
2	Etude d'une solution d'archivage technique des données				1'000							0	1'000
2	Repas et diététique					100'000						100'000	0
2	Etude d'un nouvel operating system (OS) et suite bureautique											0	0
2	Déploiement Windows XP et Office 2003											0	0
2	Déploiement d'une solution d'archivage technique des données											0	0
2	Etude outil de gestion documentaire									15'000	80'000	15'000	80'000
2	Déploiement outil de gestion documentaire									156'000	500'000	156'000	500'000
Total des projets en priorité 2		0	0	133'000	28'000	148'000	0	0	0	381'000	1'080'000	628'000	1'181'000
Projets en priorité 3													
3	Recherche d'un outil intégré de gestion de projet			30'000								30'000	0
3	Personnalisation et déploiement d'un outil intégré de gestion de projet				300'000							0	300'000
3	Accès aux bases de données médicales											0	0
3	Etude système qualité										30'000	0	30'000
3	Déploiement système qualité										80'000	0	80'000
3	Informationnel du Médecin des généralistes							50'000				50'000	0
3	Gestion des métiers aide pratique et grands nettoyeurs							50'000				50'000	0
0												0	0
Total des projets en priorité 3		0	0	30'000	300'000	0	0	100'000	0	0	0	110'000	410'000
Totals par année des projets		1'112'000	2'170'000	2'249'000	2'065'350	128'000	126'350	688'000	684'350	532'000	1'184'350	5'993'000	11'647'200
Total des projets matériels		3'148'000	4'334'350	4'334'350	7'511'350	1'711'350	1'711'350	1'711'350	1'711'350	1'711'350	2'249'350	13'181'350	13'181'350
Licences, renouvellements et évolution matériel		293'200	827'875	674'400	1'177'550	0	647'700	337'400	1'011'425	389'100	1'068'875	2'893'200	4'068'875
Totals par année		1'034'800	1'781'950	1'781'950	5'477'000	620'000	614'950	1'317'100	2'002'775	881'900	2'643'225	13'181'350	13'181'350
Total		1'381'200	2'897'875	2'814'400	7'287'900	620'000	614'950	1'317'100	2'002'775	881'900	2'643'225	13'181'350	13'181'350
TOTAL GENERAL		4'178'800	6'082'300	6'082'300	19'208'350	1'928'350	1'928'350	1'928'350	1'928'350	1'928'350	2'249'350	13'181'350	13'181'350

7.3 Budget détaillé des projets par nature

Pour les projets énumérés ci-dessus le budget détaillé par nature est le suivant:

Total des charges internes, externes et matériels pour les projets métiers	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
Jours/hommes priorités 0 à 3	j'h	j'h	j'h	j'h	j'h	j'h
Somme jours/hommes utilisateurs (j'h MOA)	2'099	7'599	4'555	3'780	610	18'643
Somme jours/hommes S.I (j'h int.)	706	643	240	935	395	2'919
Somme jours/hommes SI infra (j'h int. Infra)	700	250	25	65	320	1'360
Somme jours/hommes dev. ext. (j'h ext.)	860	1'222	390	570	300	3'342
Somme jours/hommes fournisseurs (j'h fournis.)	230	150	20	20	100	520
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Somme CHF RH externes (TTC)	1'678'000	2'240'000	625'000	980'000	576'000	6'099'000
Somme CHF fournitures (TTC)	2'070'000	2'090'350	126'350	991'350	1'784'350	7'062'400
Total projets métiers 0 à 3 en CHF						13'161'400

7.4 Budget global

Après suppression des projets priorité 2 et 3 et ajout du tronc commun détaillé aux paragraphes 4.1.2 et 4.2, le budget global se compose de :

Repartition des coûts d'investissement	2007		2008		2009		2010		2011		Totaux 2007-2011		Totaux
	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	Ressour-ces	Matériel / licences	
Licences, renouvellements et évolutions du tronc commun	405'400	1'529'350	1'148'800	1'836'700	0	0	0	0	0	0	1'559'200	3'666'050	4'921'250
Part de l'investissement de 50% au tronc commun	203'200	764'675	574'400	918'350	0	0	0	0	0	0	777'600	1'663'025	2'460'625
Licences, renouvellements et évolutions des matériels de l'institution	0	63'000	0	259'200	0	547'700	337'600	1'011'425	305'600	1'058'975	643'200	2'940'300	3'563'500
Total intermédiaire	203'200	827'675	574'400	1'177'550	0	547'700	337'600	1'011'425	305'600	1'058'975	1'420'800	4'629'325	6'044'125
Projets métiers priorité 0 à 1	16'780'000	2'070'000	2'077'900	1'784'350	480'000	126'350	880'000	991'350	225'000	594'350	5'340'000	5'346'400	10'885'400
Totaux	1'881'200	2'897'675	2'651'400	2'941'900	480'000	674'050	1'217'600	2'002'775	530'600	1'653'325	6'769'900	10'169'725	16'930'525
Totaux annuels	4'778'675	5'683'350		1'154'050		3'220'375		2'183'925		16'930'525			

8 ORGANISATION DU TRAVAIL

8.1 Recensement et revue annuelle des priorités

Afin d'assurer l'anticipation et la satisfaction des besoins des métiers, les "idées" ou autres "propositions" de projets émises par tous les niveaux hiérarchiques des institutions et du SIS sont recensées systématiquement et enregistrées, pour être prises en considération dans le cycle annuel de définition du niveau de priorité et de l'ordre de traitement de chacune.

Durant le premier semestre de l'année civile, les instances dirigeantes des institutions et du SIS identifient en commun les propositions de projets à traiter en priorité, comme décrit dans le chapitre 4 du présent document. Les propositions considérées comme prioritaires et susceptibles d'être traitées l'année suivante font l'objet, durant le second semestre, d'une étude d'opportunité menée conjointement par des représentants des institutions concernées et du SIS : c'est la phase "0" ou "pré-projet" du "Cycle de vie des projets informatiques" présenté ci-dessous.

8.2 Gestion des ressources humaines et formations

Le Schéma Directeur Informatique décrit la complexité des métiers, des applications et des infrastructures que gère la division informatique. L'ampleur des projets du Plan directeur informatique reflète la constante évolution de l'environnement informatique, laquelle impose des changements dans la palette des techniques qu'il s'agit de maîtriser. Le département informatique doit garantir l'évolutivité, l'innovation et la mobilisation rapide des ressources sur les projets stratégiques des institutions.



De grands défis attendent donc les collaborateurs de la division informatique, ainsi que ceux de la FSASD impliqués dans les projets futurs. Plusieurs actions doivent être menées de front :

- promouvoir l'évolution des compétences technologiques et personnelles,
- augmenter la connaissance et la maîtrise des « métiers » de l'institution, et les tenir à jour,
- assurer la motivation des collaborateurs.

Pour réaliser la stratégie 2007-2011, les compétences technologiques seront systématiquement renforcées par des formations spécifiques et/ou des mises à jour qui précèdent ou accompagnent des changements technologiques.

Pour combler les besoins identifiés à la division informatique, tous les collaborateurs impliqués dans des projets et dans la gestion de ressources externes devront acquérir des compétences en gestion de projets, en travail d'équipe et en communication. Outre l'acquisition d'un vocabulaire commun entre les collaborateurs informatique et les collaborateurs métier, ces formations permettront la standardisation et la cohérence nécessaire au succès.

Afin d'augmenter la compréhension des métiers et des besoins de l'institution, il est envisagé que tous les collaborateurs fassent systématiquement des « stages » de durée limitée dans le terrain.

L'accès à des formations continues est un élément de motivation forte pour les collaborateurs. Il leur permet non seulement d'améliorer leurs compétences, mais aussi d'augmenter leur "employabilité", pour autant que cela réponde à des besoins du service.

Parallèlement à la revue annuelle des priorités et des projets, une revue annuelle des besoins en formation devra être mise en place et concorder avec les besoins stratégiques à court et moyen terme du système informatique.

8.3 Plan de communication

La mise à jour annuelle du présent Plan Directeur Informatique est communiquée comme suit :

Public cible	Type de communication	Fréquence	Objectif
Députés	Information	Ponctuelle	A l'appui du dépôt d'un projet de loi de demande d'une subvention d'investissement. Sur demande de la sous-commission financière en charge de l'informatique, pour information et suivi.
Secrétariat Général du DES et du DSE	Information	Annuelle	Revue stratégique en vue de la validation du plan global des projets de l'année suivante
CTI	Information	Annuelle	Recherche de synergies
Comité de pilotage IS	Validation, suivi	Annuelle	Définition du niveau de priorité et de l'ordre de traitement puis lancement de chaque projet "stratégique"
COCOR	Suivi et actualisation	Annuelle	Responsable de l'élaboration de la stratégie, notamment du recensement et de la qualification des besoins des institutions et du suivi des projets
Direction de l'Informatique sociale	Validation, suivi	Annuelle	Pilotage et gestion du plan et du portefeuille des projets, adaptations
Direction et collaborateurs SIS, RSI et équipes de projets	Information	Annuelle	Information, motivation

9 CONCLUSION

Ce plan directeur informatique s'inscrit dans la continuité :

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 juin 1999,
- de la nouvelle structure organisationnelle de l'Etat,
- de la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006 concernant le processus de transformation des centres d'actions sociale et de santé (CASS), et
- du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (30 mars 2006) :
- du second plan de mesures du Conseil d'Etat (14 septembre 2006).

Les axes stratégiques prioritaires visent à :

- répondre aux besoins des clients de manière plus adéquate en possédant une meilleure connaissance de leurs besoins requis via la Méthode de Résolution de Problème et le RAI ;
- simplifier les démarches administratives, réduire le processus bureaucratique et limiter les procédures pour les professionnelles grâce au MobiRAI ;
- redonner du temps au client par la libération d'un temps dévolu à l'administratif par les professionnels de terrain en utilisant notamment une informatique nomade (MobiRAI) ;
- permettre aux autorités et instances compétences une connaissance plus approfondie des activités et des clients de la FSASD afin de leur faciliter la vérification de l'accomplissement de la mission d'utilité publique dévolue à la FSASD.

10 GLOSSAIRE

Terme	Définition	Exemple
Acteurs	Un utilisateur ou un système externe qui crée, manipule, transforme les informations ou qui est sollicité par la présence ou la valeur de certaines informations	Collaborateur, GGiP
Application / Progiciel	Un programme informatique orienté métier mettant en oeuvre une partie des processus et traitements d'un système d'information et/ou d'un système informatique, composant d'une plateforme applicative.	Progrès, PCS, ...
Architecture logique	Vue du système informatique par applications avec leurs interactions sans description du matériel ni du logiciel.	Cf. Schéma CDT
Architecture technique	Vue de l'implantation d'une plateforme applicative dans le système informatique (plateforme de production, de développement, de test ou de backup) sur un ou plusieurs serveurs, y compris les relations et figuration des autres applications qui accaparent le même hardware	Cf. Schéma CDT
Cas d'utilisation (groupe d'activité)	Découpage du domaine fonctionnel (acteurs, processus et informations) par regroupement métier logique	Gestion de l'hébergement RA, ...
Cible	L'objectif réaliste à atteindre après la prise en compte de l'ensemble des contraintes métiers et informatiques	
Client-léger	Evolution de la technologie « client-serveur » où la fonction du poste client se limite à interpréter l'affichage de pages Web ou d'afficher une 'image' distribuée par un serveur d'application (ex: Citrix)	ReportNet
Client-Mainframe ou Terminal-serveur	L'application s'exécute sur une unité centrale (serveur) avec ses données. La communication entre l'application et le Pc se fait en mode 'caractère'. Ce mode a été développé pour les	Phénix

Terme	Définition	Exemple
	terminaux "non-intelligents" avant l'arrivée des Pc's. Ce concept ne demande pas de puissance au PC et est très léger en trafic réseau.	
Client-serveur	Technologie de développement d'application où le poste client assume la plus grande part (une part) du traitement applicatif. Demande beaucoup de maintenance puisque chaque poste client (Pc) doit être mis à jour à chaque nouvelle version du logiciel. Il cohabite souvent avec d'autres applications du poste client et donc demande une expertise Pc forte. Il est aussi consommateur de puissance PC et est étroitement lié au système d'exploitation du PC et à sa version.	Progrès, PCS, ...
Constructeur	Fabriqueur ou assembleur de matériel informatique	HP/DELL/IBM...
Développement spécifique avec les nouveaux standards	Ecriture ou réécriture d'une application conformément aux normes et standards du SIS	
Domaine fonctionnel (Secteur ou service)	Découpage du Système d'information (acteurs, processus et informations) par regroupement métier logique ; un domaine fonctionnel peut être servi par une ou plusieurs plateformes	ASOC, ARA, Repas
Editeur	Société de développement d'applications	Microsoft/Oracle/Novell/SAP/PCS/Thalès....
Etat actuel	Mesure d'une situation à un instant T de référence	
Etat désiré	Définition d'un but ou d'une intention idéale	
Fonctionnalité	Une fonction qui est déclenchée par un ou plusieurs acteurs qui agit sur l'information	Valorisation d'un dossier ASOC
Fournisseur	Représentant et vendeur de systèmes Informatique (Software et Hardware)	SpaceCom, MTI, ...
Hardware	Ensemble du matériel technique permettant le fonctionnement des applications	Serveurs, routeur, réseau, PC client, ...
Informations	Données prédéfinies et structurées que l'institution a choisi de gérer	(données métier, communication, clients, collaborateurs, ...)
Journalisation	Capacité de conserver la trace de toutes les modifications successives d'opérations ou de données.	
MOA	Maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire côté métier, utilisateurs	
MOE	Maîtrise d'oeuvre, c'est-à-dire côté informatique	
Méta-annuaire	Référentiel des identités des utilisateurs d'un système d'information ; point de rencontre des différents annuaires du système avec règles de gestion des modifications de chaque champ des annuaires.	
Normes et standards	Les critères techniques en terme d'architecture certifiés par le Service Informatique Sociale	TCP / IP; Oracle, Windows, ...
OS / Operating System ou Système d'exploitation	Le Système d'exploitation ou OS (Operating System) est le (ou un des) programme(s) de base d'un ordinateur, permettant de faire communiquer ses composants entre eux et de faire communiquer l'utilisateur avec la machine.	Windows, Linux (avec ses multiples distributions) , MAC OS ...
Plan d'action	Ensemble des PQt validés par le COPIL IS pour l'année suivante	Porte-feuille des projets
Plan directeur informatique	Document incluant les prochaines phases d'évolution du système d'informations et /ou du système informatique, selon des critères de pérennité et d'évolutivité dans les prochaines années.	
Plate-forme applicative	Découpage du Système Informatique par applications et par composants technologiques ; une plate-forme est un ensemble cohérent "application + software + hardware"	Opale + tous ses composants pour le faire tourner
Politique Informatique	Ensemble des indications et informations orientées vers l'avenir, vu de manière systémique, permettant la définition des prochaines priorités de type politique et le partage de la vision stratégique de l'avenir informatique et ses grandes	

Terme	Définition	Exemple
	phases de mise en œuvre	
Procédure	Manière de procéder; méthode, marche à suivre pour mettre en œuvre un processus.	Procédures ASOC
Processus	Modalité de traitement des informations par les acteurs qui consultent, génèrent ou modifient de l'information	Fournir une prestation sociale
Règle de gestion	Règle définissant les contrôles, les opérations et les calculs à appliquer aux données dans le cadre d'un traitement ou d'une procédure.	
Réseau Ethernet	Réseau utilisant le protocole de communication correspondant au standard 802.3 défini par l'association d'ingénieurs américains IEEE	
Réseau Local (LAN)	Système de communication permettant de relier quelques centaines d'ordinateurs et de périphériques dans un rayon de quelques kilomètres.	
SAN (Storage Area Network)	Réseau de périphériques de stockage, reliés les uns aux autres par des canaux de type SCSI (Small Computer System Interface), SSA (Serial Storage Architecture), ESCON (Enterprise System Connection), ou Fibre Channel, etc.	
Schéma directeur informatique	Document décrivant la mise en œuvre de la politique informatique et des valeurs du service, en fixant les normes et les standards	Schéma directeur 2007 – 2010 de la FSASD
Software	Composant logiciel permettant la mise en œuvre des applications sur un hardware particulier	OS; Base de données Oracle, ...
Sous-système d'information (Division)	Découpage du Système d'information par regroupement logique des acteurs, processus et informations dépendant d'un département ou d'une division des entités utilisatrices	Gestion informatique d'un secteur
Stratégie Ressources Humaines	Décrit, favorise et met en œuvre l'évolution nécessaire des connaissances et compétences RH facilitant la mise en œuvre des stratégies S.I. et Infrastructure du PDI (le comment on s'y prend)	
Stratégie Système Informatique	Document décrivant les phases et activités détaillant la mise en œuvre du PDI	
Support niveau 1	Réception de la demande de support et réponse directe	réponse assurée par le 2525
Support niveau 2	Traitement de la demande de support par une personne de référence sur délégation du support 1er niveau	
Support niveau 3	Traitement par un/plusieurs experts, en interne ou en externe, pour résoudre des cas dont la complexité n'a pas permis de résolution au niveau 2	
Système d'information (client)	Le système d'information est la partie du réel constitué d'informations organisées, d'événements ayant un effet sur ces informations, et d'acteurs qui agissent sur ces informations ou à partir de ces informations, selon des processus visant une finalité de gestion et s'appuyant sur les technologies de l'information.	Gestion informatique d'une institution
Système Informatique	Ensemble regroupant le hardware, le software et les applications permettant le fonctionnement informatique du/des système(s) d'information	Tout ce qui est géré par la division informatique
Tiers client	Comprend : A : le hardware (PC client) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de l'interface utilisateur	Exemples pour C : PC, Browser
Tiers serveur présentation	Comprend : A : le hardware (serveur Web) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de distribuer les pages Web et les applications Web	Exemple pour C : Apache

Terme	Définition	Exemple
Tiers serveur applicatif	Comprend : A : le hardware B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé d'exécuter ou de distribuer les applications métiers	Exemples pour C : Progrès, PCS, ...
Tiers serveur base de données	Comprend : A : le hardware (serveur, SAN...) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de faire fonctionner la base de données	Exemples pour C : Oracle
UMUS	Unité mobile d'urgence sociale	

ANNEXE 8

Budget global pour l'HG

Récapitulation des coûts d'investissement	2007		2008		2009		2010		2011		Totaux 2007-2011		Totaux
	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences									
Licences, renouvellements et évolutions du tronc commun	406 400	1 529 350	1 148 800	1 836 700	0	0	0	0	0	0	1 555 200	3 366 050	4 921 250
Part de l'HG de 50% au tronc commun	203 200	764 675	574 400	918 350	0	0	0	0	0	0	777 600	1 683 025	2 460 625
Licences, renouvellements et évolutions de l'HG	0	118 000	0	682 750	0	376 800	321 600	1 338 565	289 600	1 354 225	611 200	3 870 340	4 481 540
Total intermédiaire	203 200	882 675	574 400	1 601 100	0	376 800	321 600	1 338 565	289 600	1 354 225	1 388 800	5 553 365	6 942 165
Projets métiers priorité 0 + 1	770 001	0	1 447 653	665 000	2 213 067	140 000	2 020 907	140 000	2 112 803	300 000	8 564 431	1 245 000	9 809 431
Totaux	973 201	882 675	2 022 053	2 266 100	2 213 067	516 800	2 342 507	1 478 565	2 402 403	1 654 225	9 953 231	6 798 365	16 751 596
Totaux annuels	1 855 876		4 288 153		2 729 867		3 821 072		4 056 628		16 751 596		

Ventilation par projet et coûts totaux pour l'HG

NP	Désignation projet	2007		2008		2009		2010		2011		2007-2011	
		Ressources ext.	Matériel / Licences										
0	Lot 2 ARA	110000											110000
0	Lot 2 ASOC			114000									114000
0	Suite et fin sécurisation ARA, puis évolution					713530							713530
0	Suite et fin sécurisation ASOC, puis évolution							1070296		101900	123006		1193302
0	Sécurisation des interfaces d'échanges de données			490473	380000								490473 380000
0	Outil gestion trésorerie et débiteurs			267574									267574
0	Séparation physique des bases PROGRES et PCS	53500		53500									107000
0	Séparation fonctionnelle PROGRES et PCS					772686	140000						772686 140000
0	Industrialisation des bases Access et Omnis					400473							400473
0	Etude remplacement de GESTPENS par Opale												
0	Etude remplacement de PCS par Opale							33071	140000				33071 140000
0	Déploiement remplacement de PCS par Opale								708074				708074
0	Evolution outil financier HG (étude et mise en œuvre)								1180123	300000			1180123 300000
0	Répercussion nouvelle loi asie (janv 2008)	606501											606501
0	Outil de prise d'information statistique annuelle			142706	95000								142706 95000
0	Mise en œuvre du RDU					150000		650000					800000
0	Déploiement du module Opale pour remplacer GESTPENS			36000	50000								36000 50000
	Total des projets en priorité 0	770001		1104253	525000	2036689	140000	1753387	140000	2112803	300000		7777213 1105000
1	Etude outil reporting financier par Opale					22047							22047
1	Déploiement outil reporting financier par Opale							212422					212422
1	Progres - Adaptation calcul PFH					154331							154331
1	Historisation interventions non-financières (dossier BIS)							55118					55118
1	Etude de sélection outil gestion temps travail HG			22000									22000
1	Déploiement outil gestion temps travail HG			250000									250000
1	Etude gestion des stocks - Module Opale			39000									39000
1	Déploiement gestion des stocks - Module Opale			32400	140000								32400 140000
	Total des projets en priorité 1			343400	140000	176378		287540					787318 140000
	Totaux par année des projets	770001		1447853	665000	2213067	140000	2020907	140000	2112803	300000		8564431 1245000
	Total des projets misiers					9809431		2160907		2412803			
	Licences, renouvellement et évolution du matériel	203200	882675	574400	1601100		376800	321800	1338565	289600	1354225		1388800 5553365
	Totaux par année	1085875		2175500		376800		1660165		1643825			
	Total					6942165							
	Total général par année	973201	882675	2022053	2266100	2213067	516800	2342507	1478565	2402403	1654225		9953231 6798365
	TOTAL GENERAL	1855876		4288153		2729867		3821072		4056628			

Total PLU priorités 0 et 1

ANNEXE 10

Budget détaillé des projets par nature pour l'HG

Total des charges internes, externes et matériels pour les projets métiers	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
Jours/hommes priorité 0 et 1	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h
Somme jours/homme utilisateurs (j*h MOA)	2'231	2'777	3'040	2'930	1'521	12'499
Somme jours/homme SI (j*h int.)	557	775	1'110	918	155	3'515
Somme jours/homme SI infra (j*h int. infra)	15	175	125	70	145	530
Somme jours/homme dev. ext (j*h externe)	467	462	1'192	1'417	1'018	4'556
Somme jours/homme externe infra (j*h externe)	145	538	467	20	424	1'594
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Somme CHF RH externe	770'001	1'447'653	2'213'067	2'020'907	2'112'803	8'564'431
Somme CHF Matériel/licence		665'000	140'000	140'000	300'000	1'245'000
Total projets métiers, priorités 0 et 1 en CHF	770'001	2'112'653	2'353'067	2'160'907	2'412'803	9'809'431

ANNEXE 11

Le matériel informatique de l'Hospice général

Détail par nature et par année

Licences, renouvellement et évolution des matériels de l'HG			2007		2008		2009		2010		2011	
			Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences HG								335'500		288'000
		Serveurs								7'500		7'500
Continuité de service	Support	PC et portables							80'000		80'000	
Maintenance	Renouvellement du matériel	PC et portables		100'000		620'250		314'300	40'000	523'425	40'000	359'125
		Réseau		0		62'500		14'500		27'790		266'300
		Serveurs		18'000				48'000	0	241'750		180'700
Evolution	Evolution des systèmes pour répondre aux besoins	PC et portables						8'000	12'600	8'000	12'600	
		Réseau						43'200	40'000	43'200	40'000	
		Sécurité						24'000	100'000	24'000	150'000	
		Serveurs						126'400	50'000	94'400	50'000	
Total par année			0	118'000	0	682'750	0	376'800	321'600	1'338'565	289'600	1'354'225

Totaux par nature

Licences, renouvellement et évolution des matériels de l'HG			Totaux 2007-2011		
			Ressources	Matériel / licences	Totaux
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences HG	0	623'500	623'500
		Serveurs	0	15'000	15'000
Continuité de service	Support	PC et portables	160'000	0	160'000
Maintenance	Renouvellement du matériel	PC et portables	80'000	1'917'100	1'997'100
		Réseau	0	371'090	371'090
		Serveurs	0	488'450	488'450
Evolution	Evolution des systèmes pour répondre aux besoins	PC et portables	16'000	25'200	41'200
		Réseau	86'400	80'000	166'400
		Sécurité	48'000	250'000	298'000
		Serveurs	220'800	100'000	320'800
Total			611'200	3'870'340	4'481'540

ANNEXE 12



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Annexe 12

Hospice général

Plan directeur informatique 2007 à 2011



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Révisions :

Date	Révision	Qui
25.08.2006	Version 0.1	ALH – DHN – MBC – MVA
10.10.2006	Version 1.0	ALH – MVA
03.11.2006	Version 1.1	ALH
30.04.2007	Version 2.0	ALH
01.05.2007	Version 2.1	ALH
09.05.2007	Version 3	ALH - MVA



1 Le Plan directeur informatique en 5 points

1.1 La décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006

Le Conseil d'Etat a décidé de dissoudre le service d'informatique sociale (SIS) et de transférer à l'HG et à la FSASD la responsabilité de la gestion de leur système d'information et de leur outil informatique. Cette décision nécessite l'élaboration d'un Plan directeur informatique (PDI) pour l'HG en mettant à jour le PDI qui avait été élaboré par l'HG en collaboration avec le SIS.

1.2 La priorisation des projets

Le PDI décrit l'évolution du système informatique de l'HG au regard des besoins des métiers et de la priorisation de ceux-ci. Les différents niveaux :

0 : impératif pour satisfaire au cadre légal, aux décisions politiques ; vital pour les prestations aux usagers et pour la sécurisation du système informatique ;

1 : important pour l'institution ;

2 : nécessaire pour améliorer les processus de gestion ;

3 : autres besoins.

1.3 Les enjeux stratégiques

Il est vital pour l'HG de poursuivre et finir la sécurisation du système informatique initiée par le projet « Informatique sociale » par M. Unger président du DASS le 16 juin 2003. Un tel projet ne peut pas être abandonné. Pour rappel, les rapports de l'inspection cantonale des finances (ICF) et de PricewaterhouseCoopers (PWC) – organe de révision de l'HG – ont mis en évidence les carences du système d'information en matière de flux financiers. Onze projets en priorité 0 répondent à cette nécessité, alors que trois projets visent à satisfaire le cadre légal.

1.4 Les projets importants pour l'institution

Trois projets s'inscrivent dans une dimension financière. Ce sont la gestion des stocks, les rapports financiers et le calcul de la participation aux frais d'hébergement des requérants d'asile.

Par ailleurs, le système actuel de gestion des temps de travail présente des lacunes en matière de fiabilité et nécessite le choix d'un nouvel outil.

1.5 L'amélioration des processus de gestion

L'outil budgétaire actuel est difficile à paramétrer et ne s'inscrit pas dans les choix des plates-formes informatiques actuelles. Il s'agit de le changer.

La mise en place du Contrat action sociale individuelle nécessite de mettre à disposition des assistants sociaux un outil qui leur permette de gérer les contre-prestations.

Par ailleurs, au regard des nombreux projets à mener, il est nécessaire de disposer d'un outil de planification et de plans de charge des projets. Il permettra de suivre de manière plus rigoureuse l'avancement des projets.

Finalement, il s'agit de mener une étude sur le remplacement de Progrès. Celle-ci permettra de mettre en œuvre lors de la prochaine législature une nouvelle application « métier social ».

La réalisation des besoins de l'HG en matière de système d'information lui permettra d'être encore plus professionnel et crédible.

Table des matières

1	LE PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE EN 5 POINTS	3
1.1	LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 10 MAI 2006	3
1.2	LA PRIORISATION DES PROJETS	3
1.3	LES ENJEUX STRATÉGIQUES.....	3
1.4	LES PROJETS IMPORTANTS POUR L'INSTITUTION	3
1.5	L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE GESTION.....	3
2	BUT DU DOCUMENT	7
3	VISION ET AXES STRATÉGIQUES	7
3.1	STRATÉGIE ET BESOINS MÉTIERS	7
3.2	STRATÉGIE INFORMATIQUE.....	8
4	LE SOCLE INFORMATIQUE	8
4.1	LE « TRONC COMMUN » À DÉSIMBRIQUER	8
4.1.1	<i>Renouvellement et évolutions du « tronc commun »</i>	9
4.1.2	<i>Récapitulatif des rubriques et montants</i>	9
4.2	LE MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'HOSPICE GÉNÉRAL	10
5	ORDONNANCEMENT DES PROJETS	11
5.1	CONDITIONS AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS	11
5.2	ARGUMENTAIRE DE L'ORDONNANCEMENT DES PROJETS	11
5.3	DIAGRAMME DU PORTEFEUILLE DES PROJETS 2007 À 2011	12
6	PROJETS À METTRE EN ŒUVRE EN 2007	13
6.1	PROJET « SÉCURISATION DES PROCESSUS MÉTIERS ET FINANCES » DE L'HG – PRIORITÉ 0	13
6.1.1	<i>Projet « Lot 2 ARA : gestion des recettes de l'ARA » (projet 701)</i>	14
6.1.2	<i>Projet « Répercussion de la nouvelle loi sur l'asile – facturation à l'ODM » (projet 751)</i>	15
6.1.3	<i>Projet « Séparation physique des bases PROGRES et PCS » (projet 625)</i>	15
6.2	PROJET « GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL » DE L'HG – PRIORITÉ 1	16
6.2.1	<i>Projet « Sélection d'un outil de gestion du temps de travail HG » (projet 704)</i>	16
7	PROJETS HG 2008	17
7.1	PRIORITÉ 0.....	17
7.1.1	<i>Projet « Lot 2 ASOC : gestion des recettes de l'ASOC » (projet 700)</i>	17
7.1.2	<i>Projet recommandations PWC : « Outils de Gestion de la Trésorerie et des débiteurs » (projet 737)</i>	17
7.1.3	<i>Projet « Outil de prise d'information statistique annuelle HG-OFS » (projet 746)</i>	18
7.1.4	<i>Projet « Remplacement de GESTPENS par OPALE</i>	19
7.1.4.1	<i>Etude pour le Remplacement de GESTPENS par OPALE (projet 563)</i>	19
7.1.4.2	<i>Déploiement pour le Remplacement de GESTPENS par OPALE (projet 757)</i>	19
7.1.5	<i>Projet « Sécurisation des interfaces d'échanges de données »</i>	20
7.1.5.1	<i>Projet de mise en place d'un « Annuaire HG » (projet 766)</i>	20
7.1.5.2	<i>Projet de « Consultation du S.I. SAM2000 » (projet 768)</i>	21
7.1.5.3	<i>Projet de « Mise en place d'une infrastructure technique et d'un interface HG – SAM2000 » (projet 769)</i>	21
7.2	PRIORITÉ 1.....	23
7.2.1	<i>Projet « Déploiement de l'outil de gestion du temps de travail HG » (projet 758)</i>	23
7.2.2	<i>Projet « Outil de gestion des stocks – module Opale »</i>	23
7.2.2.1	<i>Etude générale de gestion des stocks – module Opale (projet 578)</i>	23
7.2.2.2	<i>Déploiement du module de gestion des stocks du progiciel Opale (projet 679)</i>	24
7.3	PRIORITÉ 2.....	25
7.3.1	<i>Projet « Gestion des formations et des compétences »</i>	25
7.3.1.1	<i>Etude pour la Gestion des formations et des compétences (projet 670)</i>	25
7.3.1.2	<i>Déploiement de « Gestion des formations et des compétences » (projet 713)</i>	25



8 PROJETS HG 2009	26
8.1 PRIORITÉ 0.....	26
8.1.1 <i>Projet « Mise en œuvre du RDU</i>	26
8.1.1.1 <i>RDU : Projet de mise en œuvre d'une « Consultation du SI-RDU » (projet 767)</i>	26
8.1.1.2 <i>RDU : Projet « Adaptation du métier ARA au SI-RDU » (projet 771)</i>	26
8.1.2 <i>Projet « Suite et fin de la Sécurisation ARA » et évolution (projet 752)</i>	27
8.1.3 <i>Projet « Séparation fonctionnelle de PROGRES et PCS » (projet 659)</i>	27
8.1.4 <i>Projet « Industrialisation des bases Access et Omnis » (projet 676)</i>	28
8.2 PRIORITÉ 1.....	29
8.2.1 <i>Projet « Reporting financier par Opale »</i>	29
8.2.1.1 <i>Etude pour le Reporting financier par Opale (projet 738)</i>	29
8.2.1.2 <i>Déploiement pour le Reporting financier par Opale (projet 740)</i>	29
8.2.2 <i>Projet « Adaptation du calcul de la participation aux frais d'hébergement (PFH) à l'ARA »</i>	30
8.2.2.1 <i>Etude pour l'adaptation du calcul de la PFH (projet 749)</i>	30
8.2.2.2 <i>Déploiement de l'adaptation du calcul de la PFH (projet 750)</i>	30
8.3 PRIORITÉ 2.....	31
8.3.1 <i>Projet « Gestion des contre-prestations »</i>	31
8.3.1.1 <i>Etude et sélection d'un outil de gestion des contre-prestations (projet 753)</i>	31
8.3.1.2 <i>Déploiement de l'outil de gestion des contre-prestation (projet 754)</i>	31
8.3.2 <i>Projet « Evolution et remplacement de l'outil budgétaire »</i>	32
8.3.2.1 <i>Etude pour l'évolution et le remplacement de l'outil budgétaire (projet 743)</i>	32
9 PROJETS HG 2010 - 2011	33
9.1 PRIORITÉ 0.....	33
9.1.1 <i>Projet « Mise en œuvre du RDU</i>	33
9.1.1.1 <i>RDU : Projet de mise en œuvre d'un « Interface d'échange HG-SI-RDU » (projet 770)</i>	33
9.1.2 <i>Projet « Suite et fin de la Sécurisation ASOC » (projet 755)</i>	34
9.1.3 <i>Projet « Remplacement de PCS par Opale »</i>	36
9.1.3.1 <i>Etude de faisabilité pour le remplacement de PCS par Opale (projet 741)</i>	36
9.1.3.2 <i>Déploiement pour le remplacement de PCS par Opale (projet 742)</i>	36
9.1.4 <i>Projet « Evolution de l'outil financier HG » (projet 739)</i>	37
9.2 PRIORITÉ 1.....	38
9.2.1 <i>Projet « Historisation des interventions non-financières (dossiers BIS) » (projet 736)</i>	38
9.3 PRIORITÉ 2.....	38
9.3.1 <i>Projet « Outil intégré de gestion des projets »</i>	38
9.3.1.1 <i>Recherche d'un outil intégré de gestion des projets (projet 668)</i>	38
9.3.1.2 <i>Déploiement de l'outil intégré de gestion des projets (projet 669)</i>	39
9.3.2 <i>Projet « Evolution et remplacement de l'outil budgétaire »</i>	39
9.3.2.1 <i>Déploiement de l'outil budgétaire (projet 744)</i>	39
9.3.3 <i>Projet d'étude pour le « Remplacement de PROGRES » (projets 661 à 664)</i>	40
9.4 PRIORITÉ 3.....	40
9.4.1 <i>Projet « Outil de workflow et de gestion documentaire HG »</i>	40
9.4.1.1 <i>Etude d'un outil de workflow et de gestion documentaire HG (projet 674)</i>	40
9.4.1.2 <i>Déploiement de l'outil de workflow et de gestion documentaire HG (projet 675)</i>	41
9.4.2 <i>Projet « Etude d'opportunité de changement du logiciel RH » (projet 745)</i>	41
10 STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DU SYSTÈME INFORMATIQUE	42
11 BUDGET ET FINANCEMENT DES PROJETS	43
11.1 BUDGET GLOBAL.....	43
11.2 BUDGET DÉTAILLÉ DES PROJETS PAR NATURE.....	43
11.3 BUDGET GLOBAL.....	43
11.4 FINANCEMENT DES PROJETS.....	44
12 ORGANISATION DU TRAVAIL	45
12.1 RECENSEMENT ET REVUE ANNUELLE DES PRIORITÉS.....	45
12.2 CYCLE DE VIE DES PROJETS.....	45
12.3 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATIONS.....	46



12.4	PLAN DE COMMUNICATION	47
13	CONCLUSION	48
14	GLOSSAIRE	49



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

2 But du document

Les projets informatiques de l'Hospice général (HG), de la Fondation de Services d'Aides et de Soins à Domicile (FSASD) et de la Direction générale des Centres d'Action Sociale et de Santé (DGCASS) ont fait l'objet d'une demande, en 2001, de subvention d'un montant de 9,5 millions de francs pour la période 2002 à 2005.

Adoptée par le Grand Conseil en septembre 2002, la loi d'investissement 8610 a permis d'accorder une subvention d'investissement de 6,5 millions de francs à l'appui des projets demandés.

Arrivés au terme de la période concernée, il est nécessaire de présenter une nouvelle demande pour une période de 5 ans afin d'être en mesure de mettre en œuvre, au plan informatique, les modifications découlant de décisions politiques.

Les objectifs spécifiques du document sont de :

- permettre la communication avec les acteurs-clé internes et externes de l'HG,
- décrire les stratégies détaillées d'évolution du système informatique à mettre en œuvre (applications métier et socle),
- décrire l'argumentaire des projets retenus et leur ordonnancement,
- démontrer la faisabilité et les conditions de cette faisabilité,
- définir le budget et les investissements nécessaires.

3 Vision et axes stratégiques

Le Schéma directeur informatique (SDI) et le Plan directeur informatique (PDI) mettent un accent fort sur la couverture des besoins de l'HG et les ressources du service informatique qui déterminent les priorités et l'ordonnancement des projets.

3.1 Stratégie et besoins métiers

Sécurisation des processus métiers et finance

- poursuivre et terminer la sécurisation pour l'Aide aux requérants d'asile et l'Action sociale,
- sécuriser les interfaces d'échange de données,
- mettre en place une seule application comptable.

Adapter le système d'information au cadre légal

- mettre en œuvre la nouvelle loi sur l'Asile,
- produire les statistiques sociales selon la demande de l'Office fédérale de la statistique,
- participer à la réalisation du Revenu déterminant unifié.

Ressources humaines

- mettre en place un nouvel outil de gestion du temps, car le système actuel présente des lacunes.

Gestion de projet

- au regard de ces nombreux projets à mener, il est nécessaire de les suivre à l'aide d'une application dédiée à la gestion de projet.

Remplacement de Progrès

- toute application a une durée de vie limitée, il s'agit donc de préparer le renouvellement de Progrès après 2011.



Hospice général
institution genevoise d'action sociale

3.2 Stratégie informatique

La stratégie à mettre en œuvre se veut pragmatique et contrôlée. Elle vise la cohérence et la simplification du système informatique, en soutien aux stratégies « métiers » de l'HG. La stratégie comporte 3 grands axes décrits dans le SDI :

- faire évoluer le système informatique :
 - o promouvoir une évolution par plateforme applicative,
 - o préférer les solutions du marché, quand elles sont adaptées aux besoins,
 - o reprendre la connaissance des utilitaires développés par les utilisateurs,
- gérer le savoir et les processus :
 - o mettre en place des processus de documentation régulière du système d'information et du système informatique,
- adapter l'organisation :
 - o augmenter les compétences en gestion de projets des collaborateurs,
 - o augmenter les compétences d'analyse métiers,
 - o renforcer le travail transversal entre les institutions ainsi que les partenariats.

Les projets décrits dans le PDI constituent le fil rouge guidant l'évolution du système informatique.

4 Le socle informatique

Le socle informatique comporte les éléments indispensables à toute prise en charge de nouvelles solutions informatiques liées aux métiers de l'institution. La maintenance et l'évolution du socle informatique prévues pour les 5 prochaines années sont décrites dans ce chapitre.

4.1 Le « tronc commun » à désimbriquer

Se référant à la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006, l'ensemble du système informatique doit être désimbriqué d'ici 2009. Afin de mettre en place cette séparation tout en restant dans le cadre du premier plan de mesure du Conseil d'Etat, il est prévu de continuer à maintenir le « tronc commun » (ensemble des systèmes partagés par les deux institutions) jusqu'à fin 2008 et de procéder à cette opération au fil des projets métiers pour en limiter les impacts sur les institutions ainsi que financier.

Il est à noter qu'une désimbriication seule s'élèverait 3,5 millions d'achats supplémentaires, dont environ la moitié de nouvelles licences. Par ailleurs, cette opération nécessiterait l'arrêt de tous les projets métiers en cours et mobiliserait les utilisateurs dans des tests importants sans valeur ajoutée immédiate. La stratégie adoptée évite cette dépense.

Le tronc commun va être désimbriqué au fil des projets et des opérations de renouvellement et d'évolution, pour garantir aux professionnels de l'Institution:

- la continuité de service, avec un système informatique fiable et performant, offrant le maximum de disponibilité de l'information,
- la confidentialité et la sécurité de l'information, par la mise à jour des systèmes de sécurité afin de maintenir leur efficacité,
- le partage de l'information avec les partenaires de l'institution, grâce à un système « ouvert », compatible, qui suit l'évolution du marché en terme de standard de communication,
- le maximum de rapidité à l'accès de l'information,

ce au niveau des coûts habituels de renouvellement.



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

4.1.1 Renouvellement et évolutions du « tronc commun »

Les besoins d'investissement pour le « tronc commun » sont présentées par niveau d' « obligation » :

- l'administration du système, comportant la mise en conformité contractuelle,
- la continuité de service, précisant prises en charge des réparations du matériel défectueux,
- la maintenance, comportant les renouvellements des matériels,
- l'évolution, comportant tous les projets d'évolution des systèmes nécessaires à prendre en charge les augmentations des besoins, la séparation des systèmes et la mise en place des prérequis aux projets métiers.

Les demandes de maintenance prennent en compte les mesures du Conseil d'Etat :

- renouvellement des serveurs de plus de 6 ans,
- renouvellement des PC's et portables de plus de 5 ans,
- renouvellement limité des imprimantes pour aboutir à une imprimante par 5 postes.

4.1.2 Récapitulatif des rubriques et montants

Chaque institution prend en charge 50% du financement du renouvellement et des évolutions de l'infrastructure commune permettant d'assurer la continuité de service jusqu'à fin 2008, 2009 marquant la transition vers une totale autonomie de gestion, y compris de leur infrastructure, après désimbrication.



Le tableau ci-dessous résume les différentes typologie d'obligations et les rubriques concernées, de matériel et financement :

Licences, réparations, renouvellements et évolutions du tronc commun			2007		2008		2009	2010	2011	Totaux 2007-2011		Totaux	
			Ressources	Matériel, licences	Ressources	Matériel, licences				Ressources	Matériel, licences		
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences		721'200		636'000				0	1'357'200	1'357'200	
		Serveurs		120'000		360'000				0	480'000	480'000	
Continuité de service	Support	PC et portables	160'000		160'000					320'000	0	320'000	
Maintenance	Renouvellement du matériel	PC et portables	80'000	76'150	80'000	35'050				160'000	111'200	271'200	
		Réseau		143'800		59'800				0	203'600	203'600	
		Serveurs		243'000		228'000				0	471'000	471'000	
Evolution	Evolution des systèmes pour répondre aux besoins	PC et portables	0	25'200	408'000	24'850				408'000	50'050	458'050	
		Réseau		70'400	0	78'400	59'000			148'800	59'000	207'800	
		Sécurité		64'000	100'000	112'000	354'000				176'000	454'000	630'000
		Serveurs		32'000	100'000	310'400	80'000				342'400	180'000	522'400
Total			406'400	1'529'350	1'148'800	1'836'700	0	0	0	1'555'200	3'366'050	4'921'250	
Part HG			50%	203'200	764'675	574'400	918'350			777'600	1'683'025	2'460'625	
Part FSASD			50%	203'200	764'675	574'400	918'350			777'600	1'683'025	2'460'625	

4.2 Le matériel informatique de l'Hospice général

Ce chapitre concerne le matériel informatique d'ores et déjà spécifique à l'HG, jusqu'à fin 2008, complété dès 2009 des rubriques du socle informatique

La présentation des besoins liés aux renouvellements et évolutions du matériels reprend la structure précédente, administration du système, continuité de services, maintenance, évolution.

Licences, renouvellement et évolution des matériels de l'HG			2007		2008		2009		2010		2011	
			Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences
Administration du système	Obligations contractuelles	Licences HG								336'500		288'000
		Serveurs								7'500		7'500
Continuité de service	Support	PC et portables							80'000		80'000	
Maintenance	Renouvellement du matériel	PC et portables	100'000		620'250		314'300	40'000	523'425	40'000	359'125	
		Réseau	0		62'500		14'500		27'790	0	266'300	
		Serveurs	18'000				48'000	0	241'750	0	180'700	
Evolution	Evolution des systèmes pour répondre aux besoins	PC et portables						8'000	12'600	8'000	12'600	
		Réseau						43'200	40'000	43'200	40'000	
		Sécurité						24'000	100'000	24'000	150'000	
		Serveurs						126'400	50'000	94'400	50'000	
Total par année			0	118'000	0	682'750	0	376'800	321'600	1'338'565	289'900	1'354'225

5 Ordonnement des projets

5.1 Conditions aux critères de sélection des projets

Depuis le lancement du projet IS le 16 juin 2003, le COPIL IS a fixé des conditions aux critères de sélection des projets, à savoir, en priorité :

- garantir la conformité légale et comptable, tant pour les Institutions qu'au sein du SIS,
- concentrer les efforts de préparation sur les projets d'importance vitale pour la fourniture de prestations de qualité aux citoyens,
- faire précéder tout projet informatique d'une phase de description de l'organisation détaillée de l'institution ou du métier concerné en termes de processus, activités, procédures, règles de gestion et flux d'information, suivie de la phase d'étude préalable d'impact sur le système informatique,
- définir les projets à composante informatique garantissant ces critères et assurant la pérennité du système informatique,
- optimiser les composantes et la sécurité du réseau informatique et de l'infrastructure technique.

Les priorités susceptibles d'être attribuées sont :

0 (obligatoire) :	conforme au cadre légal et aux décisions politiques vital et essentiel pour la fourniture de prestations aux citoyens ou vital et essentiel pour la sécurité et la pérennité du système informatique,
1 (important) :	important pour l'institution,
2 (nécessaire) :	nécessaire pour améliorer notamment les processus internes de gestion,
3 (utile) :	le reste des demandes.

Lorsque plusieurs projets se voient attribuer une même priorité et dans l'éventualité où ils sont en concurrence pour l'utilisation de ressources de même nature, un ordre de traitement est attribué par le comité de pilotage à l'intérieur de chaque priorité, ceci pour permettre l'élaboration des plans de charges humain et financier en relation.

5.2 Argumentaire de l'ordonnement des projets

Complétant ces conditions, les critères d'ordonnement utilisés dans la présentation des projets du plan directeur se résument de la façon suivante :

- terminer les projets de sécurisation et mener à bien les projets "métiers" essentiels déjà lancés dans cette logique. Pour rappel, la sécurisation porte sur :
 - les processus métiers et finances de l'Hospice général,
 - l'Infocentre,
 - l'infrastructure technique (socle informatique),
- réaliser les projets liés à une mise en conformité légale,
- limiter les évolutions technologiques à l'essentiel pour garantir la pérennité des composantes du système informatique à un horizon de 2 ans. Chaque fois que possible, associer, par opportunité, ces évolutions à la réalisation des projets métiers. A défaut, organiser des projets spécifiques,
- privilégier les projets relatifs au "cœur du système" (les applications permettant d'allouer des prestations aux citoyens et celles liées à la gestion RH et financière) et limiter les projets "utilitaires" (ceux visant à doter les services internes de l'organisation d'aide à leur gestion) au reliquat RH et financier disponible,
- réaliser des études de faisabilité avant toute réalisation, au terme desquelles le comité de pilotage peut décider ou non de l'opportunité, du périmètre et des conditions de réalisation,
- identifier et intégrer les dépendances impératives entre les projets (p. ex. certains projets sont des prérequis pour le lancement de projets de mise en conformité légale),
- prendre en compte la capacité en nombre de chefs de projets compétents et disponibles au sein des métiers et du service des systèmes d'information de l'HG.

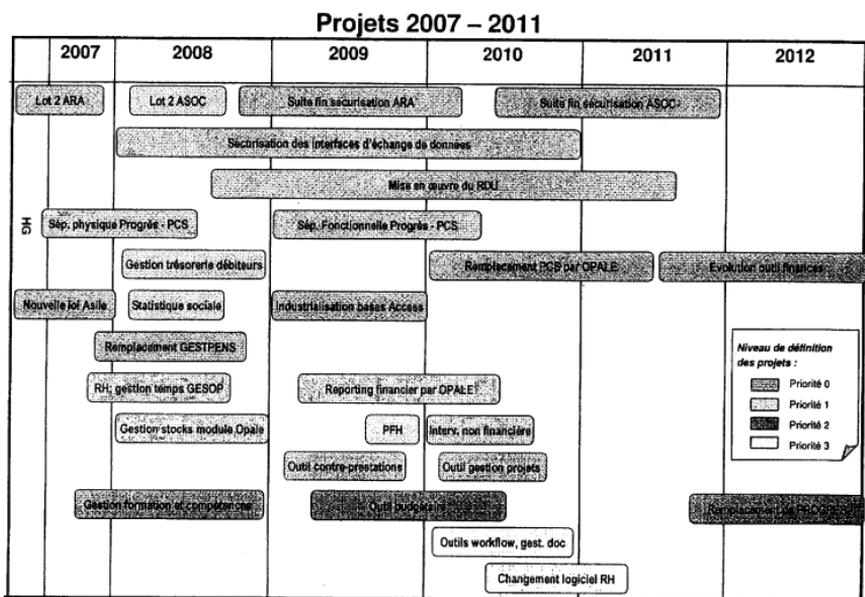


5.3 Diagramme du portefeuille des projets 2007 à 2011

Faisant suite à deux recensements des besoins auprès des utilisateurs en automne 2003 et 2004, et prenant en considération ces conditions et ces critères, le secrétaire général adjoint du Département de l'économie et de la santé (DES) en charge de l'informatique sociale et la structure d'appui au COPIL IS ont, en avril 2005, vérifié la liste des besoins directement avec les responsables des systèmes d'information des institutions et des chefs de secteurs du SIS. Ils l'ont ensuite actualisée. L'HG l'a complétée avec les nouveaux besoins métiers en août 2006.

Le chapitre 12 présente le processus qui sera réutilisé les années suivantes dans le même esprit.

Sur ces bases, les projets 2007 à 2011 sont représentés dans le diagramme ci-dessous, leurs couleurs présentant le niveau de priorité.



La présentation plus détaillée de chaque projet reprend la forme de leur enchaînement logique en fonction des conditions et critères de sélection et d'ordonnement, soit :

- les projets en cours, et leur suite logique,
- les projets mûrs disposant d'un plan qualité détaillé, validés pour l'année 2007, et leurs conséquences logiques,
- les projets annoncés, à organiser, et les pistes de projets découlant d'obligations légales à recevoir, à évaluer et à organiser.

Par souci de cohérence dans la lecture et d'exhaustivité, même les pistes de projets sont exprimées, même à défaut d'informations suffisantes à ce stade pour une évaluation de faisabilité et des conditions nécessaires.

6 Projets à mettre en œuvre en 2007

Ces projets informatiques visent à finir la sécurisation du système informatique, initiée dès le lancement du projet « Informatique Sociale » par le Président du DASS le 16 juin 2003, sous la validation du Comité de Pilotage de l'Informatique Sociale (COPIL IS) présidé par la Secrétaire générale du DASS, avec la Directrice et les Directeurs de la DGCASS, de l'HG et de la FSASD.

6.1 Projet « Sécurisation des processus métiers et finances » de l'HG – priorité 0

Prioritaire et vital pour l'Hospice général, ce méta-projet est essentiel pour sécuriser l'organisation du système d'information de l'HG et pour sécuriser son pendant au sein du système informatique.

Portant sur l'ensemble des métiers de l'HG, il est découpé en lots « réalistes et atteignables », chacun organisé en projet distinct. Chaque projet démarre par une revue des processus, procédures, règles de gestion, flux d'information, pour aboutir à un bilan d'amélioration à apporter au plan de l'organisation en question, en tant que prérequis, et leur équivalant au sein du système informatique.

La première priorité visait à se centrer sur les flux d'information ayant une incidence financière. Il est prévu de compléter cette opération d'une sécurisation ultérieure des flux d'information métier.

- Descriptif :** Au sein de l'Hospice général, il s'agit d'effectuer une revue des processus « par métier » avec une équipe pluridisciplinaire de l'HG, identifier les points à améliorer aux plans de l'organisation, des processus, des procédures, de la formation au sein de l'HG ainsi qu'au plan de l'informatique, effectuer toutes les corrections organisationnelles et informatiques nécessaires, par priorité, dans l'ordre :
- viser à instaurer prioritairement le moyen de paiement par virement bancaire en lieu et place du paiement par chèques,
 - se concentrer sur les améliorations visant à garantir la cohérence des flux d'information depuis le métier jusqu'à la comptabilité (parité de somme), soit les informations avec incidence financière,
 - sécuriser ultérieurement le reste des améliorations métier hors finances.
- Argumentaire :** Le 17 juin 2004, la présentation par le SIS des données comptables en incohérence au niveau des dossiers de la comptabilité auxiliaire, a permis la mise sur pied d'une direction de projet Institution-SIS dédiée à l'organisation et à la réalisation progressive des travaux visant à corriger les sources-mêmes de ces incohérences, aux niveaux de l'organisation d'une part et du système informatique d'autre part.
- Ce méta-projet a été découpé en plusieurs projets réalistes et réalisables (appelés plus loin « lot ») portant d'une part sur les « développements » et d'autre part sur les « données », par le remplacement des chèques par moyen de virement bancaire et sécurisation, la gestion des recettes et sécurisation.
- Chaque mise en production d'un nouveau lot SP VB est donc immanquablement suivie de sa phase de finalisation au niveau des données, à savoir la correction des documents comptables eux-mêmes en incohérence dans la comptabilité auxiliaire, sous supervision des réviseurs.
- Nécessaire pour :** Disposer d'une parité de somme entre les données du progiciel métier social PROGRES et celles du progiciel de comptabilité auxiliaire PCS.
- Garantir à l'HG des données fiables et lui permettre un bouclement comptable propre, notamment au plan informatique.
- Prérequis :**
1. En place : Structure, organisation, démarche et outils de gestion d'un projet de cette importance,
 2. En place : Groupes dédiés avec niveaux de validation définis
- Budget :** Repris en détail dans chaque lot.
- Réalisé à ce jour :** Le 1^{er} lot ARA a été mis en production en 2005, les données en incohérences y référentes corrigées dans la foulée. Le 1^{er} lot ASOC a été mis en production en janvier 2006. Les normes CSIAS ont été réalisées en juillet 2006.
- Reste à faire :**
- réaliser les lots 2 ARA et ASOC puis corriger les données y référentes.



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

- suite et fin de la sécurisation ARA et ASOC,
- séparer physiquement et fonctionnellement les bases de données PROGRES et PCS.

Période : Dès le 17 juin 2004, planifié jusqu'à fin 2011, sous réserve de la revue des rapports d'incident des métiers HG.

Hors périmètre du Plan directeur informatique : A fin décembre 2006, faute d'informations quant à leur impact, les projets annoncés suivants ne font pas encore l'objet d'une évaluation de faisabilité et des conditions nécessaires :

- incidence des modifications à la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI),
- incidence de la nouvelle Loi sur l'Aide Sociale Individuelle (LASI),
- impact de la mise en œuvre des normes comptables IPSAS à l'Etat de Genève, pour les comptes 2007 et le budget 2008,
- projet de réforme des CASS.

6.1.1 Projet « Lot 2 ARA : gestion des recettes de l'ARA » (projet 701)

Descriptif : Corriger les erreurs constatées au terme d'audits et d'analyses en matière de gestion des réserves cautions logements (RCL) et des recettes de l'aide aux requérants d'asile (ARA) et permettre la restitution des soldes revenant aux clients par le biais de virements bancaires en lieu et place de chèques.

Argumentaire : Nécessaire pour permettre la production d'états de situation par dossier fiables et notamment prévenir le versement de prestations indues. Nécessaire aussi pour réduire les coûts induits par l'utilisation de chèques pour la restitution des soldes dus aux clients.

Nécessaire pour : Lancer l'étude d'opportunité du remplacement de PROGRES (projet 661).
Suite et fin de la Sécurisation ARA

Prérequis : Contrainte métier : validation des procédures métiers.

Budget : Institution 1'641 []*h
SI 202 []*h
Ressources externes 110 kCHF

Période : La revue détaillée des processus concernés a débuté le 2^e semestre 2006, la réalisation devant se dérouler en 2007.



6.1.2 Projet « Répercussion de la nouvelle loi sur l'asile – facturation à l'ODM » (projet 751)

Descriptif :	Adapter l'outil métier pour répondre aux nouvelles exigences de l'ODM.
Argumentaire :	Répondre aux exigences de l'ODM (forfait global, revue du mode de facturation à la Confédération et contrôle) pour obtenir le financement attendu. Pour rappel, la facturation actuelle (liste de présence) est calculée et générée depuis une application Access suite à l'importation des données contenues dans Progrès. La facturation effectuée depuis Progrès permettrait de supprimer l'utilitaire Access. Justifier le financement de la Confédération.
Nécessaire pour :	Suite et fin de la Sécurisation ARA
Prérequis :	Obtenir des informations précises des attentes de l'ODM, Attendre la confirmation officielle de l'entrée en vigueur de la loi, Etudier la possibilité d'interfacer ou récupérer des données de l'OCP ou du nouveau système SYMIC.
Budget :	Le mode de calcul de la liste de présence pourrait être complètement revu. N'ayant pas de précisions à ce jour sur ce qui est attendu, l'évaluation est provisoire. A reprendre en septembre 2006 probablement. Institution 70 [j*h] SI 340 [j*h] Ressources externes 606 kCHF
Période :	2007

6.1.3 Projet « Séparation physique des bases PROGRES et PCS » (projet 625)

Descriptif :	Séparation des bases de données et des environnements techniques des applications PROGRES et PCS.
Argumentaire :	Actuellement les applications PROGRES et PCS sont hébergées dans la même base de données. Ce projet est nécessaire pour améliorer les temps de réponse de chaque application en les optimisant chacune pour elle-même, permettre la maintenance de chacune des bases indépendamment du fonctionnement de l'autre, corriger des dysfonctionnements et disposer de nouveaux contrôles de cohérence et in fine sécuriser l'interface et le transfert de données entre les applications. Ce projet et sa suite sont les prérequis à toute étude de migration des progiciels comptables vers une nouvelle solution.
Nécessaire pour :	Séparation fonctionnelle des PROGRES et PCS (projet 659).
Prérequis :	-
Budget :	Institution 40 [j*h] Infrastructure 30 [j*h] SI 30 [j*h] Fournisseurs 82 [j*h] Ressources externes 107 kCHF
Période :	Initialement prévu en 2005, ce projet a dû être reporté faute de moyens au vu de l'importance des autres projets SP VB. Il sera lié au projet 659 et réalisé au 2 ^e semestre 2007 et début 2008.



6.2 Projet « Gestion du temps de travail » de l'HG – priorité 1

6.2.1 Projet « Sélection d'un outil de gestion du temps de travail HG » (projet 704)

Descriptif :	Evaluation de l'adéquation entre l'outil de gestion du temps de travail « GESOP » fourni par les HUG et les besoins de l'HG.
Argumentaire :	L'outil de gestion du temps de travail actuellement utilisé par l'HG (GESTOR) présente des lacunes importantes en matière de fiabilité, de sécurité des données ainsi que de contrôle et d'interfaçage avec Vision RH, une application dédiée à la gestion des Ressources humaines qui a été développée par les HUG. Cette application est également utilisée par la FSASD et l'HG. GESOP (gestion opérationnelle) est un module de Vision RH. L'acquisition de ce module améliorera la sécurité des données grâce à l'interface directe avec Vision RH.
Nécessaire pour :	Déploiement de l'outil de gestion du temps de travail HG
Prérequis :	-
Budget :	Institution 232 [j*h] Infrastructure 10 [j*h] SI 30 [j*h] Ressources externes 22 kCHF
Période :	2007 - 2008



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

7 Projets HG 2008

7.1 Priorité 0

7.1.1 Projet « Lot 2 ASOC : gestion des recettes de l'ASOC » (projet 700)

Descriptif :	Correction des incohérences entre métiers et comptabilité en matière de processus et règles de gestion des "recettes" dans les domaines ASOC (aide sociale, RMCAS) et COPREST (comptabilité des prestations d'aide sociale) et de leur pendant informatique au niveau des développements et des données.
Argumentaire :	Ce projet est nécessaire pour permettre de procéder à des réconciliations automatiques et d'assurer le suivi des transactions sur le compte des recettes, en garantissant la cohérence des informations des applications métiers et comptables, dans le respect des normes comptables. Une gestion des recettes de l'ASOC au sein de l'HG conforme aux règles comptables et aux exigences des réviseurs. L'élaboration d'attestations conformes.
Nécessaire pour :	Suite et fin de la Sécurisation ASOC
Prérequis :	Contrainte métier : validation des processus, procédures et règles de gestion métiers et comptable au sein de l'HG, préalable à la sécurisation du système informatique. Mise en production des modifications de l'introduction des normes CSIAS.
Budget :	Institution 1'721 [j*h] SI 193 [j*h] Ressources externes 114 kCHF
Période :	La revue détaillée des processus concernés débutera durant le deuxième semestre 2008, la réalisation devant se terminer à la fin 2008.

7.1.2 Projet recommandations PWC : « Outils de Gestion de la Trésorerie et des débiteurs » (projet 737)

Descriptif :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place de l'outil de gestion et de prévision de la trésorerie 2. Identification et lettrage automatique des différents types de débiteurs selon paiements par BVR touchant les logiciels Opale et PCS. 3. Mise en place d'une base de données centralisée pour le contentieux
Argumentaire :	Réponses à l'audit de la fonction finances par PWC et du contrôle interne par le Groupe Berney. Finaliser la sécurisation des processus métier finance. Revoir processus de gestion de la trésorerie. Anticiper les demandes d'avance de trésorerie. Minimiser les frais (intérêt) liés au cash-pooling. Développer et automatiser la gestion des débiteurs. Développer le contentieux institutionnel.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Convention cash-pooling signée et disponibilité des acteurs Etat (DSE, AFE) Avancement du projet « Organisation Service Contentieux »



Budget : Institution 260 [j*h]
 Infrastructure 20[j*h]
 SI 150 [j*h]
 Ressources externes 267 kCHF

Période : 2008

7.1.3 Projet « Outil de prise d'information statistique annuelle HG-OFS » (projet 746)

Descriptif : Prise d'information statistique pour répondre à :

1. la statistique sociale de l'OFS en complément aux informations renseignées dans Progrès
2. la statistique annuelle de l'HG en complément aux informations renseignées dans Progrès

Argumentaire : Répondre aux demandes de l'OFS → cadre légal : cela représente près de 500 variables à renseigner.
 Pour l'HG éviter l'impression de fiches qui doivent être renseignées par les AS.
 En matière de statistique, la fiabilité est l'élément clé. Il n'est donc pas raisonnable d'intégrer dans Progrès les 500 variables en bloquant les champs, car les informations ne seraient pas fiables au vu de la charge supplémentaire.
 L'ASOC a bloqué une journée par CASS pour mettre à jour les informations statistiques HG. Cette solution a bien fonctionné cette année.
 L'OFS exige l'amélioration de nos données, car nous avons beaucoup de données manquantes.
 Le risque est de ne pas répondre à la demande de l'OFS ou d'y répondre insuffisamment.

Nécessaire pour : -

Prérequis : Un groupe a déjà réfléchi à la synergie des informations HG et OFS.

Budget : Institution 90 [j*h]
 Infrastructure 20 [j*h]
 SI 80 [j*h]
 Ressources externes 142 kCHF
 Fournitures 95 kCHF

Période : 2008



7.1.4 Projet « Remplacement de GESTPENS par OPALE

7.1.4.1 Etude pour le Remplacement de GESTPENS par OPALE (projet 563)

Descriptif :	Remplacement du logiciel GESTPENS, outil de gestion des pensionnaires.
Argumentaire :	GESTPENS est incompatible avec Windows 2000 et n'est plus supporté. Un module de la solution Opale devrait permettre de combler cette lacune.
Nécessaire pour :	Déploiement du remplacement de Gestpens par Opale
Prérequis :	Disposer d'une description de l'organisation détaillée de l'HG en termes de gestions des pensionnaires pour être en mesure d'évaluer le niveau de fonctionnalités couvert par le module concerné du progiciel Opale.
Budget :	Institution 30 [j*h] SI 10 [j*h]
Période :	2008

7.1.4.2 Déploiement pour le Remplacement de GESTPENS par OPALE (projet 757)

Descriptif :	Déploiement du Remplacement du logiciel GESTPENS, outil de gestion des pensionnaires sur Opale.
Argumentaire :	Idem projet 563 ci-dessus.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Etude pour le remplacement de GESTPENS par OPALE.
Budget :	Institution 20 [j*h] SI 11 [j*h] Ressources externes 36 kCHF Fournitures 50 kCHF
Période :	2008



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

7.1.5 Projet « Sécurisation des interfaces d'échanges de données »

7.1.5.1 Projet de mise en place d'un « Annuaire HG » (projet 766)

Descriptif : Mettre en place un annuaire, restreint dans un premier temps, systématique pour tous les utilisateurs HG dans un second temps, nécessaire à la gestion des droits d'accès aux applications des partenaires, au travers d'un méta-annuaire.

Argumentaire : Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les utilisateurs HG devant figurer dans cet annuaire. En effet, selon le périmètre défini, le nombre peut varier de 9 à 500 personnes environ.

Puis, les données des utilisateurs identifiés devront faire l'objet d'une première mise à jour. Par la suite, des mises à jour régulières devront être effectuées sur la base de processus à mettre en place à l'HG. Aussi, les « ressources humaines » de l'HG auront un surplus de travail administratif.

Nécessaire pour : Le Service Informatique devra mettre en place une administration de l'annuaire technique d'entreprise (HG) et la synchronisation des données utilisateurs entre notre environnement et celui du CTI, pour l'identification des utilisateurs complétée de données personnelles gérées par le framework du CTI, ceci pour garantir une traçabilité. Le CTI a exprimé que l'authentification et les données personnelles des utilisateurs de l'HG soit de la responsabilité du Service Informatique et se fera dans les systèmes de l'HG avant l'envoi des informations au CTI.

Les champs nécessaires au CTI devront au préalable être renseignés dans les annuaires et validés par l'HG.

Les données devront être mises à jour sur la base de processus informatiques qui devront être définis.

Un concept de méta-annuaires sera nécessaire et demandera d'ajouter trois machines ainsi que des charges de travail inhérentes à l'installation, à l'exploitation et à la mise à jour des applications concernées par le périmètre.

Ce projet est un prérequis à la mise en place de tous les interfaces que l'HG devra réaliser avec ses partenaires (SAM, DLO, SCARPA, Service des allocations d'études et d'apprentissage).

Prérequis :

Budget :

Premier temps :

Institution 5 [j*h]

Infrastructure 10 [j*h]

Deuxième temps : mise en place de l'infrastructure et du méta-annuaire

Institution 50 [j*h]

SI 20 [j*h]

Ressources externes 45 kCHF

Fournitures 30 kCHF

Période :

2008



7.1.5.2 Projet de « Consultation du S.I. SAM2000 » (projet 768)

- Descriptif :** Mettre en place un accès en consultation au SI SAM2000.
- Argumentaire :** Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les utilisateurs HG susceptibles de consulter le SAM2000, soit de s'assurer que le périmètre limité dans un premier temps au service des enquêtes ne doit pas être élargi. Ensuite, il s'agira de recenser les postes de travail et les imprimantes concernés.
- Les différents profils devront également être déterminés ainsi que tous les besoins en terme d'impression.
- Le Service Informatique devra identifier l'application SAM2000 afin de définir les impacts sur la configuration des postes de travail des utilisateurs.
- Ensuite, il s'agira de mettre en place une nouvelle configuration qui devra tenir compte d'un client lourd Progrès. L'alternative envisagée est l'installation, au CTI et sous leur maîtrise, de fermes Citrix financées par l'HG. Les imprimantes nécessaires devront également être reconnues dans l'environnement SAM2000.
- Nécessaire pour :**
- Prérequis :** Réalisation du projet annuaire (projet 766)
- Budget :** Institution 5 [j*h]
Infrastructure 50 [j*h]
Ressources externes 50 kCHF
Fournitures 50 kCHF
- Période :** 2008

7.1.5.3 Projet de « Mise en place d'une infrastructure technique et d'un interface HG – SAM2000 » (projet 769)

- Descriptif :** Mettre en place l'infrastructure technique et les logiciels nécessaires à la sécurisation des interfaces et au contrôle systématique des échanges et déployer la solution pour les échanges avec le SAM.
- Argumentaire :** Il s'agira d'identifier les données qui devront faire l'objet d'un échange puis de définir le processus dans sa totalité (fréquence, mise à jour, etc.).
- La première mise à jour (réconciliation) sera conséquente au niveau des utilisateurs. Il faudra certainement qu'une structure soit créée au sein de l'HG afin d'assurer ces corrections, aussi par le biais d'échanges directs avec les collaborateurs du SAM.
- S'agissant d'un échange de données entre systèmes informatiques, il est impératif de construire un interface sécurisé qui permette le contrôle systématique des fichiers échangés, garantissant la qualité des données échangées, et leur traçabilité.
- Le standard d'outil d'interface retenu et déployé à cet effet par le Service informatique est un bus applicatif de type Sonic ESB. De l'expérience des projets réalisés à ce jour et du fait de la décision de la séparation des systèmes informatiques, il apparaît nécessaire :
- d'équiper l'HG de l'infrastructure adéquate, matériels et logiciels ;
 - définir le protocole de communication entre le SAM2000 et l'HG ;
 - définir les règles de gestion des échanges envisagés, dans le sens SAM2000 vers HG et inversement, ainsi que les modes opératoires ;
 - définir le format d'échange des données ;
 - éventuellement d'installer un module de communication Sonic ESB sur le serveur d'application de SAM2000 ou d'autoriser le bus applicatif HG, développé à cet effet,



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

d'aller chercher des fichiers dans SAM2000 et d'y déposer les fichiers de l'HG attendus ;

- éventuellement recevoir dans Sonic ESB des fichiers plats de SAM2000, où ils sont transformés pour être poussés dans le système informatique de l'HG, et inversement pour les fichiers nécessaires au SAM ;
- réaliser les développements dans les applications concernées pour les mettre au format attendu.

L'évaluation se fonde sur la mise en place d'un interface sécurisé entre les différents types de postes client et les différents types de serveurs applicatifs de la FSASD, avec l'application Sonic ESB, y compris services, matériel et licences.

Il faudra en plus tenir compte d'un énorme travail de réconciliation des données des deux côtés nécessitant de nombreuses disponibilités, des connaissances et compétences tant de la part des collaborateurs HG que du SAM2000, ainsi que des informaticiens à leur appui pour tirer par exemple les listes des données, les listes de rejet, etc., tout au long de la réconciliation.

Nécessaire pour : Réaliser la mise en œuvre d'un interface d'échange de données SI-RDU (projet 770).

Prérequis : Disposer, de manière autonome, de l'infrastructure technique et des logiciels nécessaires à la sécurisation progressive de tous les interfaces, permettant un contrôle systématique des données et/ou fichiers échangés.

Budget :

- Institution 100 [j*h]
- Infrastructure 65 [j*h]
- SI 65 [j*h]
- Ressources externes 395.5 kCHF
- Fournitures 300 kCHF

Période : 2008 - 2009



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

7.2 Priorité 1

7.2.1 Projet « Déploiement de l'outil de gestion du temps de travail HG » (projet 758)

Descriptif :	Déploiement de la solution retenue de gestion du temps de travail à l'HG.
Argumentaire :	Idem projet 704 ci-dessus. Le déploiement est envisagé en 2007 dans la foulée de la sélection de l'outil, sous réserve de disponibilités humaines et financières suffisantes.
Nécessaire pour :	Disposer au sein de l'HG d'un processus fiable en matière de gestion du temps de travail supporté par un outil adéquat et pérenne.
Prérequis :	Avoir terminé l'étude et fourni les livrables du projet de Sélection d'un outil de gestion du temps de travail pour l'Hospice général (projet 704) : Avoir finalisé la description détaillée de l'organisation détaillée cible, l'étude d'implémentation de l'outil. Avoir finalisé la description des modalités organisationnelles de mise en œuvre de l'outil et disposer préalablement des règles de gestion à paramétrer.
Budget :	Institution 15 [j*h] Infrastructure 10 [j*h] SI 50 [j*h] Ressources externes 250 kCHF.
Période :	2008

7.2.2 Projet « Outil de gestion des stocks – module Opale »

7.2.2.1 Etude générale de gestion des stocks – module Opale (projet 578)

Descriptif :	Documenter de manière détaillée les besoins métiers et autres normes fonctionnelles au travers d'un cahier des charges détaillé, puis effectuer une évaluation de l'adéquation du module disponible de "Gestion de stocks" du progiciel "Opale".
Argumentaire :	L'HG a l'obligation d'apporter une réponse satisfaisante aux recommandations de l'Inspection Cantonale des Finances (ICF) en matière de valorisation des stocks. Depuis 2003, l'HG exprime sa nécessité de permettre une gestion professionnelle et efficiente des stocks et prévenir ainsi les surcoûts, respectivement l'altération des prestations résultant d'excédents ou de ruptures de stocks. La décision d'appliquer à Genève les normes comptables IPSAS aux comptes 2007 et aux budgets dès 2008 comprend une contrainte de gestion en matière de stock. L'étude en question puis le déploiement éventuel du module de gestion des stocks précèdent donc une norme contraignante et répondraient à une attente de longue date des institutions.
Nécessaire pour :	Garantir que le déploiement du module de gestion des stocks d'Opale (projet 679) corresponde aux attentes et soit précédé d'une validation de l'organisation détaillée en relation. L'étude constitue un des 3 volets de l'ambition d'optimisation des services centralisés objet de l'étude préalable du projet 698.
Prérequis :	-
Budget :	Institution 219 [j*h] Infrastructure 5 [j*h]



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

SI 51 [j*h]
Ressources externes 39 kCHF
Période : 2007 - 2008

7.2.2.2 Déploiement du module de gestion des stocks du progiciel Opale (projet 679)

Descriptif : Paramétrage et déploiement du module de gestion des stocks du progiciel "Opale"
(suite du projet 578).
Argumentaire: Idem projet 578 ci-dessus.
Nécessaire pour : -
Prérequis : Etude générale de gestion des stocks – module Opale (projet 578).
Budget : Institution : 10 [j*h]
Infrastructure 20 [j*h]
SI 50 [j*h]
Fournisseurs 18 [j*h]
Ressources externes 32 kCHF
Fournitures 140 kCHF
Période : 2008

7.3 Priorité 2

7.3.1 Projet « Gestion des formations et des compétences »

7.3.1.1 Etude pour la Gestion des formations et des compétences (projet 670)

Descriptif :	Elaboration du cahier des charges et choix d'une plateforme destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences par les HUG, la DGCASS, la FSASD et l'Hospice général.
Argumentaire :	<p>L'examen de l'état actuel révèle deux lacunes importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une multitude d'outils obsolètes, incomplets pour certains et sans interconnexion, alors que l'offre de formations est commune, - l'absence d'outils permettant le développement de politiques des ressources humaines. <p>Le principe du projet est formellement validé par les DRH des institutions (HUG, FSASD, HG), le comité directeur de l'HG, le directeur général et le directeur des ressources humaines des HUG.</p> <p>Le leadership est assuré par la Direction de l'Informatique des HUG.</p>
Nécessaire pour :	Etude détaillée et déploiement de "Gestion des formations et des compétences" (projet 713)
Prérequis :	-
Budget :	<p>Institution 124 [j*h] Infrastructure 5 [j*h] SI 30 [j*h]</p>
Période :	2007 - 2008

7.3.1.2 Déploiement de « Gestion des formations et des compétences » (projet 713)

Descriptif :	Après l'étude de faisabilité menée en 2007, le projet visera l'analyse détaillée et le déploiement d'une plate-forme destinée à l'administration et à la gestion des formations et des compétences par les HUG, la DGCASS, la FSASD et l'HG.
Argumentaire :	<p>Idem projet 670 ci-dessus.</p> <p>Remplacement de la solution GEFOR</p>
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Bouclement du projet 670, "Etude préalable".
Budget :	<p>Institution [j*h] (sera établi au terme de l'étude préalable, projet 670). A ce stade, Infrastructure 10 [j*h] SI 50 [j*h] Ressources externes 89 kCHF</p>
Période :	2008

8 Projets HG 2009

8.1 Priorité 0

8.1.1 Projet « Mise en œuvre du RDU »

8.1.1.1 RDU : Projet de mise en œuvre d'une « Consultation du SI-RDU » (projet 767)

Descriptif :	Mettre en place un accès en consultation au SI-RDU.
Argumentaire :	Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les utilisateurs HG susceptibles de consulter le SI-RDU, soit de s'assurer que le périmètre limité dans un premier temps au service des enquêtes ne doit pas être élargi. Ensuite, il s'agira de recenser les postes de travail et les imprimantes concernés. Les différents profils devront également être déterminés ainsi que tous les besoins en termes d'impression.
Nécessaire pour :	Permettre la consultation des données RDU des usagers de l'HG.
Prérequis :	Disponibilité de l'application SI-RDU et d'une connexion SI - CTI.
Budget :	Institution 5 [j*h] SI 20 [j*h] Ressources externes 25 kCHF
Période :	2009

8.1.1.2 RDU : Projet « Adaptation du métier ARA au SI-RDU » (projet 771)

Descriptif :	Adapter les processus de l'ARA et effectuer les modifications dans les systèmes informatiques.
Argumentaire :	Il s'agira, en consultation avec le service juridique, d'identifier les éventuels impacts du RDU sur le métier ARA. Le cas échéant, les besoins métiers devront être formalisés afin de constituer le cahier des charges à transmettre au Service Informatique. Les besoins métiers devront également être exprimés au niveau des aspects de monitoring. Sur la base du cahier des charges, une analyse détaillée sera effectuée dans un premier temps, puis les développements seront réalisés. Il va de soi qu'ils feront l'objet de tests en collaboration avec les utilisateurs.
Nécessaire pour :	Mise en conformité légale.
Prérequis :	
Budget :	Institution 50 [j*h] SI 40 [j*h] Ressources externes 125 kCHF
Période :	2009

8.1.2 Projet « Suite et fin de la Sécurisation ARA » et évolution (projet 752)

Descriptif :	Sécurisation de plusieurs processus utilisés dans le cadre du métier ARA et n'ayant pu être traités dans le cadre des lot 1 et 2 ARA et adaptations lot 1 et lot 2 ARA et traitements correctifs.
Argumentaire :	<p>A. Suppression du transfert du revenu net ODM Suppression de la génération d'erreurs comptables.</p> <p>B. Recette dans le traitement « standard » de la notification Abandons de la gestion des recettes développées en parallèles.</p> <p>C. Correctif d'assistance sur plusieurs période Simplification du fonctionnement en autorisant dans un traitement de calcul un correctif d'assistance sur plusieurs périodes.</p> <p>D. Cahier des charges du solde du lot 1 ARA Etablir le cahier des charges du solde du lot 1 ARA pour que l'analyse détaillée puisse être effectuée ainsi que toutes les étapes ultérieures soit développement, test et formation.</p>
Nécessaire pour :	Lancer l'étude d'opportunité du remplacement de PROGRES (projet 661).
Prérequis :	Fin lot 2 ARA
Budget :	Institution 2'200 [j*h] Infrastructure 3 [j*h] SI 400 [j*h] Ressources externes 815 kCHF
Période :	2009 - 2011

8.1.3 Projet « Séparation fonctionnelle de PROGRES et PCS » (projet 659)

Descriptif :	Il s'agit de réaliser une séparation fonctionnelle "métiers / finances" de l'interface entre PROGRES et PCS et rendre ces applications indépendantes au travers d'un interface sécurisé.
Argumentaire :	<p>Ce projet est nécessaire pour définitivement garantir le transfert correct et fiable des écritures de PROGRES vers PCS, la gestion correcte des extournes et une traçabilité entre les éléments "métiers" et les imputations comptables, tout en garantissant la parité de somme entre les applications.</p> <p>Ce projet est essentiel à garantir une architecture informatique fiable et l'indépendance des deux progiciels PROGRES et PCS.</p>
Nécessaire pour :	Prérequis à une étude de faisabilité de toute migration vers une nouvelle solution comptable et/ou métier.
Prérequis :	Séparation physique des bases PROGRES et PCS (projet 625).
Budget :	Institution 440 [j*h] Infrastructure 40 [j*h] SI 290 [j*h] Ressources externes 772 kCHF Fournitures 140 kCHF
Période :	2009



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

8.1.4 Projet « Industrialisation des bases Access et Omnis » (projet 676)

Descriptif :	Maintenance des 16 bases de données Access et Omnis recensées au sein de l'Hospice général, lesquelles seront progressivement rendues superflues par la refonte "Finances HG".
Argumentaire :	Ces bases de données furent développées pour pallier les lacunes du système informatique dans l'attente de l'achèvement de sa mise à niveau. Le projet considéré ne constitue qu'une solution transitoire dans l'expectative de la refonte des Finances HG.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	-
Budget :	Institution : 500 [j*h] Infrastructure 40 [j*h] SI 200 [j*h] Ressources externes 400 kCHF
Période :	2009



8.2 Priorité 1

8.2.1 Projet « Reporting financier par Opale »

8.2.1.1 Etude pour le Reporting financier par Opale (projet 738)

Descriptif :	Etude pour une mise en place d'un outil de reporting financier (Rapports trimestriels) lié aux outils comptables actuels (PCS et Opale)
Argumentaire :	En attendant la mise en place éventuelle d'un ERP, les finances doivent présenter des rapports et annexes formatés, liés aux outils comptables. Répondre aux demandes des réviseurs internes et externe. Outil de management de la direction des finances et des instances internes. (Remplacement des outils bureautique actuellement utilisés et très lourds)
Nécessaire pour :	Déploiement de Reporting financier par Opale
Prérequis :	Lié à l'outil financier utilisé
Budget :	Institution 10 [j*h] Infrastructure 40 [j*h] SI 20 [j*h] Ressources externes 22 kCHF
Période :	2009

8.2.1.2 Déploiement pour le Reporting financier par Opale (projet 740)

Descriptif :	Mise en place d'un outil de reporting financier (Rapports trimestriels) lié aux outils comptables actuels (PCS et Opale)
Argumentaire :	Idem au projet d'étude de reporting financier ci-dessus.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Idem au projet d'étude de reporting financier ci-dessus.
Budget :	Institution 10 [j*h] Infrastructure 10 [j*h] SI 180 [j*h] Ressources externes 212 kCHF
Période :	2009 - 2010

8.2.2 Projet « Adaptation du calcul de la participation aux frais d'hébergement (PFH) à l'ARA »

8.2.2.1 Etude pour l'adaptation du calcul de la PFH (projet 749)

Descriptif :	Etude pour l'adaptation du mode de calcul de la PFH
Argumentaire :	Disposer d'un mode de calcul nettement mieux adapté de la PFH
	<u>Commentaires</u>
	Pour mieux saisir le besoin de changement :
	Actuellement un couple qui vit dans un studio ou dans un 4 pièces va payer la même participation. De plus, s'il y a une naissance, la PFH va augmenter alors qu'il n'y a eu aucun changement de logements.
Nécessaire pour :	Suite et fin de la sécurisation de l'ARA Déploiement de l'adaptation du calcul de la PFH
Prérequis :	Actualiser l'étude de 2003 en fonction de l'évolution des loyers entre 2003 et 2006
Budget :	Institution 25 [j*h] SI 140 [j*h]
Période :	2009

8.2.2.2 Déploiement de l'adaptation du calcul de la PFH (projet 750)

Descriptif :	Déploiement du nouveau mode de calcul de la PFH
Argumentaire :	Idem au projet d'étude d'adaptation du calcul de la PFH ci-dessus.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Etude pour l'adaptation du mode de calcul de la PFH
Budget :	Institution 10 [j*h] Infrastructure 5 [j*h] Ressources externes 154 kCHF
Période :	2009

8.3 Priorité 2

8.3.1 Projet « Gestion des contre-prestations »

8.3.1.1 Etude et sélection d'un outil de gestion des contre-prestations (projet 753)

Descriptif :	Etude et sélection pour l'ASOC et l'ARA, d'un outil de gestion des contre-prestations complet dans le but de satisfaire les exigences légales relatives à la fourniture de contre-prestation et à la favorisation de l'insertion des usagers Remarques « contre-prestation » = activité de réinsertion (y.c. formation, stage, bénévolat etc.).
Argumentaire :	Identifier les besoins (organisation, communication, informatique, ressources etc) en terme de gestion des contre-prestation tant au niveau des usagers, des collaborateurs que des aspects relatifs à la gestion des lieux de contre-prestation Procéder à du benchmarking avec les partenaires pratiquant un système similaire (ex. mesures cantonales OCE) Définir et formaliser le mode de fonctionnement adéquat tant au niveau des processus internes, des processus en lien avec les lieux de contre-prestation et les usagers qu'au niveau de l'outil informatique permettant de les satisfaire Permettre l'exploitation des données relatives aux usagers, aux lieux de contre-prestation Assumer la mission de l'institution en conformité aux exigences légales et objectifs politiques. Amélioration du travail social et des possibilités de réinsertion des usagers En cas de non réalisation, impossibilité déployer à grande échelle les contre-prestations pour les usagers Assistance publique.
Nécessaire pour :	Déploiement de l'outil de gestion des contre-prestations
Prérequis :	L'organisation, les rôles et responsabilités sont définis et validés.
Budget :	Institution 300 [j*h] SI 600 [j*h] Infrastructure 5 [j*h]
Période :	2009

8.3.1.2 Déploiement de l'outil de gestion des contre-prestation (projet 754)

Descriptif :	Mise en place de la solution retenue de l'outil de gestion des contre-prestations complet dans le but de satisfaire les exigences légales relatives à la fourniture de contre-prestation et à la favorisation de l'insertion des usagers
Argumentaire :	Idem au projet d'étude de l'outil de gestion des contre-prestations ci-dessus.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	Etude et sélection de l'outil de gestion des contre-prestations.
Budget :	Institution 30 [j*h] SI 40 [j*h] Infrastructure 5 [j*h] Ressources externes 1'070 KCHF

Période : 2009

8.3.2 Projet « Evolution et remplacement de l'outil budgétaire »

8.3.2.1 Etude pour l'évolution et le remplacement de l'outil budgétaire (projet 743)

Descriptif : Etude pour une mise en place de l'outil budgétaire lié aux nouveaux outils comptables (ERP ou outil unique Opale / PCS).

Argumentaire : Etablir et documenter les budgets avec une réactivité importante, impossible actuellement avec des outils dissociés (Opale, PCS, SRC).
Effectuer les contrôles budgétaires trimestriels.
Répondre aux demandes du DSE dans les plus brefs délais.
Piloter le budget de manière plus efficiente
Anticiper les évolutions financières
Réagir rapidement aux écarts budgétaires

Nécessaire pour : Déploiement de l'outil budgétaire

Prérequis : Lié au nouvel outil financier implanté.

Budget : Institution 60 [j*h]
Infrastructure 5 [j*h]
SI 30 [j*h]
Ressources externes 35 kCHF

Période : 2009



9 Projets HG 2010 - 2011

Les projets ci-dessous font l'objet d'une annonce et d'une pré-évaluation. Le processus qui permettra de les prendre en compte est décrit au chapitre 12 ci-après.

9.1 Priorité 0

9.1.1 Projet « Mise en œuvre du RDU »

9.1.1.1 RDU : Projet de mise en œuvre d'un « Interface d'échange HG-SI-RDU » (projet 770)

Descriptif :	Mettre en place un interface d'échange entre l'HG et le SI-RDU et adapter les processus métier et l'application de calcul des prestations.
Argumentaire :	<p>Il s'agira dans un premier temps d'identifier les données qui devront faire l'objet d'un échange. Ensuite, le processus devra être défini dans sa totalité (fréquence, mise à jour, etc.).</p> <p>La première mise à jour (réconciliation) sera conséquente au niveau des utilisateurs. Il faudra certainement qu'une structure soit créée au sein de l'HG afin d'assurer ces corrections, aussi par le biais d'échanges directs avec les collaborateurs du SAM.</p> <p>Par ailleurs, il faudra, le cas échéant, identifier les besoins métiers liés à d'éventuels impacts sur le mode de calcul des prestations.</p> <p>L'évaluation se fonde sur l'expérience d'un projet FSASD de la mise en place d'un interface sécurisé avec l'infrastructure ad hoc ainsi que sur les coûts réels de la mise en place des normes CSIAS au sein de l'HG.</p>
Nécessaire pour :	Mettre en place un échange de données entre l'HG et le SI-RDU qui en garantisse la sécurité et permette un contrôle systématique des échanges et des logs.
Prérequis :	Mise en place de l'infrastructure technique lors de la réalisation préalable du projet 769 Interface SAM – HG
Budget :	<p>Institution 300 [j*h]</p> <p>Infrastructure 15 [j*h]</p> <p>S.I. 100 [j*h]</p> <p>Ressources externes 650 kCHF</p>
Période :	2010



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

9.1.2 Projet « Suite et fin de la Sécurisation ASOC » (projet 755)

Descriptif : Sécurisation de plusieurs processus utilisés dans le cadre du métier ASOC et n'ayant pu être traités dans le cadre des lots 1 et 2 ASOC

- Argumentaire :**
- Gestion métier et comptable des dossiers facilitée en raison de l'équivalence entre le dossier Progrès et le dossier PCS et en raison de l'adaptation des outils informatiques aux besoins des utilisateurs
 - En cas de non réalisation, la gestion des fonds d'aide sociale (FAS), des fonds externes et des fonds passants s'effectuera toujours par le biais d'un processus non sécurisé
 - En cas de non réalisation, maintien des imputations faussées en comptabilité

En cas de non réalisation, le RMCAS continuera à verser F 35 millions par le biais d'un processus non sécurisé

A. Gestion des cautionnements solidaires

Sécurisation du processus de gestion des cautionnements solidaires, soit des garanties de cautionnement pour le loyer demandée à l'HG par les usagers et dont le remboursement est effectué progressivement par prélèvement automatique sur le droit du client.

Permettre la suppression de l'outil intermédiaire (OMNIS) et une gestion uniquement sur Progrès et PCS.

B. Gestion des fonds d'aide sociale (FAS), des fonds externes et des fonds passants

Sécurisation du processus de gestion des fonds d'aide sociale (FAS), des fonds externes et des fonds passants et révision des schémas comptables afin que les extournes, notamment, s'imputent correctement.

Identification précise des incohérences résiduelles entre les métiers et les comptabilités auxiliaires.

Adaptation autant que possible des processus métier, comptable et de l'outil informatique afin d'être en conformité avec la loi, les règles et usages comptables.

C. Gestion de l'indûment perçu

Sécurisation du processus de gestion de l'indûment perçu, soit de la gestion des prestations versées à tort aux clients pour lesquelles une reconnaissance de dette a été établie et que le client devrait rembourser régulièrement.

Permettre le transfert de l'indûment perçu d'un domaine à un autre (ex. AP à RMCAS) afin que les remboursements automatiques puissent se poursuivre

Permettre l'introduction de l'indûment perçu et le suivi du dossier et des remboursements sur des dossiers fermés

D. Gestion des placements majeurs et mineurs

Sécurisation du processus de gestion des placements majeurs et mineurs, soit des garanties financières octroyées par l'HG à des institutions à la suite d'un mandat concernant un client (tutelle, curatelle, sortie de détention, etc.)

Permettre l'imputation par domaine (soit AP, AI, OCPA) des placements attendu qu'ils ne s'imputent actuellement que dans le domaine AP

Permettre l'exploitation par le biais de tableau de bord des placements (types de foyers, noms des foyers, montants concernés etc)

E. Gestion d'octroi des prestations RMCAS (hors aspect contre-prestation et



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

placement)

Sécurisation du calcul et du versement des prestations RMCAS et mise en place de contrôle visant à la cohérence entre les montants validés sur Progrès et pris en compte au niveau des paiements effectués par la COPREST sur l'outil PCS.

Identification précise des incohérences résiduelles entre les métiers et les comptabilités auxiliaires.

Adaptation autant que possible des processus métier, comptable et de l'outil informatique afin d'être en conformité avec la loi, les règles et usages comptables.

F. Gestion des virements inter-idec

Sécurisation du processus de virements inter-idec qui permet de transférer des lignes d'écriture Progrès, inscrites dans une Idec Assistance publique, dans une idec AV/AI ou OCPA et d'effectuer la mise à jour au niveau de PCS.

G. Cahier des charges du solde du lot 1 ASOC

Etablir le cahier des charges du solde du lot 1 ASOC pour que l'analyse détaillée puisse être effectuée ainsi que toutes les étapes ultérieures soit développement, test et formation

Attention, l'ordre de la liste ci-dessus n'a aucun rapport avec une priorisation des thèmes.

Nécessaire pour :

Lancer l'étude d'opportunité du remplacement de PROGRES (projet 661-664).

Prérequis :

Fin lot 2 ASOC

Budget :

Une estimation du nombre de jours nécessaires pour chacun de ces thèmes a été faite courant 2005, mais **uniquement pour la revue des processus sans prise en compte des validations et délais d'attente** :

Attention, il ne s'agit pas du nombre de j*h mais de la durée nécessaire à un groupe de travail.

Institution 2'200 [j*h]

Infrastructure 2 [j*h]

SI 600 [j*h]

Ressources externes 1'193 kCHF

On totalise ainsi une durée de près de quatre mois et demi de revue des processus.

Au vu du nombre de phase à prendre en considération après la revue des processus, notamment le cahier des charges, les développements, les tests et les formations ont peu estimer que la durée minimum doit être d'une année et demi.

Période :

2010 - 2011



9.1.3 Projet « Remplacement de PCS par Opale »

9.1.3.1 Etude de faisabilité pour le remplacement de PCS par Opale (projet 741)

Descriptif :	Etude de l'existant PCS et de son interface pour le remplacer par Opale, le logiciel métier des finances, cela permettra éventuellement la mise en place d'un ERP. Analyse des besoins et élaboration d'un cahier des charges.
Argumentaire :	Intégration complètes des outils comptables dans une même application comptable OPALE. Compte tenu de l'intention annoncée par le gouvernement de progressivement amener même les organismes subventionnés à utiliser des outils analogues à ceux de l'Administration publique, et de réduire les coûts de maintenance et de licences, il convient d'étudier le remplacement de PCS et Opale. Il devra répondre aux attentes en terme de fiabilisation, de sécurité des interfaces, de reporting et d'analyse d'une institution dont le volume budgétaire est de l'ordre de Mio. 400/an. Améliorer et sécuriser le système comptable. Réduire les temps de retraitement. Optimiser le reporting financier. Éliminer les problèmes d'interface
Nécessaire pour :	Déploiement du remplacement de PCS par Opale
Prérequis :	-
Budget :	Institution 90 [j*h] Infrastructure 40 [j*h] SI 30 [j*h] Ressources externes 33 kCHF Fournitures 140 kCHF
Période :	2010

9.1.3.2 Déploiement pour le remplacement de PCS par Opale (projet 742)

Descriptif :	Paramétrages Opale, modifications de l'interface Progrès, reprise de PCS, tests et déploiement du paramétrages.
Argumentaire :	Intégration complète des outils comptables dans une même application comptable OPALE.
Nécessaire pour :	Evolution de l'outil financier HG
Prérequis :	correction des incohérences, lots 1 et 2 ASOC et ARA (projets 700 et 701), déploiement des normes CSIAS (projet 696), séparation physique des bases PROGRES et PCS (projet 625). séparation fonctionnelle de Progrès et PCS (Projet 659)
Budget :	Institution 110 [j*h] Infrastructure 40 [j*h] SI 55 [j*h] Ressources externes 708 kCHF
Période :	2011



9.1.4 Projet « Evolution de l'outil financier HG » (projet 739)

Descriptif :	Evolution des outils actuels (PCS, OPALE) vers une version centralisée. Etude de faisabilité.
Argumentaire :	Analyse des besoins et élaboration d'un cahier des charges. Paramétrages, tests et mise en œuvre. Compte tenu de l'intention annoncée par le gouvernement de progressivement amener même les organismes subventionnés à utiliser des outils analogues à ceux de l'Administration publique, il y aura lieu de confronter les besoins de l'HG avec les attentes de l'état, et de lancer au plus vite une étude de faisabilité des différentes solutions préconisées. Améliorer et sécuriser le système comptable. Développer des outils de management pour les Finances et les départements ou fonctions. Répondre aux recommandations des auditeurs. Réduire les temps de retraitement. Optimiser le reporting financier. Mettre en place des outils préconisés par l'Etat soit CFI et Oracle Finance L'outil devra répondre aux attentes en terme de fiabilisation, de sécurité des interfaces, de reporting et d'analyse d'une institution dont le volume budgétaire est de l'ordre de Mios. 400 / an.
Nécessaire pour :	Mise place du nouvel outil financier
Prérequis :	Correction des incohérences, Lots 1 et 2 ASOC et ARA (projets 700 et 701), Suite et fin de la sécurisation ARA et ASOC, Déploiement des normes CSIAS (projet 696), Séparation physique des bases PROGRES et PCS (projet 625), Suppression de PCS, Intégration complète des outils comptables sur Opale, Contrainte métiers : disposer d'une analyse détaillée des systèmes d'information de la FSASD et de l'HG pour la partie Finances
Budget :	Institution 2000 [j*h] Infrastructure 100 [j*h] SI 92 [j*h] Ressources externes 1'180 kCHF Fournitures 300 kCHF
Période :	2011 - 2012

9.2 Priorité 1

9.2.1 Projet « Historisation des interventions non-financières (dossiers BIS) » (projet 736)

Descriptif :	Adapter le fonctionnement des dossiers non-financiers (IDEC BIS) afin que les interventions puissent être historisées et exploitées à des fins statistiques
Argumentaire :	Identifier et réaliser un mode de renseignement pour les IDEC BIS compatible avec les extractions pour l'établissement des statistiques mensuelles. Modifier les extractions pour l'établissement de la statistique mensuelle Exploitation des axes d'analyses existants (nb dossiers / personnes par type de prestation) et nouveaux axes d'analyses dans les tableaux de bord : durée, flux etc.) En cas de non réalisation : contraintes majeures de rendre compte sur la globalité des dossiers (financiers et non-financiers) En cas de non réalisation : les nouveaux axes ne peuvent pas être exploités pour les dossiers non-financiers En cas de non réalisation : absence d'information pour le pilotage de plus des dossiers, soit environ 2'100 dossiers nécessitant environ 45 ept AS/ASA actuellement.
Nécessaire pour :	-
Prérequis :	-
Budget :	Institution 30 [j*h] Infrastructure 5 [j*h] SI 50 [j*h] Ressources externes 55 kCHF
Période :	2010

9.3 Priorité 2

9.3.1 Projet « Outil intégré de gestion des projets »

9.3.1.1 Recherche d'un outil intégré de gestion des projets (projet 668)

Descriptif :	Définition du cahier des charges et identification d'une solution intégrée de gestion des projets (qualification des propositions, planification et gestion des projets et des ressources aux niveaux individuels et consolidés).
Argumentaire :	Nécessaire à l'optimisation de l'administration et de la gestion des projets et des ressources ainsi qu'à la motivation des collaborateurs. Vu le nombre de projets institutionnels, transversaux, organisationnels et informatiques, il est impératif de pouvoir disposer d'un outil adéquat permettant d'optimiser les ressources et garantir la cohérence des décisions, en fonction du potentiel humain et financier.
Nécessaire pour :	Paramétrage et déploiement d'un outil intégré de gestion des projets (projet 669)
Prérequis :	-
Budget :	Institution : 40 [j*h] SI 50 [j*h] Ressources externes 55 kCHF



Fournitures 30 kCHF
Période : 2010

9.3.1.2 Déploiement de l'outil intégré de gestion des projets (projet 669)

Descriptif : Paramétrage et déploiement d'une solution intégrée de gestion des projets (qualification des propositions, planification et gestion des projets et des ressources aux niveaux individuels et consolidés).

Argumentaire : Idem projet 668 ci-dessus.

Nécessaire pour : -

Prérequis : Disposer du cahier des charges, de l'évaluation de solutions possibles et du résultat de l'étude de « Recherche d'un outil intégré de gestion des projets » objet du projet 668.

Budget : Institution : 20 [j*h]
Infrastructure 40 [j*h]
SI 100 [j*h]
Ressources externes 128 kCHF
Fournitures 500 kCHF

Période : 2010

9.3.2 Projet « Evolution et remplacement de l'outil budgétaire »

9.3.2.1 Déploiement de l'outil budgétaire (projet 744)

Descriptif : Mise en place de l'outil budgétaire lié aux nouveaux outils comptables (ERP ou outil unique Opale / PCS).

Argumentaire : Idem au projet d'étude d'évolution et remplacement de l'outil budgétaire ci-dessus.

Nécessaire pour : -

Prérequis : Idem au projet d'étude d'évolution et remplacement de l'outil budgétaire ci-dessus.

Budget : Institution 30 [j*h]
Infrastructure 20 [j*h]
SI 45 [j*h]
Ressources externes 43 kCHF

Période : 2010



Hospice général
institution genevoise d'action sociale

9.3.3 Projet d'étude pour le « Remplacement de PROGRES » (projets 661 à 664)

Descriptif :	Etude de l'opportunité et des modalités du remplacement de PROGRES en cohérence avec la politique globale du département.
Argumentaire :	<p>Le progiciel social PROGRES revêt une importance stratégique au cœur du système d'information des institutions. Cette application est caractérisée par un manque de souplesse et d'adaptabilité aux évolutions des métiers.</p> <p>D'une conception désormais obsolète, son remplacement, à terme, est rendue nécessaire pour faciliter les évolutions et la maintenance du système informatique et en assurer la pérennité.</p> <p>Compte tenu de l'expérience accumulée dans le déploiement et la maintenance de ce progiciel dans les projets de l'HG et de l'OCPA, il est indispensable d'en prévoir l'évolution progressive pour minimiser les risques liés notamment à la migration des données.</p> <p>Garantir la pérennité du système d'information des institutions et l'évolutivité du système informatique dans des conditions optimales.</p>
Nécessaire pour :	Mise en place du nouvel outil métier HG
Prérequis :	<p>Suite et fin de la sécurisation ARA et ASOC,</p> <p>sécurisation des écritures comptables HG (correction des incohérences),</p> <p>disposer d'une description complète et optimisée des processus "métiers" concernés par le progiciel.</p>
Budget :	<p>Institution plus de 2'000 [j*h]</p> <p>Infrastructure 400 [j*h]</p> <p>SI 310 [j*h]</p> <p>Ressources externes 6'620 kCHF</p> <p>Fournitures 500 kCHF</p>
Période :	2011 - 2012

9.4 Priorité 3

9.4.1 Projet « Outil de workflow et de gestion documentaire HG »

9.4.1.1 Etude d'un outil de workflow et de gestion documentaire HG (projet 674)

Descriptif :	Identification d'outils appropriés en matière de documentation et de mise en œuvre des processus ("workflow") ainsi que de gestion documentaire à l'Hospice général.
Argumentaire :	<p>Optimisation du fonctionnement de la gestion administrative de l'HG,</p> <p><u>Progrès :</u></p> <p>Journal social informatisé,</p> <p>Accès informatisé aux documents des dossiers physiques</p>
Nécessaire pour :	Déploiement d'outils de workflow et de gestion documentaire HG (projet 675).
Prérequis :	Validation de processus "métiers" optimisés.
Budget :	<p>Institution 150 [j*h]</p> <p>Infrastructure 10 [j*h]</p> <p>SI 30 [j*h]</p>

Ressources externes 65kCHF
Période : 2010

9.4.1.2 Déploiement de l'outil de workflow et de gestion documentaire HG (projet 675)

Descriptif : Déploiement d'outils appropriés en matière de documentation et de mise en œuvre des processus ("workflow") ainsi que de gestion documentaire à l'Hospice général.

Argumentaire : Idem projet 674 ci-dessus.

Nécessaire pour : -

Prérequis : Recherche d'outils de workflow et de gestion documentaire HG (projet 674).

Budget : Institution : 150 [j*h]
Infrastructure 200 [j*h]
SI 90 [j*h]
Fournisseurs 70 [j*h]
Ressources externes 226 kCHF
Fournitures 1'500 kCHF

Période : 2010

9.4.2 Projet « Etude d'opportunité de changement du logiciel RH » (projet 745)

Descriptif : Etude d'opportunité du transfert de la gestion des salaires et ressources humaines sur un autre logiciel

Argumentaire : L'Hospice général utilise actuellement l'outil Vision RH développé par les HUG pour la gestion de ses salaires. Le logiciel ainsi que la base de donnée HG est gérée par les HUG sur leur propre site. La communication avec l'outil se fait par Internet et le temps de réponse des écrans est particulièrement lent. Vision RH ne répond pas aux besoins de l'institution particulièrement en matière de flexibilité de paramétrage et d'interfaçage avec la comptabilité et la gestion du temps. De plus, Vision RH est paramétré pour une utilisation avec Business Object exclusivement alors que la politique informatique institutionnelle et étatique est orientée Cognos.

Réduire le risque de corruption des données par la mise en place d'un interfaçage avec la comptabilité et la gestion du temps

Rapatriner en interne la maîtrise du paramétrage pour en garantir la conformité avec nos règles et procédures

Gain de temps dans la saisie des informations et la consultation des données

Nécessaire pour : Mise en place d'un nouvel outil RH

Prérequis : Aucun

Budget : Institution : 60 [j*h]
Infrastructure 10 [j*h]
SI 15 [j*h]
Ressources externes 14 kCHF

Période : 2010 - 2011



10 Stratégie d'évolution du système informatique

La stratégie d'évolution, se basant principalement sur les besoins métiers des institutions, est complétée des axes stratégiques informatiques suivants :

1. Baser l'évolution des plate-formes applicatives et techniques sur des standards du marché s'appuyant sur l'architecture « n-tiers client léger »
 - Au niveau des applications, un standard :*
 - de base de données relationnelle, ORACLE pour les applications « cœur », open source (postgresql, mysql...) pour les utilitaires,
 - de serveur d'applications, J2EE (Java, JSP, JavaBeans...),
 - de client léger, navigateur standard (Internet explorer).
 - Au niveau infrastructure, un standard :*
 - de système d'exploitation (OS) : UNIX pour les bases de données cœur, Open source LINUX pour les utilitaires,
 - de serveurs d'applications, système d'exploitation LINUX, moteurs Apache et Tomcat,
 - un client léger (applications hors PC) pour la maîtrise de la puissance des PC ainsi que de diminuer la dépendance à Microsoft.
2. Optimiser et rendre polyvalentes les ressources du SIS par la standardisation des méthodes et technologies
 - Au niveau des applications, un standard :*
 - de gestion de projet et d'analyse (JML et Merise),
 - de développement (J2EE),
 - d'outils de développement.
 - Au niveau infrastructure, un standard :*
 - de méthodes d'exploitation des systèmes unifiés autour du standard de type UNIX.
3. Garantir la continuité de service par le choix de solutions applicatives et plate-formes techniques capables de la soutenir
 - Au niveau des applications :*
 - versions de logiciels capables de supporter le « software load balancing » en parallèle de l'infrastructure.
 - Au niveau infrastructure :*
 - principe Datacenter basé sur concept de stockage miroir sur 2 sites distincts. (SAN),
 - concept de 'Cluster' et 'Load Balancing' généralisé sur 2 sites,
 - redondance des liens de communications (TCP-IP),
 - intégration des principes serveurs virtuels : pour un serveur physique plusieurs serveurs logiques. Concept VMware,
 - éradication des serveurs distants (Novell).
4. Fiabiliser et standardiser la communication inter-applications internes ou externes
 - Au niveau des applications :*
 - concept ESB (Enterprise Service Bus) pour fiabiliser la communication inter-applications,
 - standard de communication ouvert (XML)
 - authentification des applications (login) basée sur le standard LDAP.
 - Au niveau infrastructure :*
 - un standard d'authentification basé sur l'annuaire LDAP s'appuyant sur l'annuaire E-Directory (NDS) de Novell,
 - un standard d'authentification forte permettant le concept SSO (Single Sign On).
5. Faire évoluer l'environnement bureautique :
 - un poste de travail évolutif basé sur 2 standards d'environnements : Microsoft et Linux,
 - les serveurs Bureautiques migrés de Novell OS Netware à Novell OS Linux (Suze),
 - migration de la messagerie Groupwise OS Netware à Groupwise OS Linux.

11 Budget et financement des projets

11.1 Budget global

Le budget global repose sur trois sources de financement :

1. les rubriques de fonctionnement supportant l'exploitation et la maintenance du système informatique,
2. une subvention d'investissement quinquennale assurant l'évolution du socle informatique (architecture technique et renouvellement des machines),
3. une subvention d'investissement quinquennale nécessaire à l'évolution du système informatique par la réalisation des projets, objets du présent Plan directeur.

11.2 Budget détaillé des projets par nature

Total des charges internes, externes et matériels pour les projets métiers	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
Jours/hommes priorité 0 à 3	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h	j*h
Somme jours/homme utilisateurs (j*h MOA)	2 231	2 901	3 430	3 380	3 521	15 463
Somme jours/homme SI (j*h int.)	557	855	1 780	1 011	462	4 665
Somme jours/homme SI infra (j*h int. infra)	15	190	140	350	545	1 240
Somme jours/homme dév. ext (j*h externe)	467	531	2 015	1 654	4 718	9 385
Somme jours/homme externe infra (j*h externe)	145	538	497	190	424	1 794
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Somme CHF RH externe	770'001	1'536'845	3'318'767	2'552'823	8'733'164	16'911'600
Somme CHF Matériel/licence		665'000	140'000	2'170'000	800'000	3'775'000
Total projet métiers, priorités 0 à 3 en CHF	770'001	2'201'845	3'458'767	4'722'823	9'533'164	20'686'600

11.3 Budget global

Le budget global se compose de :

Récapitulation des coûts	2007		2008		2009		2010		2011		Totaux 2007-2011		Totaux
	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Ressources	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	Ressources	Matériel / licences	
Licences, renouvellements et évolutions du tronc commun	406'400	1'529'350	1'148'800	1'836'700	0	0	0	0	0	0	1'558'200	3'366'050	4'921'250
Part de l'HG de 50% au tronc commun	203'200	764'675	574'400	918'350	0	0	0	0	0	0	777'600	1'683'025	2'460'625
Licences, renouvellements et évolutions de l'HG	0	118'000	0	682'750	0	376'800	321'600	1'338'565	289'600	1'354'225	611'200	3'670'340	4'481'540
Projets métiers priorité 0 à 3	770'001	0	1'536'845	665'000	3'318'767	140'000	2'552'823	2'170'000	873'3164	800'000	16'911'600	3'775'000	20'686'600
Totaux	973'201	882'675	2'111'245	2'266'100	3'318'767	516'800	2'874'423	3'508'565	9'022'764	2'154'225	18'300'400	9'328'365	27'628'765
Totaux annuels	1'855'876	4'377'345	3'835'567	8'382'988	11'176'989	27'628'765							



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Budget global et ventilation par projet :

NP	Designation projet	2007		2008		2009		2010		2011		2007-2011	
		Ressources ext.	Matériel / Licences										
0	Lot 2 ARA	110'000											110'000
0	Lot 2 ASOC			114'000									114'000
0	Suite et fin sécurisation ARA, puis évolution					713'530				101'600			815'130
0	Suite et fin sécurisation ASOC, puis évolution							1'070'296		123'006			1'193'302
0	Sécurisation des interfaces d'échanges de données			490'473	380'000								490'473 380'000
0	Outil gestion trésorerie et débiteurs			267'574									267'574
0	Séparation physique des bases PROGRES et PCS	53'500		53'500									107'000
0	Séparation fonctionnelle PROGRES et PCS					772'686	140'000						772'686 140'000
0	Industrialisation des bases Access et Omnis					400'473							400'473
0	Etude remplacement de GESTPENS par Opale												
0	Etude remplacement de PCS par Opale							33'071	140'000				33'071 140'000
0	Déploiement remplacement de PCS par Opale									708'074			708'074
0	Evolution outil financier HG (étude et mise en œuvre)									1'180'123	300'000		1'180'123 300'000
0	Répercussion nouvelle loi asile (janv 2008)	606'501											606'501
0	Outil de prise d'information statistique annuelle			142'706	95'000								142'706 95'000
0	Mise en œuvre du RDU					150'000		650'000					800'000
0	Déploiement du module Opale pour remplacer GESTPENS			36'000	50'000								36'000 50'000
	Total des projets en priorité 0	770'001	1'104'293	525'000	2'036'689	140'000	1'763'367	140'000	2'112'803	300'000	7'777'413	1'305'000	
1	Etude outil reporting financier par Opale					22'047							22'047
1	Déploiement outil reporting financier par Opale							212'422					212'422
1	Progres - Adaptation calcul PFH					154'331							154'331
1	Historisation interventions non-financières (dossier BIS)							55'118					55'118
1	Etude de sélection outil gestion temps travail HG			22'000									22'000
1	Déploiement outil gestion temps travail HG			250'000									250'000
1	Etude gestion des stocks - Module Opale			39'000									39'000
1	Déploiement gestion des stocks - Module Opale			32'400	140'000								32'400 140'000
	Total des projets en priorité 1		342'400	140'000	176'378		267'540				587'318	140'000	
2	Etude déploiement gestion formations et compétences			89'192									89'192
2	Etude gestion des contre-prestations												
2	Déploiement gestion des contre-prestations					1'070'296							1'070'296
2	Etude remplacement outil budgétaire					35'404							35'404
2	Déploiement outil budgétaire							43'015					43'015
2	Recherche d'un outil intégré de gestion des projets							55'118	30'000				55'118 30'000
2	Déploiement d'un outil intégré gestion projets							128'012	500'000				128'012 500'000
2	Remplacement de PROGRES									6'620'361	500'000		6'620'361 500'000
	Total des projets en priorité 2		89'192	1'105'700	229'146	530'000	6'620'361	500'000	6'620'361	500'000	6'941'366	1'930'000	
3	Etude outils workflow et gestion documentaire					65'404							65'404
3	Déploiement outils workflow et gestion documentaire					226'029	1'500'000						226'029 1'500'000
3	Etude d'opportunités de changement du logiciel RH					14'338							14'338
	Total des projets en priorité 3					305'771	1'500'000				305'771	1'500'000	
	Totaux par année des projets	770'001	1'938'845	665'000	3'318'787	140'000	2'552'823	2'170'000	8'733'164	800'000			
	Total des projets initiaux						20'686'800						
	Licences, réparation, renouvellement et évolution du matériel	203'200	882'675	574'400	1'601'100		378'800	321'900	1'338'565	289'800	1'354'225		
	Totaux par année	708'975	2'175'500		376'900		1'660'165		1'642'925				
	Total						6'942'165						
	Total général par année	973'201	882'675	2'111'245	2'266'100	3'318'767	516'800	2'874'423	3'508'565	9'022'764	2'154'225		
		1'855'876	4'377'345		3'835'567		6'382'988		11'176'989				
	TOTAUX						27'628'765						

11.4 Financement des projets

Les projets à réaliser dès 2007 doivent faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention d'investissement à hauteur de CHF 27'628'765.- pour la période 2007 à 2011.

12 Organisation du travail

12.1 Recensement et revue annuelle des priorités

Afin d'assurer l'anticipation et la satisfaction des besoins des métiers, les "idées" ou autres "propositions" de projets émises par tous les niveaux hiérarchiques des institutions et du service informatique sont recensées systématiquement et enregistrées, pour être prises en considération dans le cycle annuel de définition du niveau de priorité et de l'ordre de traitement de chacune.

Durant le premier semestre de l'année civile, les instances dirigeantes des institutions et du service informatique identifient en commun les propositions de projets à traiter en priorité, comme décrit dans le chapitre 5 du présent document. Les propositions considérées comme prioritaires et susceptibles d'être traitées l'année suivante font l'objet, durant le second semestre, d'une étude d'opportunité menée conjointement par des représentants des institutions concernées et du SIS : c'est la phase "0" ou "pré-projet" du "Cycle de vie des projets informatiques" présenté ci-dessous.

12.2 Cycle de vie des projets

Le cycle de vie des projets informatiques définit le processus de traitement de toute demande d'évolution du système informatique dont la satisfaction requiert un volume de travail supérieur à 5 [j*h] ou un budget de plus de 5'000 CHF.

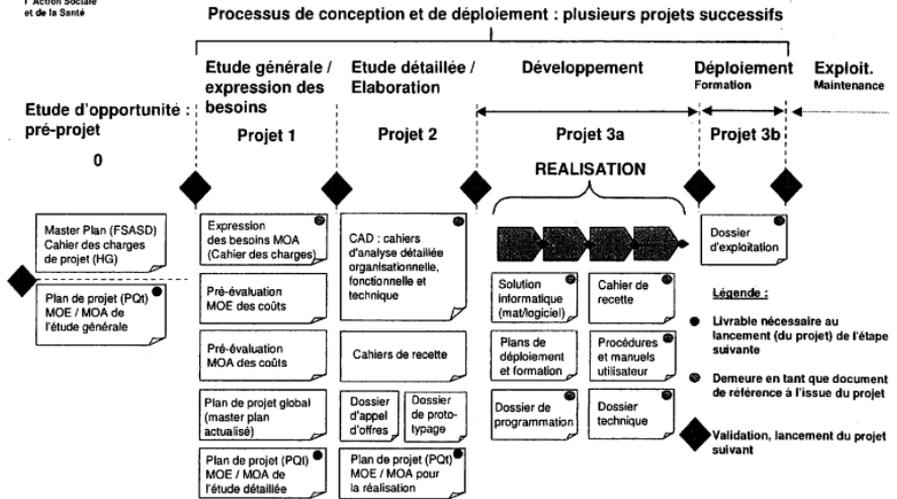
Le processus complet de conception et de déploiement d'une solution informatique est scindé en plusieurs projets successifs :

0. Pré-projet : Etude d'opportunité
1. Etude générale : établissement du cahier des charges de la solution informatique
2. Etude détaillée : élaboration des cahiers d'analyse détaillée et de recette
3. Développement et déploiement de la solution, y compris tests, formation des utilisateurs, jusqu'au terme de la période de stabilisation et le passage en phase d'exploitation et de maintenance

La disposition des principaux jalons de validation ainsi que les éléments majeurs produits à chacune des phases peuvent être figurés comme suit :



Cycle de vie des projets informatiques



Modalités de collaboration entre entités et SIS
Définition du périmètre

Direction du dispositif IS
Mars 2005

La mise en œuvre de ce processus est assurée par l'application ou l'utilisation des "outils" suivants :

- diagramme de flux détaillé du "Cycle de vie des projets informatiques",
- description détaillée du processus, des rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que des modalités d'utilisation des modèles de documents,
- modèles de documents "informatiques" (Cahier des charges, cahiers d'analyse détaillée, rapport d'incident de test, ...) et modèles de documents "gestion de projets" (Plan qualité de projet, rapport d'avancement, ...),
- outils informatiques de planification et d'enregistrement des activités.

12.3 Gestion des ressources humaines et formations

Le Schéma directeur informatique décrit la complexité des métiers, des applications et des infrastructures que gère le service informatique. L'ampleur des projets du Plan directeur informatique reflète la constante évolution de l'environnement informatique, laquelle impose des changements dans la palette des techniques qu'il s'agit de maîtriser. Le service informatique doit garantir l'évolutivité, l'innovation et la mobilisation rapide des ressources sur les projets stratégiques des institutions.

De grands défis attendent donc les collaborateurs du service informatique, ainsi que ceux des institutions impliqués dans les projets futurs. Plusieurs actions doivent être menées de front :

- promouvoir l'évolution des compétences technologiques et personnelles,
- augmenter la connaissance et la maîtrise des « métiers » des institutions, et les tenir à jour,
- assurer la motivation des collaborateurs.

Pour réaliser la stratégie 2007-2011, les compétences technologiques seront systématiquement renforcées par des formations spécifiques et/ou des mises à jour qui précèdent ou accompagnent des changements technologiques.

Pour combler les besoins identifiés au service informatique, tous les collaborateurs impliqués dans des projets et dans la gestion de ressources externes devront acquérir des compétences en gestion de projets, en travail d'équipe et en communication. Outre l'acquisition d'un vocabulaire commun, ces formations permettront la standardisation et la cohérence nécessaire au succès.

Afin d'augmenter la compréhension des métiers et des besoins des institutions, il est envisagé que tous les collaborateurs fassent systématiquement des « stages » de durée limitée dans le terrain auprès des institutions.

L'accès à des formations continues est un élément de motivation forte pour les collaborateurs. Il leur permet non-seulement d'améliorer leurs compétences, mais aussi d'augmenter leur "employabilité", pour autant que cela réponde à des besoins du service. Quand cela sera justifié, le service informatique favorisera l'accès à des formations certifiantes reconnues sur le marché.

Parallèlement à la revue annuelle des priorités et des projets, une revue annuelle des besoins en formation devra être mise en place et concorder avec les besoins stratégiques à court et moyen terme du système informatique. Une gestion des compétences devra être organisée pour optimiser l'utilisation des ressources et affiner régulièrement les besoins organisationnels du service informatique.

12.4 Plan de communication

La mise à jour annuelle du présent Plan directeur informatique est communiquée comme suit :

Public cible	Type de communication	Fréquence	Objectif
Députés	Information	Ponctuelle	A l'appui du dépôt d'un projet de loi de demande d'une subvention d'investissement. Sur demande de la sous-commission financière en charge de l'informatique, pour information et suivi.
Secrétariat Général du DES, RSI	Information	Annuelle	Revue stratégique en vue de la validation du plan global des projets de l'année suivante.
CTI	Information	Annuelle	Recherche de synergies.
Comité de pilotage HG	Validation, suivi	Annuelle	Définition du niveau de priorité et de l'ordre de traitement puis lancement de chaque projet "stratégique".
Conseil d'administration	Information	Annuelle	Présentation du plan global des projets.
Collaborateurs SSI et équipes de projets	Information	Annuelle	Information, motivation.



Hospice général
institution genevoise d'action sociale

13 Conclusion

Ce Plan directeur informatique s'inscrit dans la ligne initiée par le projet « Informatique sociale » et l'élaboration d'un schéma et d'un plan directeurs informatiques par le SIS. Le Secrétariat général du DASS a su recentrer le SIS sur les besoins vitaux des métiers, eux-mêmes obtenus grâce à une plus grande cohérence entre les différentes instances.

Le présent Plan directeur informatique exploite l'ensemble des connaissances et expériences accumulées depuis près de trois ans visant à une gestion efficace et rationnelle des moyens humains et financiers mis en œuvre dans l'évolution des systèmes informatiques.

Il représente l'ensemble des projets prioritaires à un niveau de précision conforme aux informations disponibles. Le processus annuel de revue et de validation des projets offre la possibilité de ré-orienter les travaux au fil des choix stratégiques et au fur et à mesure de la maturation des projets. Au travers d'une dizaine de séances dans l'année, le comité de pilotage peut partager, presque en temps réel, tant les informations politiques que stratégiques ou opérationnelles et, en tout temps, prendre les décisions nécessaires sur la base d'informations factuelles précises.

La rigueur des méthodes mises en place n'a d'égale que la souplesse qu'elle offre de modifier en tout temps l'ordre des réalisations en connaissant parfaitement les conséquences liées, en termes d'avantages, inconvénients, risques et opportunités.



14 Glossaire

Terme	Définition	Exemple
Acteurs	Un utilisateur ou un système externe qui crée, manipule, transforme les informations ou qui est sollicité par la présence ou la valeur de certaines informations	Collaborateur, GGIP
Application / Logiciel	Un programme informatique orienté métier mettant en oeuvre une partie des processus et traitements d'un système d'information et/ou d'un système informatique, composant d'une plateforme applicative.	Progrès, PCS, ...
Architecture logique	Vue du système informatique par applications avec leurs interactions sans description du matériel ni du logiciel.	Cf Schéma CDT
Architecture technique	Vue de l'implantation d'une plateforme applicative dans le système informatique (plateforme de production, de développement, de test ou de backup) sur un ou plusieurs serveurs, y compris les relations et figuration des autres applications qui accaparent le même hardware	Cf Schéma CDT
Cas d'utilisation (groupe d'activité)	Découpage du domaine fonctionnel (acteurs, processus et informations) par regroupement métier logique	Gestion de l'hébergement RA,
Cible	L'objectif réaliste à atteindre après la prise en compte de l'ensemble des contraintes métiers et informatiques	
Client-léger	Evolution de la technologie « client-serveur » où la fonction du poste client se limite à interpréter l'affichage de pages Web ou d'afficher une "image" distribuée par un serveur d'application (ex: Citrix)	ReportNet
Client-Mainframe ou Terminal-serveur	L'application s'exécute sur une unité centrale (serveur) avec ses données. La communication entre l'application et le Pc se fait en mode "caractère". Ce mode a été développé pour les terminaux "non-intelligents" avant l'arrivée des Pc's. Ce concept ne demande pas de puissance au PC et est très léger en trafic réseau.	Phénix
Client-serveur	Technologie de développement d'application où le poste client assume la plus grande part (une part) du traitement applicatif. Demande beaucoup de maintenance puisque chaque poste client (Pc) doit être mis à jour à chaque nouvelle version du logiciel. Il cohabite souvent avec d'autres applications du poste client et donc demande une expertise Pc forte. Il est aussi consommateur de puissance PC et est étroitement lié au système d'exploitation du PC et à sa version.	Progrès, PCS, ...
Constructeur	Fabriquant ou assembleur de matériel informatique	HP/DELL/IBM...
Développement spécifique avec les nouveaux standards	Ecriture ou réécriture d'une application conformément aux normes et standards du SIS	
Domaine fonctionnel (Secteur ou service)	Découpage du Système d'information (acteurs, processus et informations) par regroupement métier logique ; un domaine fonctionnel peut être servi par une ou plusieurs plateformes	ASOC, ARA, Repas
Editeur	Société de développement d'applications	Microsoft/Oracle/Novell/SAP/PCS/Thalès....
Etat actuel	Mesure d'une situation à un instant T de référence	
Etat désiré	Définition d'un but ou d'une intention idéale	
Fonctionnalité	Une fonction qui est déclenchée par un ou plusieurs acteurs qui agit sur l'information	Valorisation d'un dossier ASOC
Fournisseur	Représentant et vendeur de systèmes Informatique (Software et Hardware)	SpaceCom, MTI, ...
Hardware	Ensemble du matériel technique permettant le fonctionnement des applications	Serveurs, routeur, réseau, PC...



Terme	Définition	Exemple
Informations	Données prédéfinies et structurées que l'institution a choisi de gérer	(données métier, communication, clients, collaborateurs, ...)
Journalisation	Capacité de conserver la trace de toutes les modifications successives d'opérations ou de données.	
Méta-annuaire	Référentiel des identités des utilisateurs d'un système d'information ; point de rencontre des différents annuaires du système avec règles de gestion des modifications de chaque champ des annuaires.	
Normes et standards	Les critères techniques en terme d'architecture certifiés par le Service Informatique Sociale	TCP / IP; Oracle, Windows, ...
OS / Operating System ou Système d'exploitation	Le Système d'exploitation ou OS (Operating System) est le (ou un des) programme(s) de base d'un ordinateur, permettant de faire communiquer ses composants entre eux et de faire communiquer l'utilisateur avec la machine.	Windows, Linux (avec ses multiples distributions) , MAC OS ...
Plan d'action	Ensemble des PQT validés par le COPIL IS pour l'année suivante	Porte-feuille des projets
Plan directeur informatique	Document incluant les prochaines phases d'évolution du système d'informations et /ou du système informatique, selon des critères de pérennité et d'évolutivité dans les prochaines années.	
Plateforme applicative	Découpage du Système Informatique par applications et par composants technologiques ; une plateforme est un ensemble cohérent "application + software + hardware"	Opale + tous ses composants pour le faire tourner
Politique Informatique	Ensemble des indications et informations orientées vers l'avenir, vu de manière systémique, permettant la définition des prochaines priorités de type politique et le partage de la vision stratégique de l'avenir informatique et ses grandes phases de mise en œuvre	
Procédure	Manière de procéder; méthode, marche à suivre pour mettre en œuvre un processus.	Procédures ASOC
Processus	Modalité de traitement des informations par les acteurs qui consultent, génèrent ou modifient de l'information	Fournir une prestation sociale
Règle de gestion	Règle définissant les contrôles, les opérations et les calculs à appliquer aux données dans le cadre d'un traitement ou d'une procédure.	
Réseau Ethernet	Réseau utilisant le protocole de communication correspondant au standard 802.3 défini par l'association d'ingénieurs américains IEEE	
Réseau Local (LAN)	Système de communication permettant de relier quelques centaines d'ordinateurs et de périphériques dans un rayon de quelques kilomètres.	
SAN (Storage Area Network)	Réseau de périphériques de stockage, reliés les uns aux autres par des canaux de type SCSI (Small Computer System Interface), SSA (Serial Storage Architecture), ESCON (Enterprise System Connection), ou Fibre Channel, etc.	
Schéma directeur informatique	Document décrivant la mise en œuvre de la politique informatique et des valeurs du service, en fixant les normes et les standards	Schéma directeur 2006 – 2009 de l'Informatique Sociale
Software	Composant logiciel permettant la mise en œuvre des applications sur un hardware particulier	OS; Base de données Oracle, ...
Sous-système d'information (Division)	Découpage du Système d'information par regroupement logique des acteurs, processus et informations dépendant d'un département ou d'une division des entités utilisatrices	Gestion informatique d'un secteur
Stratégie	Décrit, favorise et met en œuvre l'évolution nécessaire des	



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Terme	Définition	Exemple
Ressources Humaines	connaissances et compétences RH facilitant la mise en œuvre des stratégies S.I. et infrastructure du PDI (le comment on s'y prend)	
Stratégie Système Informatique	Document décrivant les phases et activités détaillant la mise en œuvre du PDI	
Support niveau 1	Réception de la demande de support et réponse directe	réponse assurée par le 2525
Support niveau 2	Traitement de la demande de support par une personne de référence sur délégation du support 1er niveau	
Support niveau 3	Traitement par un/plusieurs experts, en interne ou en externe, pour résoudre des cas dont la complexité n'a pas permis de résolution au niveau 2	
Système d'information (client)	Le système d'information est la partie du réel constituée d'informations organisées, d'événements ayant un effet sur ces informations, et d'acteurs qui agissent sur ces informations ou à partir de ces informations, selon des processus visant une finalité de gestion et s'appuyant sur les technologies de l'information.	Gestion informatique d'une institution
Système Informatique	Ensemble regroupant le hardware, le software et les applications permettant le fonctionnement informatique du/des système(s) d'information	Tout ce qui est géré par le SIS
Tiers client	Comprend : A : le hardware (PC client) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de l'interface utilisateur	Exemples pour C : PC, Browser
Tiers serveur présentation	Comprend : A : le hardware (serveur Web) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de distribuer les pages Web et les applications Web	Exemple pour C : Apache
Tiers serveur applicatif	Comprend : A : le hardware B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé d'exécuter ou de distribuer les applications métiers	Exemples pour C : Progrès, PCS, ...
Tiers serveur base de données	Comprend : A : le hardware (serveur, SAN...) B : le software (OS, pilotes...) C : les applications Est chargé de faire fonctionner la base de données	Exemples pour C : Oracle



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PROJET DE PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

• **Projet de loi** présenté par le département de la solidarité et de l'emploi et le département de l'économie et de la santé.

• **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit quinquennal (2007-2011) au titre d'indemnité d'investissement de 33'682'121 F, soit 16'930'525 F pour financer l'informatique de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), et 16'751'596 F pour financer l'informatique de l'Hospice général.

• **Rubrique(s) concernée(s)** : 07.14.29.00.563 0 0102 (Hospice Général) et 08.03.21.00.565 0 0100 (FSASD).

• **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.20	0.50	2.27	4.95	6.11	7.87	7.77
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [38]	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.20	0.50	2.27	4.95	6.11	7.87	7.77
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-						
Résultat net de fonctionnement	-0.20	-0.50	-2.27	-4.95	-6.11	-7.87	-7.77

• Inscription budgétaire et financement :

- Cette indemnité d'investissement, répartie en tranches annuelles, est inscrite au budget d'investissement des 2007. Sa disponibilité s'éteint à fin 2011.

- Elle entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2007, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles de l'indemnité d'investissement pourront être automatiquement versées.

- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concorderont avec les données budgétaires, à l'exception de celles pour 2007 qui ont été inscrites à un montant supérieur.

- Le plan de trésorerie des grands travaux joint au budget 2007 sera harmonisé avec les tranches mentionnées dans les tableaux financiers joints au PL.

• Annexes financières au projet de loi : Budget global pour la FSASD, budget détaillé des projets par nature pour la FSASD, Budget global pour l'Hospice Général, Ventilation par projet et coûts totaux pour l'Hospice général, Budget détaillé des projets par nature pour l'Hospice général.

• Normes AIMP : Les règles en matière de procédure AIMP devront être respectées pour ce projet.

Les départements attestent que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 22 mai 2007

Signature des responsables financiers :

D. Ritter

L. Pally

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL (version 8), son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

2. Approbation / Avis du département des finances

Les tranches 2007 inscrites au budget d'investissement de l'Hospice général (07142900.563.00102-CHF 5'517'312.-) et de la FSASD (08032100.565.00100-CHF 9'291'325) sont supérieures à celles figurant dans le présent PL. Le plan de trésorerie des grands travaux publié avec le budget 2007 devra également être adapté en fonction des nouveaux montants annoncés dans le PL pour que le DCTI puisse les intégrer dans l'enveloppe des investissements nets pour les années 2008 et suivantes.

Genève, le : 4 juin 2007

Visa du département des finances : M. Brunazzi



République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

- Fonctionnement
 Investissement

Concerne

Projet de loi ouvrant un crédit quinquennal (2007-2011) au titre d'indemnité d'investissement de 33 682 121 F, soit 16 930 525 F pour financer l'informatique de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), et 16 751 596 F pour financer l'informatique de l'Hospice général

Préambule

Lors de la transmission des informations, le CTI a pris note des décisions des départements concernés suivantes :

- ↳ un seul projet de loi,
- ↳ l'indépendance des établissements pour la gestion de leur informatique.

1 Système d'information et de communication

La cartographie des systèmes actuels existe pour les deux institutions. En fonction des objectifs retenus, un plan de convergence sera élaboré.

2 Développement

Hospice général

La priorité est mise sur la fiabilisation et l'évolution (adaptation au cadre légal). Nous avons noté que :

- ↳ le RDU sera déployé en tenant compte de la stratégie globale du département (DSE) retenue
- ↳ la maintenance et l'évolution applicative du progiciel PROGRES se fera avec celles de l'OCPA et du SCARPA
- ↳ La Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) sera intégrée dans les analyses détaillées dès que les ordonnances d'application seront connues.

Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Au-delà de la fiabilisation, l'informatique Nomade est bien définie et sera déployée en tenant compte des standards retenus au sein de l'Etat de Genève.

3 Architecture technique

A ce jour, l'architecture technique des systèmes existants est correctement décrite. La synergie avec les centres informatiques de l'Etat de Genève (CTI, HUG) est inscrite dans le PL.

4 Organisation de projet

L'organisation de ce projet est en adéquation avec les principes en vigueur au sein de l'Etat de Genève.

5 Financement

Le financement tient compte des règles courantes.

6 Évolution et maintenance du système

L'évolution et la maintenance du système sont clairement définies.

7 Priorité

La priorité principale est la fiabilisation des systèmes qui peut se faire en parallèle avec une définition claire de la stratégie des deux institutions, l'objectif étant d'obtenir un déploiement par étape.

8 Formation

Point traité.

9 Sécurité et éthique

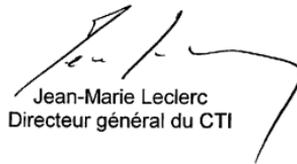
La sécurité et l'éthique sont à affiner en fonction des projets et selon les priorités qui seront définies.

10 Conclusion

En conclusion, ce projet de loi est approuvé.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 18 juin 2007

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 06) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

PROJET DE LOI OUVRANT UN CREDIT QUINQUENAL (2007-2011) AU TITRE D'INDEMNITE D'INVESTISSEMENT DE 33'682'121 F POUR FINANCER L'INFORMATIQUE DE LA FONDATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE (FSASD) ET DE L'HOSPICE GENERAL

Projet présenté par le DSE / DES

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	199'043	495'486	2'270'691	4'952'298	6'110'494	7'870'856	7'772'306	5'301'943
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Depenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (véhicules, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tabbau)	199'043	495'486	2'270'691	4'952'298	6'110'494	7'870'856	7'772'306	5'301'943
Amortissements (report tabbau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres particuliers [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (provision la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestations en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+42+46+48] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	199'043	495'486	2'270'691	4'952'298	6'110'494	7'870'856	7'772'306	5'301'943
Remarques:								

Signature du responsable financier:

Date: 22 nov. 2007